



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2017 relatives à huit missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions », créées en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2017 au titre des huit missions relevant de ce groupe s'élève à 220 100 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	4
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel	4
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18
C. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie	34
D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	63
E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	70
F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	79
G. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	90
H. Mission d’appui des Nations Unies en Libye	98

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2017 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe III s'élève à 220 100 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 met en regard les ressources demandées pour 2017 et les crédits approuvés pour 2016 par l'Assemblée générale.

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Crédits ouverts Écart	Crédits ouverts pour 2016	Dépenses non Total renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^b	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6) (7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ^a	13 330,2	13 055,3	274,9	13 330,2	13 283,3	20,7	(46,9)	13 008,4
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	19 919,9	18 217,3	1 702,6	19 919,9	18 033,3	144,8	(1 886,6)	16 330,7
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	93 486,6	92 711,0	775,6	93 486,6	96 094,5	2 827,3	2 607,9	95 318,9
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 022,7	2 913,0	109,7	3 022,7	3 075,1	78,0	52,4	2 965,4
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	4 958,2	4 750,9	207,3	4 958,2	4 385,1	14,4	(573,1)	4 177,8
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 466,7	8 421,3	45,4	8 466,7	8 217,5	85,4	(249,2)	8 172,1
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 105,5	7 016,8	88,7	7 105,5	6 686,9	30,4	(418,6)	6 598,2
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	41 181,5	45 750,0	(4 568,5)	41 181,5	70 324,5	5 031,7	29 143,0	74 893,0
Total	191 471,3	192 835,6	(1 364,3)	191 471,3	220 100,2	8 232,7	28 628,9	221 464,5

^a Correspond aux crédits ouverts à la fois pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

^b Compte tenu du montant estimatif des soldes inutilisés ou des dépassements de crédits en 2016.

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(13 283 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. Dans une lettre datée du 23 décembre 2013 (voir S/2013/759), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) jusqu'au 31 décembre 2016. Comme suite à la lettre du 14 janvier 2016 que lui a adressée le Secrétaire général (voir S/2016/88) concernant l'examen stratégique du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Conseil a demandé au Secrétaire général, dans une lettre datée du 28 janvier 2016 (voir S/2016/89), qu'il soit procédé à la fusion de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyé spécial dans une structure unique dénommée Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), afin d'optimiser les effets de synergie grâce à la centralisation de la gestion et au regroupement des activités dans la nouvelle structure. Le Conseil a engagé l'UNOWAS à faire progresser l'application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et à continuer de coopérer étroitement avec les États de la région, en particulier le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), afin de dissiper les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel et de s'attaquer à leurs causes profondes. Le nouveau bureau fait fond sur les mandats de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyé spécial, notamment pour ce qui est des missions de bons offices et de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

3. En réponse à la demande du Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques a dépêché une équipe technique du 28 février au 5 mars 2016 et l'a chargée d'examiner les modalités pratiques et le calendrier de l'opération de fusion et de contribuer à définir la stratégie de l'UNOWAS. Il a également envoyé une autre mission sur place, du 7 mars au 23 avril 2016, en vue d'élaborer le mandat de la cellule de liaison de l'UNOWAS à Nouakchott, dont la création a également été approuvée par le Conseil (voir S/PRST/2016/11). Le 23 juin 2016, le Secrétaire général a soumis un rapport au Conseil sur les activités de l'UNOWAS, y compris l'état d'avancement de la fusion (voir S/2016/566).

4. La structure qui est proposée pour l'UNOWAS va dans le sens de la centralisation de la gestion et du regroupement des activités souhaités par le Conseil de sécurité (voir S/2016/89) et s'appuie sur des consultations menées avec le personnel de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyé spécial, les partenaires du système des Nations Unies et les États Membres concernés. Comme il est probable que la demande de bons offices en Afrique de l'Ouest restera élevée dans les années qui viennent et compte tenu des difficultés rencontrées par l'UNOWA et le Bureau de l'Envoyé spécial pour satisfaire la demande sans cesse croissante d'appui à des initiatives régionales dans les domaines de la sécurité, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, la structure proposée vise à tirer le meilleur parti des ressources existantes en répartissant clairement les responsabilités entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et à accroître les effets de

synergie et l'efficacité. Pendant la phase d'élaboration de la proposition, les fonctionnaires ayant des qualifications semblables ont été regroupés, dans la mesure du possible, afin de créer des synergies. Par exemple, les spécialistes des questions politiques ont été rassemblés dans deux équipes : la première est chargée des questions politiques, appuie les bons offices du Représentant spécial et rend compte directement à celui-ci, et la seconde, directement rattachée au Représentant spécial adjoint, est chargée de la coordination et des partenariats régionaux et concentre ses efforts sur le renforcement des capacités régionales et l'appui à la mise en œuvre des initiatives régionales en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les fonctionnaires possédant des compétences spécialisées et des connaissances sur des questions interdisciplinaires, en particulier sur la problématiques hommes-femmes, les droits de l'homme, l'armée, les affaires politiques et l'analyse de l'information, sont appelés à prendre part aux travaux de toutes les unités et services concernés.

5. De plus, dans la nouvelle structure, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, qui est responsable de l'exécution du mandat de l'UNOWAS dans son intégralité, a pour mission principale de proposer ses bons offices dans les pays d'Afrique de l'Ouest, tandis que le Représentant spécial adjoint s'attache en premier lieu à améliorer la coordination et à nouer des partenariats au service de l'action menée en Afrique de l'Ouest et au Sahel pour lutter contre l'insécurité et s'attaquer à ses causes profondes.

6. En réponse à la demande faite par le Conseil de sécurité pour que la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel progresse (voir S/2016/89), une équipe d'évaluation indépendante examine actuellement la conception, la portée et l'axe central de la Stratégie en vue de déterminer les domaines d'intervention qu'il faudrait privilégier. L'évaluation porte aussi sur les modalités de coordination et de mise en œuvre et sur l'efficacité des partenariats avec les acteurs régionaux et nationaux. L'équipe présentera ensuite des recommandations en vue d'améliorer l'exécution des activités, la visibilité et les résultats obtenus dans la région, et formulera des orientations sur le rôle de l'UNOWAS dans la coordination des initiatives prises par le système des Nations Unies au titre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en prenant en compte les atouts particuliers des bureaux politiques régionaux des autres mécanismes de coordination que compte le système.

7. Le Conseil de sécurité a salué la création d'une section de la coordination et des partenariats régionaux (voir S/PRST/2016/11). Sous réserve des conclusions de l'évaluation de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la section a été chargée d'améliorer la coordination entre les entités des Nations Unies, de nouer des partenariats avec des organisations régionales et d'apporter un appui à l'action que ces dernières mènent pour promouvoir la bonne gouvernance et s'attaquer aux menaces transfrontières de différents ordres qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Également sous réserve des conclusions de l'évaluation, la cellule de liaison de l'UNOWAS à Nouakchott centre ses efforts sur la liaison et la facilitation de la collaboration avec le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), la coordination et l'optimisation des activités des Nations Unies visant à renforcer les capacités du G5 Sahel en matière de prévention des conflits et à s'attaquer aux menaces transfrontières de différents ordres qui pèsent sur la paix et la sécurité, et l'amélioration des services de renforcement des capacités et d'appui offerts à la plateforme de coordination pour le Sahel.

Coopération avec d'autres entités

8. L'UNOWAS continue de promouvoir les synergies entre les missions des Nations Unies dans la région [la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)] et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies [le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD)], ainsi que les autres partenaires régionaux et internationaux, en vue de remédier aux problèmes multiples auxquels la région doit faire face.

9. L'UNOWAS continue de coordonner les activités des entités des Nations Unies, de resserrer les partenariats et d'apporter un appui ciblé aux organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Union du fleuve Mano, le but étant de renforcer les capacités régionales en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix et de leur prêter plus de cohérence, de favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, d'agir en faveur de la participation des femmes et des jeunes aux mécanismes démocratiques et de soutenir les mesures prises pour lutter contre les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic, la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

10. La coordination avec les entités des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel se poursuit. Il s'agit notamment d'apporter un appui aux mécanismes de coordination, à savoir le comité directeur de la Stratégie et les groupes de travail thématiques, qui ont été établis pour optimiser les effets de synergie entre les entités des Nations Unies à l'appui de la Stratégie.

11. L'UNOWAS continue de collaborer avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) sur des questions intéressant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont les menaces que représente Boko Haram et les questions relatives à la piraterie et à la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. Il a renforcé la coordination avec le bureau du Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel afin d'apporter un appui effectif aux mesures prises aux niveaux national et régional face aux violences liées aux activités de Boko Haram, et avec le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix concernant les initiatives de réforme du secteur de la sécurité engagées au Burkina Faso et en Guinée et les mesures de relèvement à la suite de l'épidémie d'Ebola prises dans les pays de l'Union du fleuve Mano.

12. En plus d'en assurer la présidence, l'UNOWAS continue de fournir des services de secrétariat aux réunions du Comité directeur de haut niveau de

l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'ONUDC et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dont l'objectif est de renforcer les capacités sous-régionales et nationales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la surveillance des frontières, du blanchiment d'argent et du renforcement des institutions de justice pénale.

13. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, avec laquelle il a conclu un accord de participation aux dépenses. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (service COMPASS), il contribue au financement des centres de services mondial et régional aux fins des activités d'achat et de passation de marchés. Le bureau du PNUD à Nouakchott accueille la cellule de liaison de l'UNOWAS et lui fournit un appui administratif sur la base d'un accord de participation aux dépenses.

14. L'UNOWAS continue de partager un avion avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le BINUGBIS pour les voyages effectués dans la région. Le Gouvernement hôte met gratuitement des locaux à sa disposition à Dakar.

Résultats obtenus en 2016

15. En 2016, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont restés aux prises avec des problèmes nombreux et divers en matière de paix et de stabilité, qu'il s'agisse de l'accentuation des inégalités socioéconomiques ou de la nette augmentation de la criminalité transnationale organisée ou du trafic de drogues. La région a aussi été le théâtre de l'insécurité qui a continué de sévir dans le bassin du lac Tchad en raison des violences perpétrées par Boko Haram, ainsi que d'attentats terroristes sans précédent qui ont frappé le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, faisant craindre que les actes terroristes ne s'étendent à d'autres pays. En outre, la sous-région demeure en proie aux conséquences de la dégradation de l'environnement, de la mauvaise gouvernance et de la corruption à grande échelle. Les faits nouveaux survenus en 2015 et 2016 ont mis en évidence combien il importait d'appuyer les dialogues politiques nationaux et les mécanismes nationaux et régionaux de prévention des violences électorales, de se concerter avec les partenaires internationaux et régionaux pour désamorcer les tensions à temps, de surveiller les réformes constitutionnelles et de s'attaquer aux problèmes de mauvaise gouvernance. En 2016, des élections législatives et présidentielles ont eu lieu dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Bénin, Cabo Verde et le Niger. Des élections doivent se tenir en décembre 2016 en Gambie et au Ghana. En 2017, des élections d'importance cruciale sont prévues dans plusieurs pays de la région, dont les élections présidentielles au Libéria et en Sierra Leone et des élections législatives en Gambie et au Niger.

16. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a fait une tournée dans les pays du G5 Sahel, au cours de laquelle il a rencontré le secrétariat permanent du Groupe, les Présidents du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, le Premier Ministre du Tchad et d'autres hauts responsables, et réaffirmé le soutien continu de l'ONU aux pays du Groupe face aux problèmes multidimensionnels qu'ils doivent affronter. Il a poursuivi ses activités de bons offices à l'appui de la prévention des conflits dans la région, notamment en se rendant dans plusieurs pays dans lesquels se tenaient des élections (Bénin,

Burkina Faso, Cabo Verde et Niger). En sa qualité de Haut-Représentant du Secrétaire général pour le Nigéria, il continué de mobiliser, par ses missions de bons offices, le soutien des partenaires internationaux et régionaux en faveur des autorités nigérianes dans leur lutte contre Boko Haram. Depuis 2015, il a effectué trois tournées régionales, aux côtés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale dans les pays touchés par les violences commises par Boko Haram. Il a également participé, au nom du Secrétaire général, au Sommet régional sur la sécurité dans le bassin du lac Tchad, qui s'est tenu à Abuja le 14 mai 2016.

17. L'UNOWAS a continué de collaborer avec les organismes des Nations Unies qui opèrent en Afrique de l'Ouest et au Sahel et secondent les organisations régionales et sous-régionales, à savoir la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Union du fleuve Mano, dans leurs efforts visant à promouvoir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance, à renforcer les capacités régionales face aux menaces de différents ordres qui pèsent sur la paix et la sécurité, et à régler les problèmes structurels à plus long terme comme l'insécurité régionale et le risque de violences électorales. À cet égard, la coopération avec la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie s'est révélée déterminante quand le Représentant spécial a pris des mesures pour prévenir les violences électorales au Niger et au Bénin. La coordination avec la CEDEAO et l'Union africaine a été essentielle à l'intervention en Gambie à la suite de la répression violente des manifestations de l'opposition en avril 2016. L'UNOWAS a aussi continué d'appuyer la mise en œuvre des dispositifs de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du golfe de Guinée destinés à combattre la piraterie et la criminalité organisée en mer dans le golfe de Guinée, conformément aux dispositions des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité relatives à la piraterie dans le golfe de Guinée.

18. L'UNOWAS a mené des travaux d'analyse et de recherche approfondies concernant l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ce qui l'a aidé à promouvoir des initiatives de bonne gouvernance et à plaider en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme dans la prévention et la gestion des conflits. Il s'est employé à renforcer les capacités des organisations régionales en matière de règlement des problèmes transfrontières, notamment dans le cadre de la mise en commun de l'information et de l'amélioration de la coordination des efforts de paix menés aux niveaux international et régional en faveur de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

19. Des initiatives spéciales sont en cours avec le PNUD, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour aider les organisations régionales à s'attaquer aux menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier à renforcer leur police des frontières en vue de faire face à l'extrémisme violent et au terrorisme, à évaluer les tendances et les mesures de lutte contre la radicalisation au niveau régional, et à mettre en œuvre le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Le Plan d'action prévoit l'établissement à Dakar d'une équipe spéciale régionale des Nations Unies qui coordonnerait les initiatives menées par les organismes des Nations Unies dans ce cadre. Les initiatives portent aussi sur la coordination des relations entre les organismes des Nations Unies et le G5 Sahel et

sur la collaboration entre les entités des Nations Unies et des entités régionales concernant des évaluations qualitatives de tendances plus générales ayant des incidences à plus grande échelle, comme les migrations, la radicalisation et l'extrémisme violent.

20. En collaboration avec l'OIM, l'ONUDC et d'autres organisations, l'UNOWAS s'attache à fournir un aperçu général de questions et tendances relevant de plusieurs domaines et touchant aux migrations en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier les droits de l'homme et le trafic transfrontière. L'UNOWAS, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et l'Union africaine ont aussi progressé dans la mise en œuvre des projets phares de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel pour ce qui est de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel, renforçant ainsi les capacités du Centre africain d'études et de recherche de l'Union africaine sur le terrorisme.

21. En coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, l'UNOWAS a donné des conseils techniques à la CEDEAO à propos de la mise en œuvre de son cadre général pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité, afin de mettre en place une démarche concertée en la matière dans la région. En outre, il a apporté son concours à des acteurs nationaux au Burkina Faso et en Guinée en vue de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité nationale, sous forme de conseils techniques et de la facilitation du déploiement d'experts.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'UNOWAS et l'ONUDC ont mobilisé les énergies en faveur de l'exécution du plan d'action régional visant à lutter contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest, notamment par la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale. L'UNOWAS a aussi participé à une réunion de haut niveau et à une réunion d'experts de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du golfe de Guinée à Yaoundé en vue de faciliter la mise en œuvre opérationnelle intégrale du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, des centres sous-régionaux pour la sécurité maritime et des centres multinationaux de coordination maritime de la CEDEAO.

23. L'UNOWAS a continué de défendre la prise en compte systématique des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'état de droit dans les questions touchant à la politique, à la paix et à la sécurité, particulièrement dans le cadre des élections de 2016. Il a continué d'aider les organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest et au Sahel à peser de manière positive sur la situation politique et à sensibiliser les citoyens à la nécessité de tenir des élections pacifiques et ouvertes à tous. L'UNOWAS a joué un rôle déterminant dans l'analyse des problèmes relatifs aux droits de l'homme au Bénin et au Niger, où des élections se sont tenues en 2016. Des initiatives spéciales visant à appuyer l'action régionale en faveur de l'état de droit et de la lutte contre la corruption ont été examinées avec l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO lors de réunions techniques d'experts tenues en février et mai 2016, l'accent ayant été mis notamment sur les services de renforcement des capacités fournis aux unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières, en partenariat avec le PNUD.

24. Pour ce qui est de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention des conflits, l'UNOWAS a poursuivi sa collaboration avec ONU-Femmes, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le G5 Sahel, les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la

région, le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et la Plateforme des femmes du Sahel afin d'améliorer l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Il a mis au point un programme de mentorat pour les jeunes qui participent à son action en faveur de la paix et de la sécurité au niveau sous-régional et mené des missions d'appui aux femmes au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria et en Mauritanie. Il a fait appel aux entités des Nations Unies et à d'autres partenaires pour qu'ils collaborent avec les pays du Sahel à la mise en œuvre de projets nationaux et régionaux relatifs à l'égalité des sexes dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

25. En 2016, la tenue régulière de réunions et les échanges avec les directeurs régionaux, les coordonnateurs résidents, les chefs de mission et les responsables des organismes des Nations Unies ont abouti à des initiatives communes sur une série de questions intersectorielles, dont le plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité de l'ONU en Afrique de l'Ouest, concernant le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, ou des questions telles que le trafic de drogues, les élections, les droits de l'homme, ainsi que l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. L'UNOWAS a continué sa concertation avec ONU-Femmes et fourni des services de secrétariat et un appui technique au Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, créé en 2009 aux fins de l'échange, de la coordination et de l'harmonisation des activités entreprises par les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour appliquer la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. L'UNOWAS a continué d'appuyer la Plateforme des femmes du Sahel, créée en 2015, et cherché à tisser des liens de travail entre la Plateforme et le Groupe de travail susmentionné. Il a continué d'entretenir un dialogue régulier avec les équipes des Nations Unies chargées de défendre les droits de l'homme dans la sous-région en vue d'échanger des vues sur la situation socioéconomique et les droits de l'homme et de réfléchir à des initiatives communes qui leur permettraient de lutter contre les problèmes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

26. La demande de bons offices et d'assistance dans le cadre d'initiatives régionales menées pour remédier aux crises et aux problèmes transfrontières en Afrique de l'Ouest et au Sahel restera élevée et exigera une attention constante de l'ONU au cours de l'année à venir. En 2017, compte tenu de la nouvelle stratégie de l'UNOWAS et des conditions à remplir pour garantir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'UNOWAS prévoit de veiller à la continuité des efforts de diplomatie préventive dans les pays de la région afin d'éviter les conflits, de mobiliser le soutien de la communauté internationale dans la lutte contre les causes des conflits et de mieux asseoir les efforts de consolidation de la paix et la stabilité politique. Il entend continuer à utiliser les moyens dont il dispose dans les domaines de l'analyse, de l'alerte rapide, de la sensibilisation et de l'organisation de réunions afin de mobiliser les parties prenantes régionales étatiques et non étatiques pour consolider les acquis démocratiques et atténuer les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité. Il continuera également à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en étroite collaboration avec des

organisations régionales et à lutter contre les menaces pesant sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel ainsi qu'à remédier à leurs causes profondes, conformément aux déclarations du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2013/10, S/PRST/2014/17 et S/PRST/2015/24).

27. Au vu des prévisions pour 2017 et, en particulier, de la nécessité absolue de pérenniser les acquis démocratiques après les élections, de répondre à la détérioration de la sécurité régionale en raison de la situation dans le nord du Mali et d'appuyer les initiatives régionales dans leur lutte contre les menaces transfrontières, l'UNOWAS doit continuer à s'employer activement et sans tarder à dissiper les tensions politiques avant qu'elles ne débouchent sur une crise majeure et des violences. Il conviendra de déployer rapidement du personnel afin de soutenir les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et d'harmoniser les initiatives régionales, notamment celles à l'appui de la consolidation de la paix. En outre, l'UNOWAS continuera d'inviter les États Membres et les organisations régionales à engager les réformes qui s'imposent dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience. À cet égard, il continuera d'aider les initiatives régionales à régler les problèmes transfrontières et transversaux. Il insistera également sur l'amélioration de la coordination et de la cohérence de l'action menée par l'ONU et ses partenaires internationaux en Afrique de l'Ouest et au Sahel et maintiendra des contacts étroits avec les missions des Nations Unies dans la région afin de tirer parti des possibilités offertes par les initiatives locales de consolidation de la paix et d'agir de concert pour stabiliser les zones exposées à des conflits et traiter des questions relatives au contrôle des frontières, en particulier. Les incidences du retrait prochain de l'ONUCI et de la MINUL seront prises en compte, tout comme la nécessité de renforcer les mécanismes locaux, tels que les unités mixtes de l'Union du fleuve Mano chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières.

28. Le mandat de l'UNOWAS se fonde sur les mandats existants du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et repose sur une démarche intégrée conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité. Compte tenu de la nouvelle stratégie de l'UNOWAS et des conditions à remplir pour garantir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les priorités stratégiques en 2017 seront axées sur la poursuite de la mission de bons offices dans les pays de la région, la mobilisation d'un soutien afin de lutter contre les sources d'instabilité et le renforcement des efforts de consolidation de la paix et de la stabilité politique.

29. Les objectifs stratégiques de l'UNOWAS en 2017 seront les suivants :

a) Suivi de l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel, exercice des missions de bons offices et de fonctions spéciales au nom du Secrétaire général; renforcement des capacités nationales et infrarégionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité; intensification de l'appui apporté par l'ONU aux missions de bons offices et aux activités de médiation dans la région;

b) Campagnes en faveur du renforcement des capacités infrarégionales nécessaires pour faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment l'instabilité liée aux élections, les difficultés soulevées par la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic, l'extrémisme violent et le terrorisme;

c) Appui à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et coordination de l'action des partenaires internationaux et régionaux au Sahel;

d) Promotion de la bonne gouvernance et du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, dans le cadre de campagnes et d'activités de conseil en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en étroite collaboration avec des partenaires de la sous-région, la société civile et des parties prenantes au niveau national;

e) Promotion de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mobilisation des entités des Nations Unies et d'autres partenaires afin de collaborer avec les pays du Sahel à la mise en œuvre de projets axés sur la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel;

f) Renforcement de ses capacités dans les domaines de l'analyse, de l'alerte rapide et de la prévention de façon à fournir en temps voulu une analyse approfondie des tendances et de l'évolution de la situation dans la région, y compris en ce qui concerne les problèmes transversaux et transfrontières;

g) Intensification des activités de sensibilisation dans le cadre de campagnes de communication dynamiques afin de mieux faire connaître son action et sa mission.

30. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 2

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment en appuyant la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			2017	2016	2015
a) Intensification des efforts de médiation et de bons offices, et amélioration des activités d'alerte rapide et d'analyse à l'échelon régional	i) Nombre de missions conjointes d'alerte rapide et d'établissement des faits menées avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest	Objectif	6	4	2
		Estimation		4	2
		Résultat effectif			1
	ii) Nombre d'activités de bons offices et de médiation menées avec la CEDEAO et les partenaires régionaux aux fins de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest	Object	4	4	4
		Estimation		4	4
		Résultat effectif			4

Produits

- 7 missions d'alerte rapide et d'établissement des faits menées avec la CEDEAO ou l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest
- 30 missions de bons offices en Afrique de l'Ouest

- 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections menées avec le Département des affaires politiques dans les pays où des élections doivent se tenir en 2017 ou en 2018
- 3 visites techniques avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
b) Renforcement des capacités nationales et infrarégionales de prévention des conflits, de maintien de la stabilité, de consolidation de la paix, d'amélioration de la gouvernance et du respect de l'état de droit en Afrique de l'Ouest et au Sahel	i) La Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO est opérationnelle et s'appuie sur une liste de spécialistes de la médiation basés en Afrique de l'Ouest	Objectif	Oui		
		Estimation		Oui	
		Résultat effectif			Oui
	ii) Nombre de processus de réforme du secteur de la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest appuyés par l'UNOWAS	Objectif	2		
		Estimation		2	
		Résultat effectif			1
	iii) Nombre d'initiatives régionales visant à promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit	Objectif	14		
		Estimation		10	
		Résultat effectif			12

Produits

- 1 mission d'évaluation de suivi et 1 réunion du Groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso (GISAT-BF)
- 4 missions conjointes de médiation avec la CEDEAO
- 1 mission consacrée aux enseignements tirés de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- 1 conférence annuelle avec les parties prenantes régionales sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
c) Renforcement des capacités régionales et infrarégionales permettant de faire face aux problèmes transfrontières et transversaux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité, en particulier la criminalité transnationale organisée, le trafic, l'extrémisme violent et le terrorisme, et de régler les problèmes liés à la gouvernance et à la résilience	i) Nombre d'initiatives à l'appui du plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest	Objectif	1		
		Estimation		1	
		Résultat effectif			Sans objet
	ii) Nombre de cellules de lutte contre la criminalité transnationale qui sont mises en place et deviennent opérationnelles en Afrique de l'Ouest	Objectif	5		
		Estimation		4	
		Résultat effectif			3
	iii) Nombre de décisions adoptées lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée qui ont été mises en œuvre	Objectif	1		
		Estimation		1	
		Résultat effectif			Sans objet

iv) Nombre de documents finaux adoptés à l'issue des réunions consultatives tenues avec les gouvernements des pays du Sahel visant à examiner et valider les progrès accomplis, dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, par les trois groupes de travail régionaux sur la gouvernance, la sécurité et la résilience	Objectif	1		
	Estimation		1	
	Résultat effectif			Sans objet
v) Nombre de réunions visant à renforcer la cohérence des activités menées par les parties prenantes internationales au Sahel par l'intermédiaire de la Plateforme ministérielle de coordination et du groupe de contact international informel des partenaires pour le Sahel	Objectif	6		
	Estimation		4	
	Résultat effectif			2

Produits

- 1 réunion organisée dans la sous-région au sujet des menaces transversales qui pèsent sur la paix et la stabilité
- 2 réunions avec des organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel sur les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région
- 2 missions consultatives techniques auprès de la CEDEAO et 2 séminaires de définition des politiques concernant : a) la réforme du secteur de la sécurité et le dispositif de gouvernance; b) le code de conduite des forces de défense et de sécurité
- 2 évaluations annuelles en coordination avec l'OIM, l'ONUSC et d'autres partenaires, au cours desquelles l'accent sera mis en particulier sur les migrations, les tendances et les questions relatives aux droits de l'homme et au trafic en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 atelier régional avec les entités des Nations Unies et leurs partenaires consacré à l'harmonisation des cadres régionaux et aux solutions visant à remédier à la situation socioéconomique et à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 2 réunions de sensibilisation de haut niveau sur la radicalisation, les migrations, les jeunes et l'autonomisation des femmes organisées en collaboration avec le G5 Sahel, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine
- 1 réunion consultative sahélo-saharienne organisée par l'Union africaine dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité
- 4 réunions techniques des agents chargés des contrôles aux frontières des États Membres de la région du Sahel
- 1 réunion régionale de coordination avec les entités des Nations Unies et les partenaires régionaux et multilatéraux consacré e à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel
- Réunions semestrielles du Comité directeur de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et des groupes de travail thématiques de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
d) Meilleure intégration de la problématique hommes-femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mobilisation des entités des Nations Unies et d'autres partenaires aux fins de la mise en œuvre des projets liés à l'égalité des sexes aux niveaux national et régional dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	i) Nombre de participants aux mécanismes politiques et électoraux de haut niveau en Afrique de l'Ouest et au Sahel	Objectif	110	70	50
		Estimation		70	50
		Résultat effectif			50
	ii) Nombre de pays où les femmes et les jeunes participent aux initiatives de médiation et de négociation	Objectif	6	4	2
		Estimation		4	2
		Résultat effectif			2
	iii) Nombre de projets relatifs à la problématique hommes-femmes mis en œuvre aux niveaux national et régional par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	Objectif	4		
		Estimation		1	
		Résultat effectif			–

Produits

- Journées portes ouvertes 2017 sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 document de réflexion sur le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et les efforts de médiation en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 rapport sur la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 programme de mentorat pour les jeunes dans le cadre des activités infrarégionales menées en faveur de la paix et de la sécurité

Facteurs externes

31. Les objectifs pourront être atteints si : a) il n'y a pas de nouveau conflit ou de nouvelle crise affectant la vie économique, politique et sociale de certains pays ou de la sous-région qui déboucherait sur une réorientation des priorités et de l'attention; b) les mécanismes nationaux et régionaux continuent à appuyer l'organisation d'élections pacifiques et crédibles; c) les chefs d'État et de gouvernement en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et le G5 Sahel sont résolus à mobiliser des ressources qui leur permettront de lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité et manifestent la volonté de fournir les moyens de garantir l'instauration des conditions nécessaires à la paix et à la sécurité; d) le mécanisme d'alerte rapide de la CEDEAO et d'autres instruments régionaux de prévention des conflits sont opérationnels; e) les efforts de consolidation de la paix, y compris à l'issue d'élections et dans les pays qui ont été touchés par l'Ebola, se poursuivent; f) les États Membres et les organisations régionales réaffirment avec fermeté leur volonté de collaborer avec l'ONU et de mettre en œuvre les projets menés dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017			
	Crédits ouverts ^a	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^b
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Militaires et personnel de police	182,8	113,4	69,4	182,8	112,2	–	(70,6)	42,8
Personnel civil	6 622,0	6 511,5	110,5	6 622,0	6 508,3	–	(113,7)	6 397,8
Dépenses opérationnelles	6 525,4	6 430,4	95,0	6 525,4	6 662,8	20,7	137,4	6 567,8
Total	13 330,2	13 055,3	274,9	13 330,2	13 283,3	20,7	(46,9)	13 008,4

^a Correspond aux crédits ouverts pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

^b Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits pour 2016.

Tableau 4

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2016	1	1	–	2	7	13	7	–	31	7	–	38	6	19	–	63
Effectif proposé pour 2017	1	1	–	2	7	13	7	–	31	7	–	38	6	19	–	63
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

32. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par le taux moyen de vacance de postes prévu pour les administrateurs recrutés sur le plan national – 17 % (contre un taux de vacance approuvé de 7 %) – et par celui prévu pour le personnel recruté sur le plan national – 20 % (contre un taux de vacance approuvé de 9 %) –, par le taux de vacance de 29 % pour deux observateurs militaires (contre un taux de vacance approuvé de 0 %) et par la rationalisation des services de consultants et des voyages en raison de la fusion de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

33. Le montant des prévisions de dépenses pour 2017 s'élève à 13 283 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les dépenses afférentes à deux conseillers militaires (112 200 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 38 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3 et 7 SM) et 25 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (6 AN et 19 AL) (6 508 300 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles, dont les services de consultants (276 300 dollars), les voyages (919 000 dollars), les installations et infrastructures (288 200 dollars), les transports terrestres (95 800 dollars), les transports aériens (4 078 200), les communications (553 700 dollars), l'informatique (140 000 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (311 600 dollars).

34. Le nombre et la classe des postes approuvés pour 2016 correspondent au nombre et à la classe des postes approuvés pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et pour l'UNOWA. En 2017, il est proposé de doter l'UNOWAS de 63 postes (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 7 SM, 6 AN et 19 AL), dont 1 poste (1 P-5) à Nouakchott et 2 postes (1 P-5 et 1 P-4) rattachés au Département des affaires politiques à New York.

35. Il est proposé d'apporter des changements qui seraient sans incidence sur le nombre et la classe des postes, mais qui entraîneraient des modifications de la structure du Bureau. L'UNOWAS propose un changement de fonctions pour les postes ci-après, résultant de la réaffectation de ressources humaines :

- a) Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (1 P-4) de Bamako à Dakar;
- b) Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (1 P-5), de Dakar à Nouakchott;
- c) Suppression d'un poste de spécialiste de la conformité technique (1 administrateur recruté sur le plan national);
- d) Suppression d'un poste de standardiste (1 agent local);
- e) Création d'un poste de fonctionnaire d'administration (1 administrateur recruté sur le plan national);
- f) Création d'un poste d'assistant aux systèmes d'information (1 agent local).

36. La variation à la baisse entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 porte principalement sur les domaines suivants : a) rationalisation des services de consultants, y compris pour ce qui est de l'intégration de la problématique hommes-femmes et de la prévention de l'extrémisme violent; b) diminution du montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour un conseiller militaire et taux de vacance de 29 % en 2017; c) taux moyen de vacance fixé à 17 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et à 20 % pour les agents locaux (contre un taux approuvé de 7 % et de 9 %, respectivement); d) réduction des frais de voyage; e) réduction des besoins en matière de traduction et d'autres services de conférence en raison de la fusion de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel. Cette baisse est en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de location et d'exploitation d'un avion sur la base des coûts garantis dans le contrat pour 2017.

Ressources extrabudgétaires

37. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été allouée au Bureau en 2016 et il n'en est pas prévu non plus pour 2017.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(18 033 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

38. Le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) par sa résolution 1876 (2009). Il en a par la suite prorogé le mandat par ses résolutions 1949 (2010), 2030 (2011), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014), 2186 (2014) et 2203 (2015). Dans sa résolution 2267 (2016), le Conseil a prolongé le mandat du Bureau pour une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017 pour qu'il se concentre sur les tâches prioritaires suivantes :

a) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires d'urgence;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et parties prenantes concernées, y compris en coordination avec la CEDEAO et sa mission de sécurité en Guinée-Bissau et avec d'autres partenaires internationaux, aux fins de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de mettre en place des systèmes de justice civile et militaire conformes aux normes internationales;

c) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et améliorer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

39. Dans la même résolution, le Conseil a en outre chargé le Bureau de continuer de piloter l'action menée par la communauté internationale dans les domaines prioritaires suivants :

a) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à renforcer les institutions démocratiques et à donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire, qui soient à même d'assurer le maintien de la sécurité publique et la lutte contre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

c) Aider les autorités nationales à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, de même qu'à surveiller la situation en matière de droits de l'homme et à en rendre compte;

d) Fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUSC;

e) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément à ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 2242 (2015), et à mettre en œuvre le plan d'action national en faveur des femmes afin de garantir la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux, grâce notamment au détachement de conseillers pour ces questions;

f) Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix.

40. Le Bureau exerce son mandat dans un climat politique et économique instable et des conditions de sécurité précaires. Les divisions politiques, y compris au sein du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde au pouvoir, et les tensions entre les institutions publiques ont de lourdes répercussions sur l'environnement politique et empêchent les institutions de fonctionner normalement. La crise politique et institutionnelle, qui a commencé en août 2015, a conduit à la paralysie du Parlement. En conséquence, le programme du Gouvernement n'a pas été approuvé et aucun budget public n'a été adopté au cours du premier semestre de 2016. La crise parlementaire a également empêché le pays d'avancer dans l'exécution de son programme national de réforme.

41. Les retombées sociales et économiques de la crise politique sont préoccupantes. Les grèves dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont perturbé la fourniture des services de base, déjà faible dans un pays dont plus de 60 % de la population vit dans la pauvreté. Les acquis obtenus en matière de finances publiques sont menacés, des partenaires essentiels tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque africaine de développement et l'Union européenne ayant suspendu l'aide budgétaire et le soutien de la balance des paiements. En outre, les engagements pris lors de la table ronde des partenaires tenue en mars 2015 à Bruxelles ont été lents à se concrétiser en raison de l'incertitude politique.

42. Par conséquent, d'ici à la fin de l'année 2016, il ne sera pas pleinement remédié aux causes profondes de l'instabilité et les réformes entamées à cette fin ne seront pas achevées.

Coopération avec d'autres entités

43. Le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux clefs (l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO et l'Union européenne) pour appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le pays et promouvoir la stabilité. Il continuera également de renforcer la collaboration avec des institutions financières

internationales, telles que le FMI, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, en ce qui concerne la mobilisation des ressources.

44. La coopération avec l'ONU et d'autres entités prendra les formes suivantes :

a) Collaboration avec les départements du Siège de l'ONU et les équipes spéciales interinstitutions compétentes dans le champ d'action du Bureau;

b) Coopération avec l'UNOWAS dans les domaines politique, administratif et logistique, notamment pour des questions intersectorielles comme le trafic de drogues et la criminalité organisée, et partage des coûts de l'appui aux opérations aériennes;

c) Échange d'informations, notamment sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, à propos de la réforme globale du secteur de la sécurité et de l'état de droit dans les opérations de maintien de la paix qui sont membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, notamment les missions des Nations Unies de la région qui sont engagées dans l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

d) Collaboration avec l'ONUDC et les autres partenaires des Nations Unies ou bilatéraux pour soutenir la justice pénale et la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau;

e) Collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et préserver la sécurité humaine en Guinée-Bissau;

f) Poursuite de la coopération avec l'équipe de pays de façon à garantir une approche commune cohérente, en particulier sur l'état de droit, la prise en compte de l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Le Bureau continuera également d'utiliser des services partagés, tels que les installations médicales et les services de sécurité et de communication;

g) Conduite d'activités d'intégration de l'égalité des sexes en coopération avec ONU-Femmes, le FNUAP et d'autres entités des Nations Unies sur le terrain dans la région, telles que les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays des Nations Unies en Afrique de l'Ouest;

h) Conduite d'activités relatives aux droits de l'homme en coopération avec le HCDH;

i) Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination, le BINUGBIS et le PNUD, en collaboration avec ONU-Femmes, l'ONUDC, l'UNICEF et d'autres organismes, dirigeront les efforts de mise en œuvre du Programme conjoint pour l'état de droit en Guinée-Bissau;

j) Coopération avec la Commission de consolidation de la paix sur les questions relevant de sa compétence.

Résultats obtenus en 2016

45. Dans le domaine de la gouvernance démocratique et de l'appui à un dialogue national sans exclusive et à la réconciliation, les réalisations du Bureau en 2016 sont les suivantes :

a) Appui à l'organisation d'un séminaire de deux jours sur la stabilité afin d'aider le Président, le Premier Ministre, l'Assemblée populaire nationale et le

système judiciaire à parvenir à un consensus national sur la stabilité et à un accord politique (Pacte de stabilité) ou une solution à la crise politique;

b) Appui à l'élaboration et à l'adoption d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à aider la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement à s'acquitter de son mandat;

c) Appui à l'organisation de consultations populaires à l'échelle régionale, auxquelles ont participé 660 représentants d'organisations de la société civile, des forces de défense et de sécurité, ainsi que des chefs traditionnels et religieux, en vue de préparer la Conférence nationale;

d) Organisation de trois ateliers de consultation et de formation sur la communication, le lobbying et les activités de sensibilisation dans les régions de Quinara, Bafatá et Cacheu, à l'intention de 20 participants dans chaque région. Les résultats de ces consultations contribueront à améliorer la communication et l'interaction entre les parlementaires et leurs électeurs et étayeront les efforts de préparation de la Conférence nationale.

46. Dans le domaine de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la gouvernance du système de sécurité, l'état de droit et la stabilité générale, en application du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement pour la période 2016-2020. Les principales réalisations du Bureau dans ce domaine sont les suivantes :

a) Élaboration et adoption de projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix et l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, afin d'aider les institutions publiques à revitaliser les forces armées par la réintégration socioéconomique, à renforcer la lutte contre le trafic de drogues et d'autres formes graves de criminalité transnationale organisée, à perfectionner les enquêtes criminelles, à renforcer les contrôles aux frontières et la sécurité maritime, à améliorer les interventions en cas d'urgence dans les collectivités et à renforcer la police de proximité;

b) Mise en place du bureau régional du BINUGBIS à Bubaque afin d'appuyer l'administration régionale et de favoriser la stabilité, notamment grâce au renforcement de la sécurité maritime et des frontières, en vue de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée et de protéger les ressources naturelles;

c) Élaboration de quatre cadres de renforcement de l'état de droit dans les domaines juridique, politique et stratégique, relatifs à la justice pénale, à la justice militaire et au système pénitentiaire, conformément aux normes internationales pour la professionnalisation des services et la lutte contre l'impunité;

d) Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité;

e) Publication des ouvrages suivants : un livre sur la criminalité environnementale, à l'intention des partenaires du réseau national de protection de l'environnement et des décideurs; deux brochures sur les principes de l'administration de la justice, à l'intention du personnel judiciaire; un manuel sur la réforme du secteur de la sécurité et l'égalité des sexes; un manuel sur les techniques avancées de protection rapprochée; un manuel de sécurité routière; une compilation

de procédures opérationnelles permanentes pour les commissariats de police modèles.

f) Organisation de six formations à l'intention des organismes de sécurité et de maintien de l'ordre, auxquelles ont participé 392 personnes (dont 16,5 % de femmes), dans les domaines suivants : i) compétences en matière de planification stratégique et de gestion de projets; ii) trafic de drogues; iii) violence sexuelle et sexiste; iv) crimes contre l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles; v) relations entre civils et militaires; vi) cours de perfectionnement à la protection rapprochée; vii) questions relatives à la gouvernance de la sécurité.

47. Dans le domaine des droits de l'homme, le Bureau a continué d'aider les autorités nationales à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à surveiller la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau et à établir des rapports à ce sujet. Les principales réalisations du Bureau dans ce domaine sont les suivantes :

a) Publication et diffusion de trois guides relatifs aux droits de l'homme à l'intention de la société civile, des forces armées et des personnes privées de leur liberté;

b) Présentation à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement d'un document stratégique concernant l'impunité et l'amnistie selon les normes internationales en matière de droits de l'homme;

c) Conduite de trois missions de surveillance des droits de l'homme dans les régions de Quinara, Tombali et Bolama-Bijagos. Les rapports finaux, dans lesquels figurent des recommandations sur la réouverture des tribunaux et la remise en état des centres de détention, ont été communiqués aux autorités nationales et aux partenaires internationaux;

d) Fourniture d'un appui technique au Parlement en vue de la rédaction ou de l'examen des documents suivants : i) le projet de loi sur un quota de représentation des femmes au Parlement et dans les partis politiques; ii) le projet de loi foncière; iii) le projet de code de justice militaire;

e) Conduite de six séances de formation : i) formation sur l'administration de la justice à l'intention des juges, des procureurs, des avocats et des responsables de l'application des lois; ii) formation sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus à l'intention des détenus et des prisonniers; iii) formation sur les droits des femmes et la violence sexiste à l'intention de 63 représentants des forces de l'ordre et de la société civile, dont 23 femmes; iv) formation sur l'équité du traitement des deux sexes à l'intention de 35 professionnelles des médias;

f) Conduite d'une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme dans la région de Bafatá, mettant l'accent sur les droits et libertés fondamentaux, les mutilations génitales féminines, la discrimination, la violence domestique, la protection de l'enfance, le viol et les sévices sexuels;

g) Cinq visites de contrôle dans les prisons et 20 visites de contrôle du respect des droits de l'homme au centre de détention de la police à Bissau.

48. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le Bureau a continué d'aider le Gouvernement à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité, et à mettre en œuvre le plan d'action national

sur l'égalité des sexes pour garantir la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux. Les réalisations du Bureau dans ce domaine sont les suivantes :

- a) Organisation de la deuxième conférence internationale sur la violence sexiste dans le village d'Uaque (région d'Oio), en coopération avec l'Union européenne, l'UNICEF et ONU-Femmes;
- b) Conduite d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention de 60 hommes et 60 femmes au sujet de la loi sur les quotas dans les régions de Gabu et Bolama;
- c) Formation sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'intention de 40 policiers (dont 10 % de femmes) et 40 hauts responsables militaires, pour accroître la participation des femmes dans le secteur de la sécurité et réviser les politiques de recrutement;
- d) Fourniture d'un appui technique et logistique pour la validation du projet de loi sur les quotas par les organisations de la société civile;
- e) Organisation de trois formations sur la violence à l'égard des femmes à l'intention de 220 participants, dont 70 hommes;
- f) Conduite d'activités de renforcement des capacités en matière de médiation et de gestion des conflits et création d'un réseau de médiatrices.

49. Dans le domaine des communications, le Bureau a continué de faire connaître les activités de l'ONU et de promouvoir un climat propice à l'application de son mandat. Les réalisations du Bureau dans ce domaine sont les suivantes :

- a) Allocation aux bureaux régionaux de Volontaires des Nations Unies et de matériel de communication avec les médias. Trois Volontaires des Nations Unies qui viennent d'être recrutés sur le plan national ont été déployés à Bafatá, Buba et São Domingos;
- b) Mise en service d'une page Facebook intitulée « ONU na Guinée-Bissau ». À la fin du mois de mai, la page avait obtenu environ 1 000 mentions « J'aime ». Quelque 4 000 personnes, pour la plupart des Bissau-Guinéens vivant à l'étranger, consultent les messages publiés;
- c) Refonte du site Web du Bureau en portugais et en anglais, et mise à jour de son contenu écrit et audiovisuel;
- d) Diffusion des programmes de la Radio des Nations Unies et d'émissions sur les activités de l'ONU par l'intermédiaire d'une radio nationale et de 27 stations de radio locales;
- e) Production d'annonces télévisées et radiophoniques à l'appui du Forum national des organisations de la société civile, qui a réuni 150 participants, dont 30 % de femmes, et dont l'objectif était d'examiner les priorités du pays ainsi que les cadres de coopération de l'ONU et d'autres partenaires internationaux.

50. Pour ce qui est de la planification des activités intégrées par le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies, le Plan-cadre du partenariat entre les Nations Unies et la Guinée-Bissau pour la période 2016-2020 a été signé en avril 2016 et des plans de travail intégrés axés sur les résultats ont été établis en vue de leur approbation par les autorités nationales. En outre, sept projets du Fonds pour la consolidation de la paix concernant les facteurs du conflit actuel, d'une valeur totale

de plus de 7 millions de dollars, ont été approuvés par le Comité exécutif pour la consolidation de la paix conformément au plan des priorités de consolidation de la paix approuvé pour 2015. Les projets approuvés portent sur trois domaines : a) le dialogue politique et la réconciliation; b) la réforme de la défense et du secteur de la sécurité; c) la réforme de la justice. Les projets qui restent à présenter concernent : a) l'examen de la Constitution; b) le renforcement de la transparence du Gouvernement et des systèmes de responsabilisation; c) la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. En outre, le Bureau et l'équipe de pays mettent actuellement la touche finale à la vision et la stratégie communes des Nations Unies à l'appui du renforcement de l'état de droit dans le domaine des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination.

51. Les réalisations prévues pour la période allant de juillet à décembre 2016 sont les suivantes : a) appui à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement; b) appui au processus de révision constitutionnelle avec un groupe d'experts des questions constitutionnelles si les parties prenantes nationales parviennent à un consensus sur la nécessité de réviser la Constitution; c) appui à la mobilisation des électeurs par les parlementaires; d) renforcement des institutions démocratiques en faveur de la consolidation de l'état de droit et de la gouvernance démocratiques; e) appui à l'élaboration, par le Ministère de l'intérieur, d'une stratégie pour la police nationale; f) examen de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale de 2006; g) approbation, par les autorités nationales, d'un programme de formation de base des policiers, préalable à la certification des agents de police et des institutions chargées de la sécurité et qui constitue la dernière étape de la procédure de vérification des antécédents; h) élaboration et lancement d'un système de sécurité nationale pour la gestion des incidents; i) mise en place d'un système de notification des infractions et d'un système d'enregistrement des dossiers au Bureau du Procureur général et de la police judiciaire à Bissau; j) mise au point d'un programme conjoint pour l'état de droit sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination; k) publication de deux rapports thématiques sur les droits de l'homme. Dans le domaine des communications, une enquête novatrice sur la perception des médias va être menée en Guinée-Bissau. Le Bureau aidera par ailleurs le secteur des médias à mener les activités suivantes : a) élaborer le code de déontologie pour les médias; b) aider le Secrétaire d'État à la communication sociale à mettre au point une politique nationale pour le secteur des médias; c) entreprendre une campagne sur la citoyenneté et la promotion de la culture démocratique.

52. Certaines des réalisations escomptées qui pourraient ne pas être atteintes d'ici à la fin de 2016 en raison de la poursuite de la crise politique et institutionnelle concernent : a) la démobilisation des anciens combattants et militaires, car il n'y a pas de ressources financières pour régler les pensions de retraite et les indemnités de départ; b) la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel; c) la tenue d'une conférence régionale sur l'administration de la justice et l'impunité, en coopération avec la Cour de justice de la CEDEAO et les ministères d'exécution; d) la création d'un comité interministériel sur les droits de l'homme; e) l'adoption d'une version révisée du Statut de la Commission nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

53. Au vu de la situation politique et institutionnelle qui règne actuellement en Guinée-Bissau, les causes profondes de l'instabilité ne seront pas éradiquées d'ici à la fin de 2016, pas plus que les réformes prévues ne seront menées à bien. La situation dans la région devrait rester stable malgré la présence de plusieurs menaces, notamment la criminalité transnationale organisée, l'extrémisme violent et le terrorisme.

54. Compte tenu de ce qui précède, les priorités stratégiques de haut niveau du BINUGBIS pour 2017 devraient rester les mêmes qu'en 2016, à savoir :

a) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires d'urgence;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et parties prenantes concernées aux fins de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de renforcer les systèmes de justice civile et militaire et l'administration pénitentiaire conformément aux normes internationales, notamment dans le cadre de la réforme législative et politique;

c) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et améliorer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

55. Dans l'exécution de son mandat, le Bureau continuera de favoriser l'intégration des divers acteurs des Nations Unies présents sur le terrain et de promouvoir l'efficacité de leur action à l'appui des priorités nationales et dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national, notamment de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives (objectif de développement durable 16), et de renforcer les capacités institutionnelles nationales.

56. Dans sa résolution 2267 (2016), le Conseil de sécurité a décidé de prolonger le mandat du Bureau sans y apporter de modifications de fond. Par conséquent, les principaux facteurs déterminant les besoins en ressources resteront les mêmes en 2017.

57. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 5

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats*Objectif* : Création d'un environnement politique stable et sûr et de conditions socioéconomiques prospères en Guinée-Bissau

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			2017	2016	2015
a) Renforcement de l'état de droit et amélioration des systèmes de défense, de police, de justice, de maintien de l'ordre et d'administration pénitentiaire en Guinée-Bissau	i) Nombre de formations policières dispensées dans le cadre d'un programme national standard et du plan d'action correspondant, en accord avec le processus de certification	Objectif	1		
		Estimation		–	
		Résultats effectifs			Sans objet
	ii) Pourcentage d'enquêtes sur la criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic de drogues et la falsification de documents présentés aux postes frontière aériens, terrestres et maritimes	Objectif	12		
		Estimation		Information non disponible	
		Résultats effectifs			Information non disponible
iii) Nombre de cadres juridiques et de politiques élaborés pour mettre en œuvre une stratégie nationale de police de proximité visant à lutter contre l'insécurité	Objectif	2			
	Estimation		–		
	Résultats effectifs			–	
iv) Nombre de cadres juridiques, politiques et stratégiques élaborés ou révisés dans les domaines de la justice pénale, de la justice militaire et de l'administration pénitentiaire en conformité avec les normes internationales	Objectif	6	6	3	
	Estimation		4	2	
	Résultats effectifs			3	
v) Pourcentage de prisonniers en détention arbitraire et prolongée	Objectif	25			
	Estimation		40		
	Résultats effectifs			Information non disponible	
vi) Nombre d'anciens militaires et d'anciens membres du personnel d'institutions chargées de la sécurité bénéficiant des programmes de démobilisation ou de réintégration	Objectif	500	500	350	
	Estimation		500	500	
	Résultats effectifs			–	

Produits

- Appui fonctionnel et financier à 2 ateliers régionaux visant à promouvoir la participation des populations locales et à faciliter la coordination, le dialogue et l'adoption d'approches intégrées pour traiter les questions relatives à la gouvernance de la sécurité
- Appui fonctionnel et financier à 4 campagnes de sensibilisation menées par la police nationale sur la lutte contre la toxicomanie, la traite des personnes, la sécurité routière et la prévention de l'extrémisme violent par l'intermédiaire de la police de proximité
- Organisation à Bissau et dans les régions de 3 sessions de formation des formateurs à l'intention de la police de sécurité publique consacrées aux manuels sur le commissariat de police modèle et à la planification opérationnelle pour les manifestations publiques, les questions d'accès et la maîtrise des foules, y compris l'utilisation du matériel antiémeute

- 2 sessions de formation des formateurs sur l'application de la législation routière
- 1 session de formation des formateurs à l'intention de la police judiciaire, de la police de sécurité publique, de la garde nationale, de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et des procureurs sur les entretiens et les interrogatoires et sur les questions de preuve (chaîne de conservation, consignation et sécurité), y compris l'élaboration de procédures normalisées et de modèles
- Appui fonctionnel et financier à 1 atelier mené par le comité national de mise en œuvre en vue de l'adoption définitive de la Stratégie nationale en matière de police de proximité et de sécurité intérieure en Guinée-Bissau
- Appui fonctionnel et financier à 1 atelier mené par le comité national de mise en œuvre afin d'établir des orientations et un plan d'action pour l'exécution de la Stratégie nationale en matière de police de proximité et de sécurité intérieure
- 2 stages de formation des formateurs sur l'éthique professionnelle à l'intention des policiers, afin de favoriser la professionnalisation, l'application du principe de responsabilité et l'efficacité de la réforme du secteur de la sécurité, dans le respect des normes internationales, y compris celles des droits de l'homme, et des différences entre les sexes
- Appui fonctionnel et financier à 2 campagnes d'information et de sensibilisation de proximité menées dans tout le pays sur la démobilisation et la réintégration dans les unités militaires et les services chargés de la sécurité intérieure
- 3 conférences à l'intention des membres du Parlement, des membres du Cabinet du Président et des représentants du Gouvernement sur les questions de sécurité et de défense se rapportant au contrôle civil, aux relations entre civils et militaires, à la planification du budget national et aux instruments du pouvoir national
- 4 stages de formation sur la gestion de projets et le développement de la planification stratégique, des politiques et du plan d'action à l'intention des hauts responsables des ministères de la défense nationale et de l'administration territoriale
- Appui aux réunions hebdomadaires des groupes de travail sur la révision et la diffusion d'une politique de sécurité nationale, le plan d'action stratégique, l'évaluation de la menace qui pèse sur la réforme du secteur de la sécurité et les priorités en matière d'état de droit
- Tenue d'un Forum de haut niveau sur la justice nationale pour toutes les institutions de justice pénale, en vue de renforcer leurs moyens d'action
- Fourniture de conseils au Ministère de la justice sur l'élaboration et la révision d'un cadre juridique et d'un plan directeur sur la justice pénale et militaire, portant notamment sur la criminalité transnationale organisée et les peines de substitution pour les infractions mineures
- 5 ateliers de formation organisés dans trois régions à l'intention des agents civils et militaires de l'administration pénitentiaire sur des domaines d'action prioritaire donnés, y compris la sécurité dans les prisons et la gestion des données
- 1 séminaire de validation sur la stratégie pénitentiaire nationale élaborée en 2016
- Mise en place d'un système permettant aux services pénitentiaires du pays de gérer simplement et efficacement les données
- 5 sessions thématiques de groupes de travail sur des sujets donnés se rapportant à la réforme de la justice pénale et de la justice militaire, notamment le terrorisme, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et la criminalité environnementale, en coopération avec les Nations Unies et les partenaires bilatéraux
- 12 ateliers visant à aider les autorités régionales à faire mieux connaître l'état de droit en application des tâches prescrites dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
b) Renforcement des capacités nationales permettant de protéger les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et de les faire respecter en Guinée-Bissau	i) Nombre de recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel qui ont été inscrites dans le calendrier des activités pour la deuxième année et auxquelles il a été donné suite	Objectif	30	40	
		Estimation		20	6
		Résultats effectifs			4
	ii) Nombre de violations des droits de l'homme, notamment les cas de violence sexuelle et sexiste, de mariage précoce et de mariage forcé, signalées par des particuliers ou des défenseurs	Objectif	90	100	80
		Estimation		60	80
		Résultats effectifs			128

des droits de l'homme aux forces de l'ordre

iii) Nombre de procédures judiciaires menées conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme dans l'administration de la justice	Objectif	8	7	4
	Estimation		5	4
	Résultats effectifs			2
iv) Nombre de lois et mesures clefs relatives à la protection des droits de l'homme qui ont été révisées en vue de mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales	Objectif	2	5	4
	Estimation		2	2
	Résultats effectifs			2
v) Nombre de rapports présentés par le Gouvernement à l'ONU et aux organes conventionnels régionaux sur l'état d'application des traités ratifiés	Objectif	6		
	Estimation		4	
	Résultats effectifs			1

Produits

- Appui technique fourni dans le cadre d'un atelier et d'une réunion de validation pour l'élaboration et la validation d'un plan d'action national et d'un calendrier des activités relatifs à la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel
- Appui à l'instauration et à la mise en fonctionnement d'un comité interministériel des droits de l'homme en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées par les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme
- 3 séminaires à l'intention d'agents des forces de l'ordre, du système judiciaire et des forces armées, ainsi que d'acteurs de la société civile, aux fins de l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme et l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection des victimes et des témoins et d'autres instruments clefs afin de renforcer le principe de responsabilité et de promouvoir la lutte contre l'impunité
- 2 stages de formation des formateurs à l'intention des enseignants et des responsables militaires aux fins de l'intégration d'un module sur les droits de l'homme dans les programmes scolaires et le programme de formation des forces armées
- Émissions radiophoniques hebdomadaires d'information et de sensibilisation en vue de renforcer les capacités de la population et des partenaires locaux dans le domaine des droits de l'homme
- Compilation et diffusion des politiques et des normes en matière de droits de l'homme qui aident les institutions nationales à se conformer aux obligations internationales
- Célébration de la Journée des droits de l'homme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste
- 8 programmes et débats de sensibilisation aux droits de l'homme avec des associations locales, des syndicats, des partis politiques et des chefs traditionnels et religieux
- 1 stage de formation à l'intention des membres du Parlement sur la prise en compte systématique des droits de l'homme, notamment des questions liées à l'égalité des sexes, dans les projets de loi soumis au Parlement
- 4 stages de formation d'une semaine chacune sur les droits de l'homme et l'administration de la justice à l'intention des juristes, conformément au plan du Gouvernement et en partenariat avec le Centre de formation des magistrats
- 3 ateliers à l'intention de la société civile sur les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur les droits civils et politiques, notamment la loi sur la violence domestique et d'autres lois nouvelles

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2017	2016	2015	
c) Renforcement de la concertation politique sans exclusive et de la réconciliation nationale sur tout le territoire de la Guinée-Bissau	i) Organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement	Objectif	1	1	1
		Estimation		–	1
		Résultats effectifs			–
	ii) Nombre de documents contenant les constatations d'associations féminines et d'organisations de la société civile soumis à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence et à la Conférence elle-même	Objectif	3	6	
		Estimation		3	2
		Résultats effectifs			2
	iii) Nombre de rapports publiés par le nouvel observatoire de la stabilité	Objectif	1		
		Estimation		Sans objet	
		Résultats effectifs			Sans objet

Produits

- Animation par des experts de 11 consultations, réunions et formations sur la justice transitionnelle et la réconciliation et fourniture de conseils techniques concernant des questions juridiques, logistiques et sociopolitiques en prévision de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement
- 4 ateliers régionaux à l'intention des dirigeants de quelque 150 associations de femmes et organisations de la société civile œuvrant en faveur de la participation démocratique et de l'éducation civique
- Rapport sur le respect, par les organes de l'État, des recommandations formulées par l'observatoire de la stabilité

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2017	2016	2015	
d) Renforcement des institutions démocratiques et des organes de l'État pour le maintien de l'ordre constitutionnel et la gouvernance démocratique	i) Nombre de réunions publiques avec les parlementaires afin de leur permettre de mieux atteindre leurs circonscriptions et de favoriser la participation politique des citoyens	Objectif	3	8	5
		Estimation		2	5
		Résultats effectifs			2
	ii) Nombre de lois tenant compte de la problématique hommes-femmes adoptées	Objectif	3	4	3
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			3

Produits

- Organisation de 12 ateliers avec des citoyens afin de les sensibiliser à leurs droits et devoirs fondamentaux et à la culture et aux valeurs de la démocratie, notamment par une meilleure compréhension de la Constitution et des lois fondamentales
- 8 réunions de travail avec les parties prenantes nationales en vue de régler les conflits de compétences institutionnelles
- Établissement de 2 rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets du Fonds pour la consolidation de la paix, conformément aux exigences du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée Bissau
- Établissement de 2 documents d'information pour les réunions de la Commission de consolidation de la paix, siégeant en formation Guinée-Bissau

- Conduite d'une campagne de sensibilisation et de conseil auprès du groupe de femmes sur l'adoption d'une loi en faveur de quotas électoraux pour les femmes
- 4 forums ayant pour objet de renforcer l'éducation civique et de promouvoir la participation, la gouvernance et la culture démocratiques parmi les citoyens et les médias dans l'ensemble du pays

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
e) Amélioration de la coordination entre les partenaires internationaux afin d'aborder de façon cohérente les questions de politique et de mobilisation des ressources	i) Nombre de communiqués conjoints publiés par les partenaires internationaux sur les initiatives communes face à la situation politique en Guinée-Bissau	Objectif	12	12	12
		Estimation		12	12
		Résultats effectifs			16
	ii) Nombre de réunions des 5 partenaires (Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO, Union africaine, Organisation des Nations Unies, Union européenne) tenues à Bissau	Objectif	12		
		Estimation		12	
		Résultats effectifs			8
	iii) Nombre de réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau	Objectif	2	2	1
		Estimation		1	1
		Résultats effectifs			–

Produits

- Participation à 12 réunions de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union africaine consacrées à la Guinée-Bissau
- Tenue de réunions mensuelles avec les partenaires internationaux en vue d'accroître l'aide financière et technique à la Guinée-Bissau et de convenir de démarches communes
- Présentation de 2 rapports sur le mécanisme de suivi et de coordination de l'efficacité de l'aide
- Établissement de la plateforme de partenaires internationaux en coordination avec le Gouvernement

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
f) Renforcement de la capacité du Gouvernement de promouvoir et de mettre en œuvre le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (2016-2020) et les programmes sur le développement, la paix et la stabilité	i) Nombre de réunions du comité directeur du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement	Objectif	1		
		Estimation		1	
		Résultats effectifs			–
	ii) Nombre de réunions du groupe des politiques du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement	Objectif	4		
		Estimation		3	
		Résultats effectifs			2
	iii) Nombre de plans de travail annuels conjoints adoptés pour mettre en œuvre le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement	Objectif	4		
		Estimation		4	
		Résultats effectifs			–

Produits

- 1 rapport d'activité adopté à la réunion annuelle du comité directeur du Cadre de partenariat des Nations Unies

- 4 rapports sur les réunions du groupe des politiques stratégiques
- 1 rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (2016-2020)
- 1 conférence visant à faire connaître le rapport d'évaluation consacré aux associations de femmes œuvrant en faveur de l'autonomisation des femmes, de la paix et de la sécurité
- 1 rapport de la réunion de réflexion sur l'élaboration de plans stratégiques de l'ONU
- Élaboration de 2 programmes communs au titre du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (2016-2020)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
g) Population bissau-guinéenne et autres personnes concernées informées et ayant connaissance du mandat de l'ONU et des réformes et participant à leur mise en œuvre	i) Pourcentage de la population ayant connaissance de la présence et du mandat de l'ONU	Objectif	70	70	
		Estimation		40	Sans objet
		Résultats effectifs			Sans objet
	ii) Nombre de personnes participant au programme de sensibilisation de la population, dont des représentants d'organisations de la société civile, des journalistes et des patrons d'organes de communication	Objectif	6 000	5 800	
		Estimation		3 000	2 000
		Résultats effectifs			3 000
	iii) Nombre de personnes ayant accès à la version papier de la lettre d'information de l'ONU et à d'autres publications de l'ONU sur la participation des citoyens	Objectif	20 000	14 000	
		Estimation		14 000	Sans objet
		Résultats effectifs			Sans objet
	iv) Nombre de mentions « j'aime » sur la page Facebook du BINUGBIS indiquant une meilleure connaissance des réformes par les Bissau-Guinéens vivant à l'étranger	Objectif	2 000	1 000	
		Estimation		1 000	Sans objet
		Résultats effectifs			Sans objet
	v) Nombre de conseils consultatifs locaux en activité mis en place par la population	Objectif	38		
		Estimation		–	
		Résultats effectifs			Sans objet

Produits

- Conduite, dans 30 secteurs, du programme intégré de sensibilisation de la population à l'échelle de la Mission sur la démocratie, l'état de droit, la citoyenneté, les droits de l'homme, la responsabilité individuelle et l'éthique, ainsi que les objectifs de développement durable
- 30 visites dans les collectivités locales afin d'établir des conseils consultatifs locaux
- 1 atelier à l'intention des partis politiques sur la communication politique et les principes des droits de l'homme relatifs à la participation politique
- Publication et diffusion des conclusions de la Conférence de réconciliation nationale à la radio, à la télévision, sur Internet et dans les médias sociaux
- Production de 52 émissions radiophoniques et de 5 émissions télévisées sur les principales priorités du Bureau et les mandats de l'ONU
- Élaboration d'une politique nationale pour le secteur des médias fondée sur les recommandations du forum des médias
- 52 mises à jour du site Web et de la page Facebook du Bureau détaillant ses activités d'encadrement et de bons offices

- 6 bulletins d'information publique à l'intention des autorités nationales, des organisations de la société civile, des universitaires, des citoyens et des partenaires internationaux sur les activités prescrites dans le mandat du BINUGBIS et l'action menée par l'ONU en Guinée-Bissau
- Organisation de 6 forums de la société civile et de l'ONU à Bissau
- Production de 10 émissions télévisées visant à faire changer les comportements et sur l'éducation civique et la réconciliation
- Publication de 10 affiches sur les objectifs de développement durable afin de sensibiliser la population à l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au rôle que jouent les citoyens dans sa réalisation
- Célébration de 3 journées internationales des Nations Unies, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies

Facteurs externes

58. Le BINUGBIS devrait atteindre ses objectifs si : a) les tensions politiques et les désaccords entre les institutions nationales et les acteurs politiques sont réglés et les partis politiques sont résolus à mettre en œuvre les priorités nationales; b) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit; c) les parties prenantes nationales et locales demeurent attachées à la consolidation de la paix; d) les partenaires internationaux s'engagent à appuyer les programmes de consolidation de la paix et de réformes postélectorales; e) l'environnement régional reste stable.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Autorisation budgétaire 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Militaires et personnel de police	564,7	591,4	(26,7)	564,7	658,7	–	94,0	685,4
Personnel civil	13 712,5	11 974,6	1 737,9	13 712,5	12 134,1	–	(1 578,4)	10 396,2
Dépenses opérationnelles	5 642,7	5 651,3	(8,6)	5 642,7	5 240,5	144,8	(402,2)	5 249,1
Total	19 919,9	18 217,3	1 702,6	19 919,9	18 033,3	144,8	(1 886,6)	16 330,7

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 7
Postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2016	1	–	2	2	6	13	9	–	33	28	–	61	26	40	10	137
Effectif proposé pour 2017	1	–	2	2	6	13	9	–	33	28	–	61	26	40	11	138
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1

59. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par le fait que les prestations versées au personnel recruté sur le plan international ont été inférieures aux prévisions, par le retard pris dans le recrutement de trois membres du personnel fourni par les gouvernements et par des dépenses au titre du transport terrestre moins élevées que prévu, du fait de la réalisation de travaux d'entretien et de réparation en interne.

60. Les ressources nécessaires au Bureau s'élèvent à 18 033 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de couvrir les coûts afférents à 2 conseillers militaires (129 700 dollars), à 13 membres de la Police des Nations Unies (529 000 dollars) et aux traitements et aux dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international (9 620 900 dollars) et national (1 935 200 dollars); ils permettraient également de financer les dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies (444 100 dollars), au personnel fourni par les gouvernements (133 900 dollars), aux consultants (79 300 dollars), aux voyages (668 700 dollars), aux installations et infrastructures (1 178 200 dollars), aux transports aériens (1 140 900 dollars), terrestres (169 900 dollars) et maritimes (27 400 dollars), aux communications (819 700 dollars), à l'informatique (395 500 dollars), aux frais médicaux (192 100 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (568 800 dollars).

61. En 2017, en application de la résolution 2267 (2016) du Conseil de sécurité et compte tenu en particulier de la nécessité de renforcer les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de créer un poste de Volontaire des Nations Unies au BINUGBIS.

62. Le titulaire du poste de Volontaire des Nations Unies viendrait aider le Représentant spécial du Secrétaire général dans sa mission de bons offices en rédigeant des communiqués de presse et des déclarations publiques, en enregistrant des émissions radiophoniques et en s'acquittant d'autres tâches relatives à l'information du public. Il partagerait son temps entre le siège du Bureau à Bissau et le terrain (la région), ce qui renforcerait considérablement les capacités et permettrait de couvrir une plus grande partie du territoire.

63. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2017 et celles approuvées pour 2016 s'explique principalement par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, et la situation de famille du personnel en poste actuellement, ainsi que le ratio dépenses de personnel communes effectives/traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international; par la réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures, y compris la non-reconduction des dépenses non renouvelables relatives à l'achat de matériel électrique, de matériel de sécurité et d'autres types de matériel, la diminution des dépenses de carburant et la baisse du prix du litre de carburant; par la réduction des dépenses au titre du transport terrestre grâce à la réalisation de travaux d'entretien et de réparation en interne et la diminution des achats de pièces de rechange en raison des stocks disponibles; par la réduction des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers et au titre des rations compte tenu des stocks disponibles.

Ressources extrabudgétaires

64. En 2016, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1,4 million de dollars ont été utilisées pour renforcer la gestion des frontières de manière à lutter contre les crimes graves et la criminalité organisée, le trafic de drogues et la criminalité internationale; créer le système national de gestion des incidents, afin de renforcer les capacités du système de notification des infractions et d'améliorer l'enregistrement de ces infractions; promouvoir la réforme de la sécurité et du secteur de la défense et favoriser la réintégration socioéconomique; appuyer les mécanismes de dialogue; soutenir les activités liées aux droits de l'homme; et renforcer les institutions démocratiques en Guinée-Bissau.

65. On estime qu'en 2017, des ressources extrabudgétaires d'environ 2,9 millions de dollars seront nécessaires pour le BINUGBIS, en complément du budget ordinaire. Ces ressources, qui devraient être financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, le HCDH, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Département des affaires politiques, permettront de soutenir la protection et la promotion des droits de l'homme et d'assurer le suivi des violations des droits de l'homme, ainsi que de renforcer les institutions démocratiques et de promouvoir les réformes du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, notamment d'améliorer la gestion des frontières de manière à lutter contre les crimes graves et la criminalité organisée, le trafic de drogues et la criminalité internationale.

C. Mission d'assistance des Nations en Somalie

(96 094 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

66. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a été créée le 3 juin 2013 en application de la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, à l'issue d'une évaluation approfondie des activités menées par les organismes des Nations Unies en Somalie. Le Conseil de sécurité en a par la suite renouvelé le mandat dans ses résolutions 2158 (2014), 2221 (2015), 2232 (2015) et 2275 (2016). Le mandat actuel de la Mission court jusqu'au 31 mars 2017.

67. La MANUSOM a notamment pour mandat : a) d'user de ses bons offices pour appuyer le processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral somalien; b) de fournir des orientations et des conseils stratégiques sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État dans les domaines i) de la gouvernance; ii) de la réforme de l'appareil de sécurité, de l'état de droit, du désengagement des combattants, du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, de la sécurité maritime et de la lutte antimines; iii) de la mise en place d'un système fédéral (avec notamment la révision de la Constitution fédérale provisoire de 2012 et la préparation du processus électoral de 2016); c) d'aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'aide des donateurs internationaux; et d) de renforcer les capacités du Gouvernement fédéral concernant les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et la protection de l'enfance, ainsi que le signalement des violations ou exactions.

68. Dans sa résolution 2275 (2015), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importe que la MANUSOM soutienne le processus politique, y compris au moyen de l'achèvement de la formation de l'État et de la révision de la Constitution, ainsi que des préparatifs en vue de la tenue d'élections ouvertes à tous et transparentes en 2016 et d'élections universelles d'ici à 2020. Il lui a demandé également de renforcer et de maintenir sa présence dans toutes les capitales des États fédérés existants ou en formation, afin de fournir un appui au processus politique, au processus de paix et de réconciliation et de consolider son dialogue avec toutes les composantes de la société civile somalienne afin que les vues de celle-ci soient prises en compte dans le cadre des divers processus politiques.

69. En plus du Puntland, trois administrations régionales provisoires ont été créées dans le Djoubaland, le Sud-Ouest et le Galmudug. En 2016, le Gouvernement fédéral a poursuivi les négociations en vue de la formation d'une administration régionale provisoire dans le Hiran et le Moyen-Chébéli, dont la capitale reste encore à déterminer. L'administration provisoire du Sud-Ouest devrait poursuivre son projet visant à déplacer sa capitale de Baidoa à Barawe. La question du statut de Mogadiscio et de la région du Banadir reste à régler.

70. En 2016, la MANUSOM a maintenu et renforcé sa présence sur l'ensemble du territoire somalien afin d'appuyer le Gouvernement fédéral et les administrations régionales provisoires, par l'intermédiaire de bureaux établis à Kismayo (administration provisoire de Djouba), Baidoa (administration provisoire du Sud-Ouest), Garowe (Puntland), Beledweyne (Hiran et Moyen-Chébéli), Hargeisa (« Somaliland ») et Nairobi (Kenya). La Mission étendra ses activités à Dhousamarib (administration provisoire de Galmudug) dès que les conditions de sécurité le permettront. Elle mène ses activités avec la plus grande souplesse possible dans l'ensemble du pays de manière à ne pas compromettre la sécurité de son personnel.

71. Les installations des Nations Unies en Somalie restent vulnérables aux attaques des Chabab et la sécurité aérienne demeure un grave sujet de préoccupation. Malgré plusieurs opérations militaires d'envergure menées en 2016 contre les Chabab par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Armée nationale somalienne et d'autres partenaires, la situation sur le plan de la sécurité y reste instable.

72. Une évaluation stratégique par l'Organisation des Nations Unies, demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2275 (2016), sera réalisée à l'issue du

processus électoral de 2016 et la mission d'évaluation des besoins électoraux programmée sera également conduite pour déterminer le processus devant mener aux élections prévues en 2020.

Coopération avec d'autres entités

73. La MANUSOM a joint ses efforts à ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et a coopéré étroitement avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), l'AMISOM et d'autres partenaires en vue de mener à bien son mandat dans l'ensemble du pays.

74. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux, la MANUSOM a collaboré très étroitement avec le Gouvernement fédéral à l'élaboration du cadre de partenariat pour l'après-2016, au moment où le pays passait du Pacte pour la Somalie au plan national de développement. Ce plan énonce les priorités nationales jusqu'en 2019 et marque une étape importante dans le processus de relèvement du pays et son évolution vers la stabilité et le développement à long terme.

75. Le Forum de partenariat de haut niveau, coprésidé par le Président somalien et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, demeure la principale plateforme de dialogue, de débat de fond, de soutien à la MANUSOM et de mobilisation des partenaires internationaux en faveur de la feuille de route politique et du processus électoral, de l'application du Pacte pour la Somalie, de la préparation du plan national de développement et d'autres initiatives.

76. En 2016, le Forum de coordination des hauts responsables a été renforcé, réunissant le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et le Chef du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, en vue d'harmoniser leurs priorités stratégiques et leurs activités opérationnelles.

77. La Cellule mondiale de coordination en Somalie, qui a été créée en 2013, a servi avec succès de groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité commun à la MANUSOM et de plateforme du PNUD, en liaison avec d'autres entités des Nations Unies, en vue de la planification de l'état de droit et de la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités, à l'appui des institutions et des protagonistes de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire.

78. Grâce à une collaboration étroite avec le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, le bureau intégré de la MANUSOM chargé de la problématique hommes-femmes a fait progresser différentes questions, telles que la participation accrue des femmes à la vie politique et l'élimination de la violence et de la discrimination.

79. La MANUSOM et le PNUD, par l'intermédiaire du Groupe intégré d'appui électoral, ont apporté des conseils techniques et un renforcement des capacités à la Commission électorale nationale indépendante et au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales, en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs mandats respectifs. Le Groupe a également appuyé les préparatifs techniques, opérationnels et logistiques du processus électoral de 2016 dirigé par les Somaliens, avec l'aide du BANUS.

80. Le Groupe de travail commun ONU/AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réuni tous les deux mois pour examiner les questions relatives aux droits de l'homme ayant des incidences sur les politiques. L'Équipe spéciale de l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, dont font partie les entités des Nations Unies qui apportent une aide à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne, s'est réunie selon que de besoin pour examiner les évaluations des risques et étudier les violations présumées dont les effets pourraient se faire ressentir sur la fourniture d'une aide, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles perpétrées lors des conflits.

81. En 2016, la MANUSOM a renforcé ses fonctions de protection spécialisée (de l'enfance et des femmes) sous l'égide de son Groupe des droits de l'homme et de la protection, comme cela est recommandé dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

82. Le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques de la MANUSOM a continué de présider plusieurs réunions mensuelles des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement fédéral, de l'AMISOM et d'autres parties prenantes principales visant à appuyer les efforts de communication au titre du processus électoral de 2016. Il a programmé les activités des prochaines journées des Nations Unies, telles que la Journée de la paix et la Journée des droits de l'homme, fourni un appui en matière de communication pour les prochains rapports des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et planifié les visites futures des médias internationaux en Somalie.

83. Le Groupe d'appui de la MANUSOM au sein du BANUS a mis en place une équipe spécialisée dans la planification et la mise en œuvre de l'appui administratif, logistique et opérationnel global qui lui est apporté par son bureau de Mogadiscio et ses bureaux de Mombassa et de Nairobi au Kenya. En application de la résolution 2245 (2015), le Représentant spécial du Secrétaire général et le Chef du BANUS ont passé, en juin 2016, un contrat quantifiable en vue de la fourniture de services du BANUS et de l'appui à la MANUSOM, de manière à harmoniser le soutien du premier avec le mandat et les priorités stratégiques de la seconde. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, le Centre de services régional d'Entebbe a fourni un appui administratif à la MANUSOM par l'intermédiaire du BANUS.

Résultats obtenus en 2016

Groupe des questions politiques et de la médiation

84. En 2016, le Groupe des questions politiques et de la médiation a appuyé avec succès la promotion par le Gouvernement fédéral de divers processus politiques, dans le cadre de la feuille de route devant mener la Somalie vers des élections universelles en 2020. Le Groupe a fait bénéficier les autorités somaliennes et la direction de la MANUSOM de l'efficacité de ses bons offices, en fournissant des conseils politiques et des services d'analyse, de médiation, de facilitation du dialogue, de coordination et d'appui logistique. Face aux retards pris par le Parlement dans l'approbation du processus électoral de 2016 soutenu par la communauté internationale, le Groupe a appuyé de manière efficace les négociations menées par le Représentant spécial du Secrétaire général avec le Président somalien, qui ont abouti au décret présidentiel légitimant le processus électoral et évitant au pays un échec politique majeur.

85. Le Groupe des questions politiques et de la médiation et le Groupe intégré d'appui électoral ont approuvé une double stratégie consistant à promouvoir un processus électoral plus représentatif et ouvert en 2016 et à renforcer les engagements de la Somalie en vue des élections universelles de 2020. La MANUSOM a collaboré étroitement avec le Gouvernement fédéral et les États fédérés anciens et nouveaux, en leur prodiguant des conseils pour réussir la transition politique.

86. Les campagnes régulières d'information de la Mission visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique, menées par le Groupe des questions politiques et de la médiation et le Bureau intégré de la MANUSOM chargé de la problématique hommes-femmes, ont conduit les autorités somaliennes à prendre l'engagement politique de réserver 30 % des sièges des deux chambres du Parlement aux femmes.

87. La MANUSOM a donné des conseils et des orientations sur le processus de révision constitutionnelle au Ministère des affaires constitutionnelles, à la Commission parlementaire d'application et de contrôle de la Constitution, à la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, au Bureau du Premier ministre et au Parlement fédéral. Compte tenu de l'attention considérable accordée au processus électoral de 2016, aucun accord sur des amendements constitutionnels n'a été conclu cette année. Néanmoins, grâce à l'action de la MANUSOM, le processus de révision constitutionnelle a conduit à la prorogation de la Constitution fédérale provisoire jusqu'en 2020, ce qui a permis d'éviter une crise politique majeure et donné au Parlement la possibilité d'achever les premiers projets d'amendements à la Constitution fédérale provisoire, transmis ensuite à la législature suivante. Le processus de révision constitutionnelle devrait figurer parmi les priorités en 2017-2018.

88. La formation de la dernière administration dans la région du Hiran et du Moyen-Chébéli n'a pas progressé en raison de craintes que le processus ne soit pas ouvert à tous. La MANUSOM a fourni ses bons offices pour faciliter l'émergence d'un compromis.

Groupe intégré d'appui électoral

89. Le Groupe intégré d'appui électoral a fourni un soutien aux équipes chargées d'organiser les élections indirectes au niveau fédéral et au niveau des États et le processus électoral de 2016, y compris d'assurer la formation aux procédures électorales. Le Groupe a prodigué ses conseils sur l'emplacement des bureaux de vote, appuyé la formation de 170 agents électoraux et facilité le déploiement du matériel électoral. Il a créé une équipe chargée de coordonner l'appui à la sécurité électorale, en collaboration avec l'AMISOM, le BANUS et les autorités somaliennes.

90. Le Groupe a fourni des avis techniques et un renforcement des capacités à la Commission électorale nationale indépendante et au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales chargées, respectivement, de l'organisation du référendum constitutionnel prévu, suivi des élections universelles en 2020, et de l'élaboration du cadre juridique électoral. Le Groupe a organisé une formation sur la préparation d'élections tenant compte de la problématique hommes-femmes, les communications stratégiques, la gouvernance, le leadership, l'inscription sur les listes électorales et l'enregistrement des partis politiques, l'information financière et

la structuration du cadre juridique électoral. La Commission électorale nationale indépendante et le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales ont participé, avec l'appui du Groupe intégré d'appui électoral, à des voyages d'étude pour s'informer des procédures d'inscription sur les listes électorales et des opérations de vote, et ont publié, en 2016, le tout premier lexique somalien de terminologie électorale.

Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

91. Le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité a fourni des avis stratégiques et une assistance technique, des conseils et des orientations aux autorités somaliennes, notamment par l'intermédiaire du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie et de la Cellule mondiale de coordination de l'état de droit.

92. La MANUSOM a facilité les travaux des groupes de travail sur les objectifs 2 (Sécurité) et 3 (Justice) de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du Pacte pour la Somalie, en fournissant des conseils et des orientations aux autorités somaliennes sur l'évaluation nationale des menaces, qui ont contribué à l'élaboration de la politique de sécurité nationale adoptée par les responsables fédéraux et régionaux somaliens lors du Forum national des dirigeants, en mai 2016. La politique nationale de sécurité est une étape importante de l'élaboration d'une architecture de l'appareil de sécurité. La MANUSOM a facilité un accord sur un nouveau modèle de police à deux niveaux pour la Somalie et a convenu de mettre à jour et d'examiner le Plan (de préparation) Heegan d'équipement des forces de police somalienne. Elle a également facilité les discussions entre les parties prenantes concernées pour réunir un consensus sur des modèles judiciaires et pénitentiaires et une stratégie maritime nationale. La MANUSOM a appuyé l'élargissement des services judiciaires au niveau sous-fédéral en échangeant avec les responsables régionaux sur les principes de l'état de droit, en évaluant les besoins techniques et opérationnels et en organisant des ateliers destinés aux juges, aux procureurs et aux greffiers.

93. La MANUSOM a fourni un appui technique aux institutions somaliennes chargées de la sécurité, en vue de mettre en place des cadres juridiques et des procédures opérationnelles standard susceptibles de favoriser une gestion responsable des armes et des munitions et une réglementation du secteur de la sécurité privée. Le Service de la lutte antimines de l'ONU, par l'intermédiaire de l'Autorité somalienne de gestion des explosifs et la police somalienne, a appuyé le Gouvernement fédéral en lui fournissant des avis stratégiques et un appui technique sur la neutralisation des explosifs et munitions et sur les engins explosifs improvisés.

94. Par l'intermédiaire du programme national somalien de traitement et de prise en charge des combattants désengagés, la MANUSOM a appuyé le programme de réhabilitation pour combattants des Chabab désengagés à faible risque et a entamé les préparatifs en vue de la création d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration destiné aux milices et autres groupes armés qui ne sont pas intégrés dans les forces de sécurité officielles somaliennes.

Groupe des droits de l'homme et de la protection

95. Le Groupe des droits de l'homme et de la protection a conseillé le Gouvernement fédéral en ce qui concerne l'application de la feuille de route et du plan d'action relatifs aux droits de l'homme, surveillé les violations des droits de l'homme et recensé plus de 500 victimes civiles en Somalie en 2016. La MANUSOM a plaidé pour la création d'une Commission nationale des droits de l'homme, et en août 2016, la loi relative à cette Commission a été promulguée, ouvrant ainsi la voie à sa création. La MANUSOM et le HCDH ont publié un rapport conjoint sur la liberté d'expression et la participation à la vie politique, et continuent de soutenir les organisations de la société civile. La MANUSOM et l'UNICEF ont facilité le transfert de 69 enfants (43 de Galkayo et 26 de Garowe) vers un centre de Mogadiscio financé par l'UNICEF. La MANUSOM, par l'intermédiaire des ateliers de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, a formé plus de 500 militaires de l'AMISOM et agents d'unités de police constituées et plus de 1 500 membres de l'Armée nationale somalienne, avant leur déploiement, dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

96. La MANUSOM a conseillé, financé et orienté le Gouvernement fédéral en ce qui concerne sa participation à l'examen périodique universel durant la vingt-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue en janvier 2016. Au cours de ladite session, le bilan de la Somalie en matière de droits de l'homme a été examiné et le pays a accepté 168 recommandations sur les moyens d'améliorer la situation dans ce domaine. La Mission a fourni des conseils et un appui techniques au Bureau du défenseur des droits de l'homme du Puntland et à la Commission des droits de l'homme du Somaliland pour l'établissement de leurs rapports annuels. Le Puntland a publié son premier rapport en avril 2016.

97. La MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral somalien à donner suite au communiqué commun visant à mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits et à appliquer le Plan d'action national lié en plaidant, avec les donateurs, en faveur d'une rationalisation de l'appui, d'un renforcement des capacités de la police par la création d'unités spécialisées de protection des femmes et des enfants et par une plus grande information du système judiciaire, qui doit mettre fin à l'impunité et répondre aux besoins des victimes et des survivants. La MANUSOM a également surveillé les violations, exactions et actes de discrimination commis à l'égard des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre les enfants.

Bureau intégré chargé de la problématique hommes-femmes

98. Conformément à la démarche d'intégration dans laquelle s'inscrit la Mission, le Bureau intégré chargé de la problématique hommes-femmes a été créé en 2014 pour conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires) et faciliter la coordination des questions d'égalité des sexes pour l'ensemble de la présence des Nations Unies en Somalie. Le Bureau est dirigé par le conseiller principal pour la problématique hommes-femmes de la MANUSOM. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF et ONU-Femmes), il a fourni des conseils et des orientations au Ministère de la femme et de la promotion des droits de

l'homme, en vue d'appuyer l'adoption de la politique nationale d'égalité des sexes et la feuille de route qui doit mener à l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En collaboration avec le Groupe des questions politiques et de la médiation, le Bureau a promu l'engagement politique national consistant à réserver 30 % des sièges des deux chambres du Parlement fédéral aux femmes, notamment en communiquant auprès des clans et des candidates potentielles afin d'encourager leur participation. La MANUSOM a aidé le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme à renforcer la position des femmes dans les processus politiques somaliens et a travaillé avec des organisations et des organes tels que l'initiative somalienne de promotion des femmes aux postes de décision et le comité des ambassadeurs de bonne volonté.

Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation

99. La MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont appuyé le Gouvernement fédéral dans la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie, notamment en soutenant les forums de haut niveau, les comités directeurs et les groupes de travail, y compris le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, qui appuie la transition politique et socioéconomique du pays. Ce Mécanisme, financé par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie des Nations Unies, a affecté une part croissante des fonds internationaux aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix; en particulier, tous les nouveaux programmes communs des Nations Unies ont été financés sur ce Fonds.

100. La MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place une coordination et une collaboration étroites avec le Gouvernement fédéral, en vue d'assurer l'application, le suivi et l'examen du cadre stratégique intégré et de veiller à sa conformité au Pacte pour la Somalie. Elles ont également coopéré étroitement avec le Gouvernement fédéral et les partenaires à l'élaboration d'un cadre de partenariat pour l'après-2016, qui permettra à la coopération entre la Somalie et la communauté internationale d'appuyer les engagements de haut niveau contractés par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les principaux objectifs définis dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'état de droit en Somalie. Les Nations Unies ont également appuyé l'élaboration d'une architecture révisée de l'aide en Somalie au niveau fédéral et à celui des États.

Relèvement local et extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État

101. En 2016, en raison des difficultés rencontrées l'année précédente, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les autorités somaliennes et les partenaires internationaux, ont élaboré une nouvelle stratégie de stabilisation qui s'axe davantage sur le relèvement local et l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État. L'Équipe chargée du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État a été séparée de l'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation. Étant donné que moins de districts que prévu ont été repris et que des districts précédemment libérés ont été perdus au profit du Mouvement des Chabab, la MANUSOM a cherché à élargir la portée géographique de ses interventions de façon à inclure des zones et des populations marginalisées dont les chances d'être touchées par des revers militaires avaient augmenté en raison du manque de présence de l'État et de possibilités de

relèvement. En vue d'appuyer le relèvement local et l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État, l'ONU a aidé le Gouvernement fédéral à ajuster et à aligner sa stratégie de stabilisation et sa conception de programmes par rapport à celles de ses partenaires ainsi qu'à coordonner et à regrouper ses interventions de sorte d'accroître les effets de chaque programme. L'Organisation a également renforcé son appui analytique au Gouvernement fédéral et à d'autres partenaires afin qu'ils acquièrent une meilleure compréhension de la dynamique des conflits et des vulnérabilités au niveau local. Elle a en outre coordonné la programmation d'un investissement s'élevant à 13 millions de dollars fait par le Fonds pour la consolidation de la paix en faveur du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État en recourant au guichet national de l'Organisation pour les transferts financiers directs du Gouvernement fédéral aux régions et aux districts touchés.

Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques

102. Le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques a élaboré des contenus et des messages à diffuser dans les médias afin de favoriser l'appui du public aux opérations électorales de 2016 et d'accroître la participation des femmes. De concert avec le Gouvernement fédéral, la MANUSOM a coordonné des campagnes locales d'information et de sensibilisation au moyen de multiples plateformes, notamment en mettant au point un feuilleton radiophonique de 10 épisodes diffusé au niveau national en vue d'expliquer le processus électoral et la façon dont les communautés et les familles peuvent encourager la participation des femmes à la vie politique. Appuyant la lutte contre l'extrémisme violent, la MANUSOM a formé des journalistes et accueilli des ateliers en coopération avec les autorités fédérales et régionales, les partenaires internationaux et les principales parties prenantes afin de s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation, et a conçu des stratégies de communication multimédias fondées sur des données factuelles, notamment des campagnes de communication visant à dissuader les jeunes de rejoindre le Mouvement des Chabab et à encourager la défection des militants du Mouvement.

Groupe de la cohérence et de l'efficacité

103. Le Groupe de la cohérence et de l'efficacité, dirigé par le Chef de cabinet de la MANUSOM, comprend le Groupe de planification commune, l'équipe d'analyse intégrée et le pôle intégré d'information. En 2016, le Groupe de planification commune a renforcé sa capacité d'effectuer une planification stratégique intégrée et de superviser le déploiement de spécialistes civils de la planification dans les capitales régionales en vue d'améliorer la cohérence et l'efficacité entre les services de la MANUSOM, l'équipe de pays des Nations Unies, l'AMISOM, les administrations régionales provisoires et d'autres partenaires au niveau régional. Il a fait office de secrétariat pour le Conseil de direction et le Forum de coordination des hauts responsables. Il a continué de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident à la mise en œuvre du cadre stratégique intégré, aux préparatifs pour l'établissement d'arrangements postérieurs au Forum de partenariat de haut niveau et à la mise au point de stratégies régionales de l'ONU communes.

104. L'équipe d'analyse intégrée a aidé à collecter des renseignements et a fourni des analyses intégrées aux niveaux stratégique et opérationnel destinées aux hauts responsables de la MANUSOM. En 2016, elle a produit près de 50 documents de

recherche analytiques, télégrammes chiffrés et rapports mensuels sur la complexité et l'évolution rapide de la situation politique et des conditions de sécurité en Somalie. Elle a permis à la Mission d'approfondir ses connaissances sur la lutte contre l'extrémisme violent en général et contre les Chabab en particulier.

105. Le pôle intégré d'information, qui est au cœur du Centre de gestion des crises, a veillé à ce que l'ensemble de la Mission ait une bonne appréciation des principales évolutions en matière de sécurité et de menaces en Somalie, notamment les opérations offensives lancées par l'AMISOM contre les Chabab. En 2016, il a lancé une plateforme de suivi et de communication de l'information ainsi qu'une base de données en vue d'améliorer la communication et l'analyse des mises au point sur la situation entre les services organiques et les bureaux régionaux de la Mission. Le cadre de gestion des crises et les plans de continuité des opérations ont été revus et mis à jour à l'issue d'un exercice de simulation de crise et d'une analyse après action en avril 2016, afin de renforcer la préparation aux situations de crise, les interventions et la coordination de la MANUSOM et entre la MANUSOM, le BANUS, l'AMISOM et d'autres partenaires internationaux.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

106. L'année 2017 marquera un tournant pour la Somalie. La MANUSOM continuera d'aider le pays, alors doté d'un nouveau Gouvernement fédéral et d'un nouveau Parlement, à faire progresser le fédéralisme et sa feuille de route politique à l'horizon 2020, notamment dans les domaines de la sécurité, du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État, tout en renforçant les institutions et en appuyant la planification dans les états fédéraux existants et en formation, qui doivent négocier activement leur place politique dans l'avenir d'un pays fédéral. Ces progrès se réaliseront toutefois dans un climat d'insécurité, alors que les Chabab poursuivent leurs attaques, conventionnelles ou autres. Par conséquent, en 2017, la MANUSOM s'efforcera d'élaborer et de mettre en œuvre une feuille de route permettant d'apporter un appui cohérent au secteur de la sécurité en Somalie.

107. On trouvera ci-après les hypothèses retenues aux fins des prévisions qui sous-tendent les priorités stratégiques et les besoins en ressources de la MANUSOM :

a) En Somalie, la situation générale en matière de sécurité demeure imprévisible et marquée par des incidents impliquant les tactiques asymétriques et évolutives employées par les Chabab et d'autres groupes terroristes. L'AMISOM, l'armée nationale somalienne et les forces de sécurité somaliennes sont en mesure de poursuivre leurs campagnes militaires contre les Chabab et d'autres groupes terroristes alors que ceux-ci continuent de perturber les processus politiques en ciblant les autorités fédérales et régionales, l'Organisation, l'AMISOM, la société civile et d'autres parties prenantes;

b) La MANUSOM continue d'entretenir un partenariat étroit avec le nouveau Gouvernement fédéral mis en place après les élections de 2016. Le fédéralisme continue de progresser, le processus de formation des États étant achevé; quatre administrations régionales provisoires sont établies, outre le Puntland et le Somaliland, des capitales régionales permanentes sont désignées et la question de l'administration locale de Mogadiscio et de Banadir est résolue;

c) À l'issue d'une transition électorale réussie en 2016, les autorités somaliennes font davantage d'efforts pour finaliser et mettre en œuvre la politique nationale de sécurité et s'engagent à mettre en place un dispositif national de sécurité viable ainsi que des modèles pour les forces de police et le système judiciaire et pénitentiaire;

d) Le processus de paix et de réconciliation dirigé par la Somalie progresse en phase avec les avancées politiques et socioéconomiques dans les zones touchées. L'AMISOM et l'armée nationale somalienne reprennent d'autres territoires aux Chabab alors que les efforts s'intensifient pour régler les affrontements entre et dans les clans. La violence d'origine criminelle est exacerbée par la lenteur du système judiciaire, et les différends concernant les terres et les ressources ainsi que l'afflux de rapatriés restent des facteurs de conflit et de violence;

e) Le manque de connaissance des principes des droits de l'homme et le non-respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont font preuve la police, l'armée et les autres forces de sécurité de l'État fédéral et des États fédérés nuisent à la protection des civils et suscitent l'hostilité des populations locales;

f) Le BANUS est en mesure de fournir un appui rapide, efficace et responsable à ses clientes, la MANUSOM et l'AMISOM, afin de permettre le renforcement de l'engagement de l'ONU dans toutes les régions, alors que la MANUSOM restructure sa présence régionale en fonction de l'établissement de nouvelles capitales dans les États somaliens.

108. Compte tenu de ces hypothèses retenues aux fins des prévisions, les priorités stratégiques ci-après guideront l'action de la MANUSOM en 2017 :

a) Utiliser plus efficacement les bons offices et les activités de plaidoyer auprès du Gouvernement fédéral et des États fédérés existants ou en formation pour faire avancer le fédéralisme et d'autres questions, processus et institutions clefs en matière de politique et de gouvernance. La MANUSOM alignera ses bureaux régionaux sur les nouvelles capitales d'États fédérés lorsqu'une décision aura été prise en ce sens et que les conditions de sécurité le permettront. Elle collabore avec les dirigeants politiques somaliens en vue de régler les questions politiques en suspens telles que l'administration locale de Mogadiscio et de Banadir;

b) Faciliter et appuyer des mécanismes de dialogue pour améliorer les relations entre les autorités centrales et régionales, tout en encourageant les efforts de paix et de réconciliation aux niveaux central et régional;

c) Appuyer le lancement et la conduite de vastes consultations en vue d'examiner les constitutions régionales et la Constitution fédérale, d'inclure les femmes et les groupes minoritaires et de discuter de la répartition des fonctions entre le centre et les régions, les préparatifs pour un référendum constitutionnel ayant commencé;

d) Soutenir les initiatives et les priorités en matière de droits de l'homme et d'égalité notamment en : i) appuyant la représentation et la participation des femmes dans les instituts et dans les processus politiques nationaux; ii) en améliorant la protection des civils grâce à l'élargissement des activités de suivi et de communication de l'information en matière de droits de l'homme ainsi que du renforcement des capacités de la Commission des droits de l'homme aux niveaux national et régional. Appuyer la mise en place d'un mécanisme d'application du

principe de responsabilité et la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Appuyer le processus de paix et de réconciliation en Somalie, notamment le respect de l'exigence constitutionnelle de créer une commission de vérité et de réconciliation;

e) Renforcer la capacité des institutions et des responsables somaliens d'appuyer des élections universelles en 2020. Fournir à la Commission électorale nationale indépendante et à ses membres le renforcement des institutions et les conseils techniques dont ils ont besoin et apporter un appui similaire aux commissions régionales pour préparer l'inscription des électeurs. Accroître l'appui à l'élaboration d'un cadre électoral juridique en Somalie. Augmenter et cibler les campagnes de communication visant à sensibiliser et à informer les électeurs;

f) Fournir des conseils stratégiques, une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés aux fins de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité. La MANUSOM établira une feuille de route globale afin de renforcer les forces de sécurité somaliennes. Faciliter le dialogue pour parvenir à un accord sur un dispositif national de sécurité et un modèle de système judiciaire et pénitentiaire dans le cadre d'une Somalie fédérale et mettre en œuvre le nouveau modèle pour les forces de police grâce à une bonne utilisation de la Cellule mondiale de coordination, le cas échéant. Conformément à la demande du Conseil de sécurité, à savoir que la MANUSOM renforce sa présence dans toutes les capitales des administrations régionales provisoires pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité, il est proposé de déployer quatre administrateurs du personnel fournis par des gouvernements au bureau d'Hargeisa pour faciliter le renforcement des capacités des institutions du Somaliland garantes de la sécurité (y compris la sécurité maritime) et de l'état de droit et pour appuyer la mise en place de mécanismes de coordination adéquats avec le Puntland et le centre-sud de la Somalie;

g) Fournir des conseils et un appui à la coordination concernant le processus d'intégration des milices et la gestion des combattants désengagés au niveau régional et veiller à ce que les centres de transition soient opérationnels et apportent une assistance adéquate aux combattants désengagés à faible risque. Aider les combattants désengagés et les personnes à leur charge à réintégrer les communautés grâce à la création de refuges;

h) Améliorer et mettre en œuvre la stratégie globale de l'ONU aux fins du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État dans les zones nettoyées par l'AMISOM et l'armée nationale somalienne et les zones sujettes à l'influence des Chabab. Faciliter la mise en œuvre du plan de stabilisation du Gouvernement fédéral et veiller à ce qu'il soit aligné sur la stratégie de relèvement local et d'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État;

i) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale et intégrée avec les parties prenantes en vue de prévenir et de combattre l'extrémisme violent en Somalie. Appuyer la stratégie globale du Gouvernement fédéral, y compris en analysant les facteurs et les enseignements tirés de l'expérience, en recensant les parties prenantes et en élaborant divers outils pour lutter contre l'extrémisme violent.

109. Compte tenu des hypothèses ci-dessus et des priorités en matière de stratégie et de ressources, les manifestations et les inducteurs de coûts principaux ci-après permettront d'orienter la planification et les activités de la MANUSOM en 2017 :

a) Des besoins de sécurité imprévus ont émergé. Ils comprennent des effectifs et du matériel supplémentaires aux fins de la protection rapprochée des hauts responsables de la MANUSOM sur la base de la recommandation, formulée à l'issue d'un examen mené en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité en février 2016, invitant la Mission à s'assurer que tous les fonctionnaires soient protégés dans des résidences et des bureaux sécurisés. Le changement du niveau de risque de l'aéroport international de Mogadiscio, passé de moyen à élevé, a donné lieu à des dépenses supplémentaires imprévues et importantes servant à atténuer le risque;

b) Bien que la présence de la MANUSOM dans les régions ait été renforcée en 2016, des ressources humaines supplémentaires sont proposées : dans les bureaux régionaux du Galmudug, du Hiran et du Moyen-Chébéli, pour veiller à ce qu'ils soient pleinement opérationnels, deux spécialistes des questions politiques (P-4) seront déployés en qualité de chefs adjoints des bureaux de zone; au bureau d'Hargeisa, quatre administrateurs du personnel fournis par les gouvernements seront déployés pour renforcer les capacités en matière d'état de droit, comme indiqué ci-dessus;

c) La MANUSOM continuera de chercher à renforcer la collaboration et la coordination sur des stratégies et des approches cohérentes en Somalie entre le BANUS, l'AMISOM, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires régionaux et la communauté internationale.

110. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 8

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Renforcement des institutions largement représentatives mises en place en Somalie

i) Augmentation du nombre d'administrations régionales provisoires mises en place et participant aux côtés du Gouvernement à des activités de sensibilisation et de réconciliation

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : 3 administrations régionales provisoires, outre le Puntland et le Somaliland

2016 (estimation) : 4 administrations régionales provisoires, outre le Puntland et le Somaliland

2017 (objectif) : 5 administrations régionales provisoires, outre le Puntland et le Somaliland. Progrès en ce qui concerne la reconnaissance des États membres de la fédération disposant d'un statut et l'administration locale de Mogadiscio et de Banadir, telles que définies dans le cadre du processus de révision de la Constitution

ii) Progrès accomplis dans le processus de révision de la Constitution

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Mise en place d'une nouvelle Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, d'un nouveau Comité de contrôle et d'un nouveau Ministère des affaires constitutionnelles, à la suite du remaniement ministériel et de la nomination d'un nouveau ministre et de nouveaux conseillers

2016 (estimation) : Achèvement et présentation au Parlement du projet de révision de la Constitution fédérale provisoire par le Comité de contrôle et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution

2017 (objectif) : Approbation par les principales parties prenantes de la feuille de route orientant le processus de révision constitutionnelle; soumission au Parlement de projet d'amendements pour les principaux articles en suspens

iii) Préparatifs en vue d'élections démocratiques en Somalie

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Création de la Commission électorale nationale indépendante

2016 (estimation) : Opérations électorales pacifiques et transparentes menées en août 2016

2017 (objectif) : Création d'un secrétariat de la Commission électorale nationale indépendante, y compris la nomination de son secrétaire général, et mise en place de bureaux au niveau des États fédérés

iv) Taux de représentation des femmes dans tous les processus politiques nationaux, régionaux et locaux

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : 10 % de femmes au Gouvernement fédéral et dans d'autres organes de décision

2016 (estimation) : 20 % de femmes au Gouvernement fédéral et dans d'autres organes de décision

2017 (objectifs) : 30 % de femmes au Gouvernement fédéral et dans d'autres organes de décision

Produits

- Organisation de 12 forums consultatifs à l'intention des guides d'opinion à Mogadiscio et dans les capitales des États fédérés, rassemblant 40 faiseurs d'opinion, groupes de la société civile et organisations de femmes
 - Tenue de 12 réunions de travail du Groupe de travail sur le volet ouverture politique des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (ou de son successeur), y compris la fourniture de services de secrétariat et de conseils politiques en vue d'assurer la coordination du Gouvernement fédéral et des administrations régionales provisoires avec les partenaires internationaux, notamment l'équipe de pays des Nations Unies
 - Facilitations de 6 consultations à Mogadiscio et dans les capitales des États fédérés entre le Gouvernement fédéral et des groupes de la société civile sur le processus de révision constitutionnelle et le rôle que la société civile joue dans ce processus
 - Facilitation de 3 ateliers à l'intention du Ministère des affaires constitutionnelles et du Parlement aux fins de l'élaboration de projets d'amendement à la Constitution, et facilitation de 4 consultations à l'appui d'un processus de révision constitutionnelle à l'échelle nationale
 - Organisation conjointe avec les administrations régionales provisoires de 5 conférences de réconciliation locales à l'intention des clans et d'autres groupes organisés et marginalisés mécontents du processus de formation des États
 - Organisation conjointe avec le Gouvernement fédéral et les administrations régionales provisoires de 4 forums nationaux des dirigeants en vue de tenir des discussions de haut niveau sur des questions politiquement sensibles
 - Facilitation de 4 visites de spécialistes internationaux des questions constitutionnelles à Mogadiscio en vue de conseiller le Gouvernement fédéral sur la poursuite du processus de révision constitutionnelle
 - Facilitation de 9 visites d'information effectuées par les administrations régionales provisoires au niveau des districts
 - Fourniture de conseils et d'orientations politiques au Gouvernement fédéral lors d'échanges hebdomadaires avec le Parlement fédéral et la commission des frontières et de la fédération afin de mettre au point un cadre destiné à reconnaître les administrations régionales provisoires en tant qu'États membres de la fédération au moyen du Pacte pour la Somalie et du mécanisme du Groupe de travail sur le volet ouverture politique des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État
 - Fourniture de conseils politiques et de capacités de planification aux administrations régionales provisoires et aux assemblées régionales par l'intermédiaire des cinq bureaux régionaux en vue d'appuyer le renforcement des capacités des institutions des États fédérés et d'améliorer leurs relations avec le Gouvernement fédéral
 - Fourniture de conseils techniques au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales afin de l'aider à rédiger un projet de loi électorale et facilitation de 15 ateliers en vue d'appuyer la tenue de consultations nationales sur les systèmes électoraux à Mogadiscio et dans les capitales des États fédérés
 - Facilitation d'un atelier de 3 jours pour permettre l'adoption du plan stratégique 2017-2020 de la Commission électorale nationale indépendante, y compris la fourniture de conseils techniques sur l'élaboration et l'adoption de la loi électorale, l'inscription sur les listes électorales, les référendums constitutionnels et les élections universelles de 2020
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Institutions judiciaires et pénitentiaires indépendantes et responsables véritablement opérationnelles et en mesure de répondre sans exclusive aux besoins du peuple somalien concernant la justice

i) Exécution du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Approbation par le comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie et exécution de 5 % du plan de travail pour 2015-2016

2016 (estimation) : Exécution de 100 % du plan de travail pour 2015-2016

2017 (objectif) : Élaboration du programme relatif à l'état de droit pour 2017-2018 fondé sur le plan national de développement, et exécution de 30 % du programme

ii) Mise en place du mécanisme de coordination judiciaire et pénitentiaire

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Le Groupe de travail sur l'objectif 3 (justice) de consolidation de la paix et de renforcement de l'État était opérationnel et s'est réuni tous les trimestres, mais ne tenait pas de débats stratégiques et manquait de capacités en matière de prise de décisions.

2016 (estimation) : Le sous-groupe de travail sur la justice et l'administration pénitentiaire a été établi et se réunit deux fois par trimestre; le Groupe de travail sur l'objectif 3 (justice) de consolidation de la paix et de renforcement de l'État se réunit chaque trimestre et prend des décisions stratégiques.

2017 (objectif) : Réunions trimestrielles du mécanisme de coordination et réunions deux fois par trimestre du mécanisme qui succédera aux sous-groupes de travail sur l'objectif 3 (justice) de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, les mécanismes tenant des discussions au niveau stratégique et prenant les décisions de façon plus efficace

iii) Élaboration d'un modèle de système judiciaire et pénitentiaire

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Document de réflexion sur le premier atelier de consultation sur le modèle de système judiciaire

2016 (estimation) : Définition des principes de base de l'architecture du modèle de système judiciaire et pénitentiaire à l'occasion de 1 consultation politique nationale et de 1 consultation technique dans chaque État fédéré

2017 (objectif) : Fourniture d'un appui technique au Ministère de la justice pour la rédaction de la loi sur l'organisation judiciaire et de la loi sur le Bureau du Procureur général

iv) Élargissement de l'accès aux services judiciaires dans les États fédérés grâce à l'organisation d'audiences foraines

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Sans objet

2016 (estimation) : 1 série d'audiences foraines organisée dans les administrations provisoires du Djoubaland et du Sud-Ouest

2017 (objectif) : 3 séries d'audiences foraines organisées dans les administrations provisoires du Djoubaland, du Sud-Ouest et du Galmudug

Produits

- 180 directeurs de prison et membres du personnel pénitentiaire formés aux niveaux fédéral et régional à la gestion, à l'encadrement, à la sécurité, aux opérations, au commandement et au contrôle, à l'usage de la force, aux défaillances de sécurité et aux procédures de fouille dans les prisons
 - Fourniture de conseils et d'une assistance concernant le processus de sélection de 30 candidats à la formation au métier d'agent pénitentiaire dispensée par des pairs
 - Organisation et tenue de 6 ateliers sur l'élaboration du Plan onkod (tonnerre) relatif au personnel pénitentiaire
 - Fourniture de conseils techniques et de services de secrétariat au Groupe de travail sur l'objectif 3 (justice) de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du Pacte pour la Somalie et à ses sous-groupes de travail dans le cadre de 1 réunion trimestrielle et fourniture d'un appui au mécanisme de coordination du suivi créé par le Gouvernement fédéral dans le cadre de réunions mensuelles
 - Tenue de 3 séances de formation de base sur les lois civiles et pénales et sur les compétences professionnelles en la matière à l'intention de 100 juges et procureurs
 - Tenue de 1 séance de formation sur les mécanismes traditionnels de règlement des différends, les droits de l'homme et la médiation à l'intention de 60 chefs traditionnels
 - Tenue de 1 atelier régional pour chaque administration régionale existante et en formation en vue de présenter le modèle de système judiciaire et pénitentiaire aux parties prenantes dans les administrations régionales
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement du secteur de la sécurité en Somalie

i) Bureau national de sécurité, faisant office de secrétariat du Conseil national de sécurité, opérationnel et renforcé par le Gouvernement fédéral

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Approbation et lancement par le Gouvernement fédéral du programme d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif de sécurité, y compris le projet visant à renforcer le Bureau national de sécurité et à appuyer sa prise de décisions

2016 (estimation) : Approbation par le Gouvernement fédéral du projet de politique nationale de sécurité et achèvement de 5 consultations régionales; promulgation de la politique nationale de sécurité

2017 (objectif) : Politique nationale de sécurité appliquée et utilisée pour finaliser la stratégie de défense et mettre au point le nouveau modèle pour les forces de police; amélioration du contrôle civil au moyen du renforcement des capacités des commissions parlementaires de défense et de sécurité, donnant lieu à des réunions mensuelles des commissions parlementaires, et réglementation du secteur privé de la sécurité engagée grâce à la soumission au Conseil national de sécurité d'options visant à structurer ce secteur

ii) Élargissement de l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice en vue d'appuyer le développement d'un secteur de la sécurité abordable et financièrement transparent

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Collecte de données aux fins de l'établissement du rapport sur l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice

2016 (estimation) : Achèvement du rapport sur l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice en vue de permettre une meilleure prise de décisions de la part du Gouvernement fédéral et des régions sur les structures de forces de sécurité abordables à moyen et à long terme et une meilleure gestion des finances publiques

2017 (objectif) : Le Gouvernement fédéral et les régions sont capables d'élaborer des budgets détaillés pour les forces de sécurité en se fondant sur les principes de gestion des finances publiques.

iii) Création de mécanismes visant à appuyer la volonté du Gouvernement fédéral d'accroître la transparence et le principe de responsabilité en matière de gestion financière du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Traitement des états de paie transparent et viable dans le secteur de la sécurité et harmonisation du versement des traitements

2016 (estimation) : Élaboration par le Gouvernement fédéral du projet de réforme de la gestion des états de paie du secteur de la sécurité

2017 (objectif) : Le traitement des états de paie du secteur de la sécurité passe sous le contrôle du Gouvernement fédéral tout en dépendant moins des allocations versées par les donateurs.

iv) Élaboration et mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité et aux ressources maritimes de la Somalie

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : sans objet

2016 (estimation) : Élaboration de la stratégie de sécurité maritime et présentation au Parlement pour adoption; soumission des directives pour l'administration maritime somalienne au Gouvernement fédéral pour promulgation; projet de loi sur les garde-côtes rédigé et en attente de promulgation

2017 (objectif) : Stratégie de sécurité maritime promulguée et mise en œuvre; projet de loi sur les garde-côtes adopté

v) Gestion sûre et transparente des armes et munitions par le Gouvernement fédéral et meilleure gestion des engins explosifs aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Approbation par le Gouvernement fédéral du concept de la gestion des armes et des munitions et tenue régulière de réunions du comité directeur de gestion des armes et des munitions; élaboration, approbation et lancement du Plan badbaado (protection) de l'Autorité somalienne de gestion des explosifs; fourniture à la police somalienne de capacités de neutralisation des explosifs et munitions aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés dans le cadre du Plan heegan (préparation)

2016 (estimation) : Mise au point du système global de gestion des armes et des munitions; réponse coordonnée de l'Autorité somalienne de gestion des explosifs face aux risques explosifs, conformément au Plan badbaado (protection); approbation par le Gouvernement fédéral des capacités appropriées en matière de neutralisation d'explosifs et de munitions, y compris d'engins explosifs improvisés, à mettre en place dans la police aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, conformément au nouveau modèle pour les forces de police

2017 (objectif) : Le système global de gestion des armes et des munitions est lancé, l'Autorité somalienne de gestion des explosifs assume une plus grande responsabilité dans la gestion et la réglementation; le dispositif de police aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés dispose des capacités appropriées en matière de neutralisation d'explosifs et de munitions, y compris d'engins explosifs improvisés.

vi) Mise en place de structures de base pour la création d'une force de police somalienne unifiée, capable, professionnelle, responsable et respectueuse des droits, aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Direction des forces de police adaptée pour faire face aux nouveaux problèmes

2016 (estimation) : Création d'une force de police fédéralisée par la mise en œuvre du nouveau modèle pour les forces de police

2017 (objectif) : Mise en œuvre du nouveau modèle pour les forces de police; révision du Plan heegan (préparation) pour tenir compte du nouveau modèle pour les forces de police et lancement de la mise en œuvre du Plan

vii) Augmentation du nombre de combattants désengagés participant à des programmes de réinsertion ou de réintégration

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : 500 combattants désengagés réintégré avec succès

2016 (estimation) : 500 combattants désengagés de plus réintégré avec succès

2017 (objectif) : 3 000 combattants désengagés de plus réintégré avec succès

viii) Mise en œuvre du Plan guulwade (victoire) visant à former et à équiper 10 900 soldats de l'armée nationale somalienne

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Plan guulwade (victoire) approuvé et soutenu par le Groupe de travail sur l'objectif 2 (sécurité) de consolidation de la paix et de renforcement de l'État

2016 (estimation) : Exécution de 50 % du Plan guulwade (victoire)

2017 (objectif) : Exécution de 100 % du Plan guulwade (victoire)

Produits

- Tenue de 12 réunions de groupes de travail et de 4 réunions de sous-groupes de travail dans les domaines de la défense, de la réforme du secteur de la sécurité, de la sécurité maritime et de la police
 - Tenue de 12 réunions mensuelles des groupes de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration à Mogadiscio et dans chaque région avec le Gouvernement fédéral, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs en vue de coordonner les programmes et les ressources
 - Tenue de 12 réunions de travail mensuelles en vue de fournir une assistance administrative et technique à l'Autorité somalienne de gestion des explosifs
 - Organisation de 6 ateliers à l'intention des institutions de police somaliennes aux niveaux fédéral et régional, au sujet du nouveau modèle pour les forces de police dans un système fédéral
 - Tenue de 12 réunions mensuelles avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'autres partenaires compétents aux fins de la supervision du dispositif non légal d'appui à la police
 - Tenue de 6 réunions et de 1 atelier avec les institutions de la police fédérale et régionale à l'appui de la révision du Plan heegan (préparation) visant à tenir compte du nouveau modèle pour les forces de police et à examiner sa mise en œuvre
 - Lancement de 3 programmes régionaux de sécurité aux fins du renforcement des capacités des administrations régionales et de la coordination avec les structures nationales de sécurité
 - Fourniture d'orientations stratégiques et de conseils techniques aux institutions clefs chargées de la sécurité en vue de mettre en œuvre le système de gestion des armes et des munitions, dans le cadre de 4 séances de formation, de 4 ateliers et de 12 consultations tenues à intervalles réguliers
 - Fourniture d'un appui et de conseils techniques aux fins de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les institutions et les politiques du secteur de la sécurité, telles que la police et les forces de défense nationales somaliennes et la politique nationale de sécurité
 - Tenue de 12 réunions en vue de fournir des conseils stratégiques et techniques aux fins de l'intégration de capacités en matière de neutralisation d'engins explosifs, improvisés ou autres, dans les forces de police aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés et de la formation des policiers à ce sujet
 - Fourniture d'orientations stratégiques sur la définition des rôles et des responsabilités des forces de sécurité maritime dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité maritime
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement de la jouissance des droits de l'homme, notamment par les femmes et les enfants

i) Renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral de défendre et de faire respecter les droits de l'homme

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Adoption d'un plan d'action aux fins de l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme

2016 (estimation) : Exécution de 30 % des activités prévues dans le plan d'action aux fins de l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme

2017 (objectif) : Exécution de 60 % des activités prévues dans le plan d'action aux fins de l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme

ii) Élaboration et application d'un plan d'action aux fins de la mise en place et du renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme en Somalie et du renforcement des institutions des droits de l'homme au Puntland et au Somaliland

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Rédaction et présentation au Parlement d'un projet de loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme en Somalie

2016 (estimation) : Adoption de la loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme en Somalie; renforcement des institutions des droits de l'homme au Puntland et au Somaliland grâce à l'amélioration de la communication d'informations et des interventions effectuées par les autorités

2017 (objectif) : La Commission nationale des droits de l'homme en Somalie nomme les 9 commissaires (dont 3 femmes) dans le cadre d'un processus transparent; les commissions régionales sont en place et suivent la situation des droits de l'homme, sur laquelle elles font rapport.

iii) Amélioration du suivi et du signalement des violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Mise en place de mécanismes de suivi et de communication de l'information en matière des droits de l'homme, notamment les arrangements de suivi, d'analyse et de communication

de l'information concernant les violences sexuelles liées aux conflits; exécution de 25 % des plans d'action du Gouvernement fédéral concernant l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme, les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants dans les conflits armés

2016 (estimation) : Exécution de 50 % des plans d'action du Gouvernement fédéral concernant l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme, les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants dans les conflits armés

2017 (objectif) : Exécution de 75 % des plans d'action du Gouvernement fédéral concernant l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme, les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants dans les conflits armés; responsabilité accrue des institutions des droits de l'homme et de la société civile dans le suivi des allégations de violations des droits de l'homme, notamment celles impliquant l'AMISOM et les forces de sécurité du Gouvernement fédéral, ainsi que dans la communication des informations et dans les enquêtes sur ces allégations

iv) Plus grande conformité des institutions chargées de la sécurité à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Mise en œuvre par l'AMISOM de 30 % des mesures d'atténuation de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme proposées dans le cadre de l'évaluation des risques de l'AMISOM

2016 (estimation) : Mise en œuvre de 30 % des mesures d'atténuation de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme proposées à l'intention de l'armée et des forces de police nationales somaliennes; formation des responsables des forces armées et des unités de police constituées de l'AMISOM aux droits de l'homme et au droit international des droits de l'homme avant leur déploiement

2017 (objectif) : Mise en œuvre de 50 % des mesures d'atténuation de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme proposées à l'intention de l'armée et des forces de police nationales somaliennes

Produits

- Organisation de 20 missions de suivi des violations graves commises contre des enfants, comprenant notamment la présélection des membres des forces armées et le contrôle des antécédents des miliciens
- Organisation de 15 missions de surveillance des droits de l'homme dans les centres de détention, les zones accueillant des personnes déplacées et les camps de réfugiés dans le Puntland, le Somaliland et le centre-sud de la Somalie
- Facilitation de 12 ateliers et de 12 réunions des commissions des droits de l'homme aux niveaux fédéral et régional, y compris d'autres institutions des droits de l'homme et d'organisations de la société civile, sur la coordination du suivi et la communication des informations sur les enquêtes
- Tenue de 12 réunions du groupe de travail chargé du suivi et des modalités de signalement des violences sexuelles liées aux conflits, organisées avec l'équipe de pays des Nations Unies, et de 1 forum consultatif sur la recherche et les méthodes et protocoles de collecte de données en matière de violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation de 8 missions de suivi auprès des autorités régionales, visites bimensuelles dans les régions et consultations annuelles visant à aider à recenser les problèmes et à donner des conseils aux responsables aux niveaux du Gouvernement fédéral et des régions sur les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants associés aux conflits armés
- Tenue de 6 réunions du comité directeur du plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit en vue de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan
- Tenue de 6 consultations avec le Gouvernement fédéral afin de fournir des directives stratégiques sur la mise en œuvre des plans d'action pertinents, et de 1 examen/atelier de validation visant à mettre au point des modules de formation pour structurer la protection de l'enfance
- Tenue de 5 réunions avec le Gouvernement fédéral, y compris les forces de sécurité et les ministères d'exécution régionaux, sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil des droits de l'homme ainsi que de la feuille de route relative aux droits de l'homme et de son plan d'action
- Organisation de 5 ateliers de formation technique à l'intention du Gouvernement fédéral et des administrations régionales provisoires sur la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les stratégies pour mener des campagnes de sensibilisation concernant la Convention
- Tenue de 5 séances de formation à l'intention des points focaux des régions et des ministères ainsi que des organisations de la société civile sur le plan d'action national en faveur des droits de l'homme visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, les séances couvrant la législation, les politiques, les mécanismes d'orientation et les questions de protection et de prévention
- Tenue de 5 réunions conjointes avec le groupe de travail de l'AMISOM sur la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et de 3 réunions de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de la Politique, organisées conjointement avec l'AMISOM, en vue d'examiner la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de discuter des violations et des mesures concrètes visant à réduire ces violations
- Organisation de 4 ateliers à l'intention des Ministères de la femme et de la promotion des droits de l'homme, de la défense, de l'information et d'autres entités du Gouvernement fédéral et parties prenantes sur l'élaboration et la diffusion de plans d'action, et de 1 campagne nationale visant à mettre fin au recrutement et à la maltraitance des enfants

- Réalisation de 4 évaluations des risques relatifs à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et portant sur l'AMISOM, l'armée et les forces de police nationales ainsi que les forces de sécurité régionales; tenue de 4 séances de formation à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à l'intention des forces de sécurité
- Tenue de 6 séances de formation au renforcement des capacités à l'intention des commissions des droits de l'homme aux niveaux fédéral et régional
- Organisation de 2 ateliers en collaboration avec le secteur judiciaire et la police, sur le traitement et la gestion des cas de violence sexuelle, y compris les interactions avec les victimes, les enquêtes, la collecte de preuves et la collaboration avec les procureurs
- Fourniture de conseils et d'orientations techniques à la Ministre et à d'autres hauts fonctionnaires du Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme concernant la participation des parties prenantes à la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Stratégies et approches efficaces et concertées de l'ONU et de la communauté internationale en Somalie

i) Équipe dirigeante de la MANUSOM/AMISOM à pied d'œuvre

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : 6 réunions du forum de coordination des hauts responsables et 1 séminaire-retraite conjoint Union africaine-ONU

2016 (estimation) : 8 réunions du forum de coordination des hauts responsables et 1 séminaire-retraite conjoint Union africaine-ONU

2017 (objectif) : 10 réunions du forum de coordination des hauts responsables et 1 séminaire-retraite conjoint Union africaine-ONU

ii) Mise en place d'un cadre stratégique intégré à l'appui des priorités nationales

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Mise en œuvre dans les délais fixés et examen trimestriel du cadre stratégique intégré

2016 (estimation) : Mise en œuvre dans les délais fixés du cadre stratégique intégré et lancement de la planification pour l'après-2016

2017 (objectif) : Élaboration et mise en œuvre du cadre stratégique intégré révisé conformément au cadre de coopération entre la Somalie et la communauté internationale pour l'après-2016

iii) Renforcement de la coordination entre le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux dans le cadre du Pacte pour la Somalie

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : 11 programmes financés au titre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie et du Fonds multipartenaires de la Banque mondiale

2016 (estimation) : Financement de la majorité des nouveaux programmes conjoints des Nations Unies par le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie

2017 (objectif) : Approbation du plan national de développement et mise en place d'un nouveau cadre pour l'après-2016, la majeure partie du financement des nouveaux programmes des Nations Unies étant assurée par des structures rattachées au Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie

iv) Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Appui du Gouvernement fédéral somalien aux 13 districts reconquis bénéficiant de l'aide conjointe des partenaires internationaux pour établir des administrations provisoires en charge des processus locaux de consultation et de réconciliation et répondre aux besoins de stabilisation immédiats

2016 (estimation) : Révision par le Gouvernement fédéral somalien de sa politique de stabilisation pour y intégrer la création d'administrations régionales provisoires et lancement par ce Gouvernement d'un cadre de programmation propre à soutenir les initiatives d'amélioration de la gouvernance et de relèvement local dans tous les districts des anciennes régions du centre et du sud

2017 (objectif) : Intégration de la politique de stabilisation du Gouvernement fédéral somalien à une feuille de route détaillée pour la transition en matière de sécurité, prévoyant notamment la mise en adéquation de cette politique avec d'autres stratégies et politiques du Gouvernement fédéral, y compris celles relatives à la lutte contre l'extrémisme violent et à sa prévention

Produits

- 12 réunions du Conseil de direction, composé des membres de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies

- 12 séances d'information à l'intention des donateurs sur l'avancement de la programmation conjointe des Nations Unies et des opérations financées par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies
- 8 réunions du forum de coordination entre les hauts responsables de la MANUSOM et de l'AMISOM sur des questions d'intérêt commun pour ces deux entités
- 1 séminaire-retraite conjoint de l'Union africaine et de l'ONU
- 6 réunions du Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, aux fins de la coordination de l'aide internationale et de l'approbation du financement des programmes de consolidation de la paix et de renforcement de l'État
- 4 réunions du Forum de partenariat de haut niveau avec le Président de la Somalie pour examiner des questions d'orientation et de mise en œuvre au plus haut niveau
- 1 séminaire-retraite pour faciliter la planification stratégique et la programmation conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Communication aux partenaires clefs de rapports analytiques hebdomadaires et ponctuels concernant l'évolution de la situation en Somalie et dans la région sur les plans sécuritaire, politique, social et économique
- Coordination des orientations et conseils prodigués aux autorités somaliennes par le biais de 3 groupes de travail collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Mise en œuvre de 2 programmes par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour soutenir le relèvement local et l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État, dont l'un est financé par les ressources affectées par l'ONU à ce pays

Facteurs externes

111. La MANUSOM devrait atteindre ses objectifs, à condition que : a) la situation sécuritaire continue de s'améliorer dans le centre-sud de la Somalie; b) les relations entre le Gouvernement fédéral, le Parlement fédéral et les États fédéraux en formation soient fructueuses et courtoises; c) les administrations et organisations agissant à l'échelle régionale et internationale poursuivent leur action en Somalie; et d) la communauté internationale élargisse son appui politique et financier.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017 – 2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) – (4)	(8) = (5) – (3)
Militaires et personnel de police	12 634,4	12 634,4	–	12 634,4	13 352,8	–	718,4	13 352,8
Personnel civil	26 291,5	26 367,7	(76,2)	26 291,5	29 087,7	–	2 796,2	29 163,9

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017 – 2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) – (4)	(8) = (5) – (3)
Dépenses opérationnelles	54 560,7	53 708,9	851,8	54 560,7	53 654,0	2 827,3	(906,7)	52 802,2
Total	93 486,6	92 711,0	775,6	93 486,6	96 094,5	2 827,3	2 607,9	95 318,9

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 10
Postes temporaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile/		Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
									Total partiel	Service de sécurité						Services généraux
Effectif approuvé pour 2016	1	2	1	7	30	37	29	1	108	45	–	153	69	39	4	265
Effectif proposé pour 2017	1	2	1	7	30	39	31	1	112	49	–	161	69	49	4	283
Variation	–	–	–	–	–	2	2	–	4	4	–	8	–	10	–	18

Note : Le tableau ci-dessus ne prend pas en compte l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

112. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions en raison : a) de la baisse des montants nécessaires pour les communications, résultant de l'établissement d'un nouveau contrat d'accès à Internet sur fibre optique; b) de la diminution des montants nécessaires pour le transport aérien, eu égard à l'utilisation prévue par la MANUSOM; c) du recul des dépenses de santé, faisant suite à des retards dans l'approvisionnement en matériels et fournitures; et d) de la diminution des montants nécessaires pour l'achat de fournitures, services et matériels divers, favorisée par une réduction des coûts de fret. Ces diminutions sont en partie compensées par la hausse des montants nécessaires pour : a) les aménagements et infrastructures, du fait de frais de location et de maintenance dépassant les prévisions; b) l'équipement informatique, en raison de l'acquisition du progiciel et des licences requis pour l'installation du matériel de sécurité physique conforme aux Normes minimales de sécurité opérationnelle, et d'une intensification des activités de maintenance et de réparation des équipements; et c) le personnel recruté sur le plan international, en raison de taux de vacance inférieurs aux prévisions pour ce personnel (taux de vacance approuvé de 25 % contre un taux de vacance moyen prévu de 22 %).

113. Le montant des dépenses à prévoir pour 2017 pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie s'élève à 96 094 500 dollars (déduction faite des

contributions du personnel). Ce montant doit permettre de financer le déploiement de 530 gardes (13 085 700 dollars) et 14 policiers des Nations Unies (267 100 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel pour un effectif de 161 personnes recrutées sur le plan international (24 387 000 dollars) et de 118 personnes recrutées sur le plan national (2 742 800 dollars), le déploiement de quatre Volontaires des Nations Unies (193 100 dollars), de 17 temporaires (autres que pour les réunions) chargés de l'appui aux opérations électorales (1 459 900 dollars) et de 22 membres du personnel fourni par le Gouvernement (304 900 dollars). Le montant considéré doit aussi permettre de couvrir les dépenses opérationnelles (53 654 000 dollars) au titre des consultants (773 200 dollars), des voyages autorisés (1 774 900 dollars), des aménagements et infrastructures (21 862 800 dollars), du transport terrestre (3 357 300 dollars), du transport aérien (10 150 500 dollars), des communications (6 019 700 dollars), de l'informatique (2 165 600 dollars), des activités sanitaires (3 966 500 dollars) ainsi que des fournitures, services et matériels divers (3 583 500 dollars).

114. L'effectif complémentaire total proposé pour la MANUSOM en 2017 reflète la proposition de création de 18 postes civils (2 P-4, 2 P-3, 4 SM et 10 AL) figurant dans le tableau ci-dessus, ainsi que les ressources nécessaires pour quatre nouveaux membres du personnel fourni par le Gouvernement. Dans sa résolution 2275 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à la MANUSOM de renforcer et de maintenir sa présence dans toutes les capitales des administrations régionales provisoires afin de fournir un appui stratégique au processus de pacification et de réconciliation politique ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité. Ainsi, parmi les postes civils proposés figurent a) deux postes de spécialiste des questions politiques (2 P-4), basés à Dhousamarib et à Beletweyne, pour soutenir une nouvelle administration dont les institutions sont à mettre en place, veiller à ce que le processus d'édification de l'État soit inclusif, assurer des missions de bons offices au nom du Représentant spécial du Secrétaire général et appuyer les activités politiques; b) deux postes de spécialiste des droits de l'homme (2 P-3) basés à Dhousamarib et à Beletweyne, pour piloter les activités de protection et défense des droits de l'homme dans la sous-région et apporter un appui dans le domaine des droits de l'homme et de la protection; c) quatre postes d'agent de protection rapprochée (4 SM) pour renforcer les opérations de protection rapprochée de la Mission et assurer une protection suffisante des principaux acteurs de la Mission, conformément à la politique et à la procédure existantes; et d) 10 postes d'agent local (2 assistants à la sécurité recrutés sur le plan local et 8 opérateurs radio). Les deux assistants à la sécurité recrutés sur le plan local s'occuperaient d'assurer la coordination opérationnelle nécessaire avec les services locaux des forces de l'ordre, tandis que les huit opérateurs radio resteraient en contact avec le personnel des bureaux régionaux. Afin de s'acquitter de cette fonction obligatoire, essentielle pour la sécurité, la Mission dépêcherait deux opérateurs radio dans chacun des quatre lieux d'affectation (Kismayo, Beletweyne, Baidoa et Dhousamarib). Les ressources affectées à la création de quatre nouveaux postes de personnel fourni par le Gouvernement (1 conseiller pour les questions de police, 1 conseiller militaire, 1 conseiller judiciaire et 1 conseiller sur les questions pénitentiaires) renforceraient les moyens à la disposition de la MANUSOM dans son bureau de la région de Woqooyi Galbeed pour contribuer à la réforme du secteur de la sécurité, au maintien de l'ordre et à l'état de droit.

115. La variation (augmentation) entre les montants nécessaires pour 2017 et les crédits ouverts en 2016 s'explique avant tout par : a) la hausse des montants nécessaires pour le personnel civil, en raison principalement de la proposition de création de 18 postes civils supplémentaires, du déploiement des 18 nouveaux postes approuvés pour 2016, de la baisse des taux de vacance du personnel recruté sur le plan international (2016 : 25 %; 2017 : 22 %) et du déploiement complet, sur les 12 mois de 2017, du personnel recruté sur le plan national et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) comparativement à un déploiement échelonné en 2016; b) l'augmentation, à compter du 1^{er} juillet 2017, du taux standard de remboursement aux gouvernements du coût des contingents, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale du 1^{er} juillet 2014; et c) l'accroissement des montants nécessaires pour les matériels majeurs et le matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en prévision du déploiement de 6 véhicules blindés de transport de troupes et de l'utilisation de matériel supplémentaire de soutien logistique autonome. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des montants nécessaires au titre des dépenses opérationnelles, principalement pour : a) le transport aérien du fait de la diminution des frais de location et de fonctionnement de deux avions et de deux hélicoptères, s'expliquant, d'une part, par la modification du ratio de partage des coûts entre le BANUS et la MANUSOM, qui est passé de 52:48 en 2016 (juillet-décembre) à 70:30 pour 2017 (janvier-décembre) après la prise en compte du recours des deux missions aux services aériens par le passé, et, d'autre part, par la baisse des montants nécessaires pour le carburant et les lubrifiants sous l'effet de la réduction du nombre d'heures de vol, et b) l'acquisition d'équipement au titre du transport terrestre, des communications et de l'informatique.

Ressources extrabudgétaires

116. La MANUSOM administre le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie. Début 2016, ce fonds présentait un solde d'environ 2,6 millions de dollars. La MANUSOM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en Somalie et s'attend à recevoir des contributions supplémentaires au titre de l'appui à son travail dans le pays. Le niveau global de financement attendu en 2016 s'élèvera à 3 millions de dollars et devrait atteindre 5 millions de dollars en 2017, le Gouvernement s'employant à obtenir un appui supplémentaire pour le Pacte pour la Somalie, pour l'élaboration et le soutien du mécanisme qui lui succédera ainsi que pour le cadre de partenariat pour la Somalie pour l'après-2016.

D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 075 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

117. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été créé par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (voir S/2007/279, du 7 mai 2007 et S/2007/280, du 15 mai 2007).

118. Le Centre régional a pour principal objectif de renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention des conflits en Asie centrale. À cette fin, ses fonctions consistent à :

- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;
- c) Tenir le Secrétaire général et d'autres hauts responsables de l'ONU informés des mesures de prévention des conflits;
- d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, en tenant dûment compte de la spécificité de leurs mandats respectifs;
- e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de la prévention des conflits et de l'assistance humanitaire;
- f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

119. Le Centre joue un rôle de premier plan en matière de diplomatie préventive en Asie centrale et permet de discuter au niveau régional des menaces les plus urgentes contre la sécurité et la stabilité. Le Représentant spécial du Secrétaire général offre ses bons offices en Asie centrale et ailleurs afin de promouvoir la coopération régionale lors de ses entretiens avec les autorités, les acteurs politiques, la société civile et d'autres parties prenantes.

120. Le Centre tire parti de sa capacité de rassemblement pour réunir des représentants des gouvernements d'Asie centrale afin de faciliter la recherche de solutions durables aux problèmes existants dans le bassin de la mer d'Aral. En étroite collaboration avec les autorités nationales, le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, le Centre s'efforce d'établir un consensus sur la gestion des eaux transfrontières dans la région, de renforcer les capacités des fonctionnaires d'Asie centrale en matière de diplomatie de l'eau, de mettre en place un dispositif d'alerte rapide et de moderniser le cadre juridique régional à cet égard.

121. Le Centre collabore avec les gouvernements de la région, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes au renforcement des efforts de lutte antiterroriste et à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Il fixe non seulement les orientations politiques en matière de diplomatie préventive mais facilite également l'échange d'informations et la coordination de l'action des Nations Unies.

122. Le Département des affaires politiques donne au Centre des directives politiques et techniques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports que celui-ci doit entretenir avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les autres partenaires pour s'acquitter de son mandat.

Coopération avec d'autres entités

123. Le Centre fournit des orientations générales aux équipes de pays des Nations Unies dans la région dans le domaine de la diplomatie préventive afin de garantir la cohérence et la complémentarité des efforts en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix et de renforcer la coordination, notamment par l'intermédiaire de ses administrateurs recrutés sur le plan national à Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent. Le Centre et la MANUA entretiennent des contacts réguliers et mettent en commun leurs analyses, notamment au sujet des aspects transfrontières de la situation en Afghanistan qui pourraient affecter les pays d'Asie centrale. Depuis 2010, le Centre exécute, en collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, un projet visant à aider les États d'Asie centrale à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En 2015, le Centre a renforcé ses contacts avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le cadre d'un programme de formation à la diplomatie préventive. Le Centre coopère aussi étroitement avec la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine des questions relatives à l'eau et avec l'ONUDC dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Il entretient également des contacts avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et ONU-Femmes au sujet des droits de l'homme et des questions d'égalité des sexes dans la région et s'efforce d'en tenir compte dans le cadre des activités régionales de diplomatie préventive. Le Bureau d'appui commun de Koweït fournit des services d'appui administratif et financier au Centre.

Résultats obtenus en 2016

124. En 2016, le Centre a redoublé d'efforts en vue de renforcer la coopération entre les pays d'Asie centrale dans le cadre de leur lutte contre les menaces à la sécurité et à la stabilité. Il a ainsi mené à bien trois initiatives conjointes avec les pays de la région pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer les capacités de la région à trouver des arrangements régionaux en matière de gestion durable des ressources en eau et en énergie; et c) faciliter le dialogue et promouvoir les outils de diplomatie préventive.

125. Le Centre et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ont poursuivi leurs activités de programmation à l'appui de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, y compris dans le cadre d'une réunion régionale sur la radicalisation, qui conduit à l'extrémisme violent et au terrorisme, en Asie centrale et sur les façons de lutter contre celle-ci. Le Centre, en collaboration avec l'Équipe spéciale, a également mis à jour et diffusé un registre des activités de lutte contre le terrorisme en Asie centrale.

126. Le Centre a continué de renforcer son rôle de plateforme de discussion et de partage d'informations sur les questions de l'eau et de l'énergie. Les consultations au sujet de la modernisation du cadre juridique et de l'élaboration d'une procédure visant à améliorer l'interprétation et l'application des principes clefs du droit international de l'eau dans le bassin de la mer d'Aral se sont poursuivies. Le Centre, en coopération avec le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, continue de s'employer à créer un dispositif d'alerte rapide permettant de détecter les problèmes potentiels des fleuves transfrontières. Il est en train de mettre au point un outil qui refléterait les activités des acteurs

internationaux et régionaux dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral pour renforcer encore la coordination et la complémentarité des opérations.

127. En 2016, le Centre poursuit ses efforts pour promouvoir le dialogue politique en Asie centrale, en organisant toute une série de manifestations, telles que la série de réunions de dialogue stratégique, et continue de coopérer et de dialoguer régulièrement avec les organisations régionales compétentes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

128. En 2017, le Centre continuera d'aider les pays d'Asie centrale à chercher des solutions mutuellement acceptables aux problèmes les plus complexes et controversés. À cet égard, il continuera de permettre, à l'échelle régionale, de discuter des défis et menaces communs, de partager des données d'analyse et de promouvoir des initiatives conjointes.

129. Le Centre continuera également de suivre et d'analyser la situation dans la région et de fournir des informations et des analyses pour permettre aux organes directeurs des Nations Unies de lutter de façon appropriée contre les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera d'offrir ses bons offices au cours de ses visites dans les pays de la région pour aider leurs gouvernements à faire face aux situations qui menacent la paix et la sécurité régionales.

130. Conscient de la corrélation entre la sécurité et le développement économique, le Centre prévoit d'entreprendre de nouvelles recherches en vue d'identifier la façon dont la situation en matière de sécurité et l'intégration économique et la connectivité régionale sont liées.

131. Le Centre continuera de s'employer à établir un consensus régional sur la gestion des eaux transfrontières, de manière à atténuer les tensions entre les pays en amont et les pays en aval. À cette fin, il poursuivra ses consultations politiques avec les dirigeants des pays d'Asie centrale, s'efforcera de renforcer les capacités dans le domaine de la diplomatie de l'eau, s'emploiera à parvenir à un consensus sur sa proposition de modernisation du cadre législatif de la gestion des eaux transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral et travaillera au renforcement du dispositif d'alerte rapide permettant de détecter les problèmes potentiels des fleuves transfrontières de la région.

132. En collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les gouvernements des pays d'Asie centrale et d'autres parties prenantes, le Centre continuera de mener des activités ciblées, dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. En outre, dans la mesure où il est prévu que la phase actuelle du projet conjoint s'achève en 2017, le Centre et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme mettront en place la phase suivante et solliciteront des fonds extrabudgétaires supplémentaires à cette fin.

133. Pour soutenir la lutte contre le trafic de stupéfiants, le Centre continuera de s'efforcer de promouvoir la coordination régionale de la lutte contre les stupéfiants en Asie centrale, notamment en organisant des manifestations communes et en procédant à un échange d'informations et à des analyses avec l'ONUDC, avec divers gouvernements et avec d'autres acteurs pertinents en Asie centrale.

134. S'agissant des atteintes répétées à la sécurité perpétrées essentiellement le long des parties non délimitées des frontières entre pays d'Asie centrale, le Centre continuera d'appuyer les efforts entrepris pour remédier aux causes du conflit. Il aidera le PNUD au Kirghizistan et au Tadjikistan à mettre en œuvre le programme de coopération transfrontière entre les deux pays.

135. Le Centre continuera de fixer les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et de favoriser la cohérence des activités de prévention des Nations Unies en Asie centrale. Il entretiendra des contacts étroits avec la MANUA et appuiera la coopération entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan dans les cadres pertinents, en vue d'aider à atténuer les conséquences des aspects transfrontières de la situation en Afghanistan.

136. Afin de fournir un appui supplémentaire aux gouvernements de la région en matière de renforcement des capacités de prévention des conflits, le Centre prévoit d'entreprendre une série d'activités de formation pour renforcer les capacités nationales de prévention et de règlement pacifique des conflits ainsi que les habitudes dans ce domaine. À cette fin, il sollicitera des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs.

137. Le Centre et le Représentant spécial du Secrétaire général, dans le cadre du mandat du Centre, continueront de prôner la promotion et la protection des droits de l'homme dans l'ensemble de la région.

138. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 11

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir durablement la paix et la stabilité en Asie centrale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			2017	2016	2015
a) Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et les réponses communes pour régler les problèmes d'insécurité découlant de la situation en Afghanistan.	i) Initiatives conjointes prises par les gouvernements d'Asie centrale, avec l'appui du Centre, pour faire face aux dangers communs menaçant la sécurité, notamment pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer les capacités de la région à gérer les ressources naturelles communes dans le bassin de la mer d'Aral; et c) faciliter le dialogue politique et promouvoir les outils de diplomatie préventive.	Objectif	3	3	3
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			3

Produits

- Missions de bons offices effectuées régulièrement dans les pays d'Asie centrale et les capitales des parties prenantes (Chine, République islamique d'Iran, Fédération de Russie, Turquie et États-Unis d'Amérique, entre autres).
- 2 manifestations (séminaires, ateliers) consacrées à l'eau, organisées à l'intention des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan, pour faciliter le dialogue régional sur la gestion des ressources en eau transfrontières

- 1 séminaire sur les conséquences de la fonte des glaciers sur les systèmes hydrologiques nationaux et transfrontières des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan
- 2 réunions d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale
- 1 séminaire sur les problèmes touchant actuellement la région, avec participation d'experts étrangers et de représentants des organisations régionales et d'instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale
- 1 réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale visant à définir les priorités en matière de paix et de sécurité
- Participation régulière aux réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de coopération économique, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne et avec des mécanismes régionaux tels que la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Initiative sur la sécurité des frontières d'Asie centrale et d'autres afin d'assurer la synergie des actions.
- Conférences de presse périodiques, déclarations et communiqués de presse réguliers, et mise à jour hebdomadaire du site Internet du Centre

Facteurs externes

139. Le Centre devrait atteindre ces objectifs et produire les réalisations escomptées pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Écart	Total
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Personnel civil	2 036,7	1 927,0	109,7	2 036,7	2 013,3	–	(23,4)	1 903,6
Dépenses opérationnelles	986,0	986,0	–	986,0	1 061,8	78,0	75,8	1 061,8
Total	3 022,7	2 913,0	109,7	3 022,7	3 075,1	78,0	52,4	2 965,4

Tableau 13
Postes temporaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2016	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2017	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

140. En 2016, le montant estimatif du solde inutilisé est principalement dû au fait que le taux de vacance effectif est de 13 % pour le personnel international, au lieu des 5 % retenus dans le budget, compensé en partie par l'augmentation des dépenses de personnel national due aux barèmes des traitements applicables au Kazakhstan et en Ouzbékistan en 2016 et à leur taux de vacance de 0 %, au lieu des 5 % retenus.

141. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2017 s'élève à 3 075 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend 2 013 000 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel correspondant à 30 postes (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN et 18 AL) qu'il est proposé de reconduire et 1 061 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles, dont 40 500 dollars pour les services de consultants, 248 000 dollars pour les voyages, 157 900 dollars pour les installations et infrastructures, 60 200 dollars pour les transports terrestres, 343 000 dollars pour les communications, 76 100 dollars pour l'informatique et 136 100 dollars pour les fournitures, services et matériels divers.

142. Aucun changement n'est proposé pour 2017 quant au nombre et aux classes de postes du Centre.

143. L'écart (augmentation) entre les ressources proposées pour 2017 et le budget approuvé pour 2016 s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de personnel dues aux barèmes des traitements applicables au Kazakhstan et en Ouzbékistan et au taux de vacance de 0 %, au lieu des 5 % retenus dans le budget, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses opérationnelles, notamment a) l'augmentation des dépenses informatiques imputables au remplacement du matériel de sécurité et des ordinateurs; b) l'augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructures due à l'augmentation des frais de location et d'entretien du bureau du PNUD à Astana, partagés par le Centre; c) la hausse des dépenses au titre des transports terrestres résultant du remplacement d'un véhicule hors d'usage. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses au titre du personnel international en raison du taux de vacance de 13 % en 2017, au lieu des 5 % retenus dans le budget pour 2016.

Ressources extrabudgétaires

144. En 2016, les 670 500 dollars de ressources extrabudgétaires devraient financer ce qui suit :

a) Comme les années précédentes, le Centre devrait organiser une réunion de dialogue stratégique avec les instituts d'études stratégiques d'Asie centrale (105 000 dollars), qui sera financée grâce à l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques;

b) Le Centre continuera de tirer parti de la contribution pluriannuelle versée par un État Membre à l'appui du projet de coopération régionale sur le partage des eaux transfrontalières en Asie centrale et en Afghanistan (265 500 dollars);

c) Il continuera également d'utiliser les contributions pluriannuelles des États Membres à l'appui de la deuxième étape du projet conjoint du Centre et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (300 000 dollars).

145. En 2017, les 499 300 dollars de ressources extrabudgétaires devraient financer les diverses activités du Centre, notamment :

a) L'organisation d'une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, qui sera financée grâce à l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques (45 000 dollars);

b) L'appui au projet de coopération régionale sur le partage des eaux transfrontalières en Asie centrale et en Afghanistan, toujours grâce à la contribution pluriannuelle versée par un État Membre (161 000 dollars);

c) Le soutien à la deuxième étape du projet conjoint du Centre et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, financé au moyen des contributions pluriannuelles des États Membres (143 000 dollars);

d) Le financement d'une série d'activités de renforcement des capacités des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan grâce à la levée d'environ 150 000 dollars auprès des donateurs, dans le but d'aider et de soutenir les gouvernements régionaux à renforcer leurs capacités de prévention des conflits.

E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(4 385 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

146. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière

et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

147. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment concernant le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). L'application de la décision de la Cour relative à la frontière maritime est achevée, à la suite de l'approbation officielle de la carte maritime par les parties en mars 2008, et de leur constatation, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. La question de la frontière maritime étant réglée, le rôle de l'ONU consiste à veiller à ce que l'accord soit traduit de façon cohérente dans la déclaration de délimitation de la frontière et dans les cartes finales afin de clore la procédure de démarcation des frontières.

148. En décembre 2015, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 2 001 kilomètres de frontière terrestre, avec pour toile de fond une recrudescence des problèmes de sécurité croissants dus notamment aux activités terroristes de Boko Haram dans le nord du Cameroun et du Nigéria, qui ont empêché les activités de levé topographique. On estime que cette frontière s'étend sur une distance totale de 2 100 kilomètres. Cette projection diffère d'une estimation précédente, qui donnait une longueur de 1 950 kilomètres, également fondée sur des extrapolations à partir de levés topographiques. De ce fait, les travaux de démarcation de la frontière devront se poursuivre en 2017.

149. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian (ci-après « les parties ») doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. Sachant que le processus en cours constitue un exemple remarquable de règlement pacifique des différends, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne ont signifié qu'elles souhaitent financer des projets de renforcement de la confiance s'adressant aux populations concernées par la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

Coopération avec d'autres entités

150. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux de l'UNOWAS, à Dakar. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission (gestion des voyages et gestion administrative, comprenant les technologies de l'information, les ressources humaines, les services financiers, les services budgétaires et les achats). Il fournit également un appui de fond à la Commission en ce qui concerne l'information, les droits de l'homme et les affaires économiques.

151. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs civils de l'ONU déployés dans leur pays, moyennant remboursement.

152. La Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et les a aidées à élaborer des mesures de renforcement de la confiance à même de répondre aux besoins des populations

vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable.

153. Afin de promouvoir la stabilité régionale et de renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques à la Commission et facilite l'exécution de ses travaux. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, la Commission reçoit des prestations en matière d'achats et de passation de marchés fournies par les centres de services mondiaux et régionaux, au financement desquels elle contribue. À Dakar, la Commission bénéficie de locaux que met gratuitement à sa disposition le Gouvernement sénégalais.

Résultats obtenus en 2016

154. Depuis 2014, Boko Haram occupe plusieurs villages et a tué des milliers de personnes dans le nord du Cameroun et du Nigéria. Par ailleurs, entre fin 2014 et début 2016, les autorités nigérianes se sont consacrées à la tenue d'élections générales et à la mise en place d'un nouveau gouvernement. Pour ces raisons, depuis 2014, la Commission n'a pu tenir ses réunions et mener à bien ses autres activités prévues. Elle devrait se réunir à présent en novembre et décembre 2016.

155. En 2016, la Commission a continué de faire fond sur les progrès accomplis dans l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, le 10 octobre 2002, au sujet du différend concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

156. À ce jour, les parties se sont entendues, à la suite de levés topographiques, sur le tracé d'environ 2 001 des 2 100 kilomètres que mesure, selon les estimations, la frontière terrestre. Pour assurer les travaux de démarcation de la frontière, la Commission est convenue d'adapter sa façon de procéder aux problèmes actuels que la violence de Boko Haram pose en matière de sécurité le long de la frontière. En conséquence, les parties ont envisagé d'effectuer « en bureau » le levé topographique de la frontière dans les zones reculées auxquelles l'accès était impossible.

157. La session d'étude en bureau, qui s'est déroulée à Yaoundé entre novembre et décembre 2014, avait pour objectif de régler 17 points de différend sur des zones de démarcation de la frontière terrestre dans le nord du Cameroun et du Nigéria. Treize points de différend n'ont pas été réglés. La Sous-Commission de la démarcation s'est réunie immédiatement après les séances de travail de l'équipe technique conjointe. Toutefois, comme après deux jours de délibérations, elle n'était pas parvenue à un consensus sur la meilleure manière de représenter le tracé de la frontière dans ces zones, elle a décidé de saisir la Commission de ces questions.

158. Les chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria se sont réunis les 5 et 6 juin 2016 à Yaoundé en vue de régler les questions en suspens qui entravaient le bon déroulement de l'opération de démarcation. À cet égard, la Commission a examiné toutes les questions en suspens liées à la démarcation et a demandé à la Sous-Commission de la démarcation et à l'équipe technique conjointe d'étudier tous les moyens concrets qui permettraient de régler la question de ces zones avant décembre 2016. En outre, les deux parties sont convenues de la nécessité d'accélérer la construction des bornes restantes et la mise en œuvre de projets socioéconomiques destinés à renforcer la confiance entre les populations concernées

par la démarcation. En conséquence, la Sous-Commission de la démarcation et l'équipe technique conjointe se sont réunies du 8 au 18 août 2016 et ont examiné, au cas par cas, tous les points de désaccord. Les parties ont formulé des propositions préalables, qui seront examinées aux prochaines réunions de la Commission et des chefs de délégation, en novembre 2016.

159. En ce qui concerne la démarcation de la frontière terrestre, outre les 665 bornes déjà plantées le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, 238 bornes ont été construites entre novembre 2015 et mars 2016, dépassant la projection initiale de 231 bornes, ce qui porte à 903 le nombre total de bornes érigées. Pour 2016 et 2017, des dispositions ont été prises pour construire 462 nouvelles bornes. De manière générale, les parties ont convenu des coordonnées correspondant à l'emplacement de quelque 1 800 bornes restant à installer pour finaliser la démarcation physique de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria.

160. En dépit des problèmes de sécurité que pose Boko Haram, la Commission a progressé dans l'élaboration d'une base de données regroupant les coordonnées frontalières arrêtées, base essentielle à l'établissement du tracé final. L'équipe technique a poursuivi ses travaux sur les toponymes et élaboré des projets de cartes qui seront communiqués aux parties pour examen une fois que l'équipe technique conjointe se sera réunie pour finaliser le choix des toponymes.

161. En ce qui concerne les mesures de renforcement de la confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées, des experts des Gouvernements camerounais et nigérian, ainsi que des Nations Unies, ont examiné et mis à jour des projets socioéconomiques afin d'y refléter les faits nouveaux survenus le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Le descriptif de programme révisé pour le Cameroun a été validé le 6 mai 2016 par le Gouvernement camerounais. Des projets similaires ont été planifiés pour les populations concernées du Nigéria. Les études de faisabilité et les estimations du coût de certains projets seront achevées d'ici fin novembre 2016, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria.

162. Des initiatives ont été prises en vue de nouer des relations de travail avec la Commission du bassin du lac Tchad en vue d'élaborer des projets socioéconomiques au profit de la population concernée dans la zone du lac Tchad, ainsi qu'en ce qui concerne l'entretien, la remise en état et la densification des bornes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

163. La Commission continuera de faciliter la coopération entre les parties, avec, comme objectifs : a) d'achever le levé topographique dans les zones restantes; b) de régler les différends concernant la démarcation dont l'examen avait été ajourné en raison d'interprétations divergentes de l'arrêt de la Cour internationale de Justice et des problèmes de sécurité locaux ou des difficultés d'accès tenant à la nature du terrain; c) de construire environ 462 bornes sur les quelque 1 800 bornes restant à ériger; d) d'appuyer la remise en état et la densification des éléments de démarcation de la frontière dans la région du lac Tchad, comprenant le segment de frontière nigéro-camerounais qui s'étend du point d'intersection Cameroun-Nigéria-Tchad jusqu'à la borne n° 5; e) de fournir un appui à l'élaboration des programmes visant à appliquer les mesures de renforcement de la confiance destinées à la population des zones concernées par la démarcation et les projets de développement

transfrontaliers; f) de fournir un appui à la Commission du bassin du lac Tchad pour la mise en œuvre du plan stratégique d'action rapide, ainsi que des projets socioéconomiques en faveur des femmes et des jeunes; g) de réaliser le projet de cartes définitives et de déclaration de délimitation de la frontière, une fois réglés les derniers points de désaccord et les questions ajournées, pour validation par les parties avant l'établissement des cartes de la frontière définitive et du procès-verbal.

164. Globalement, les activités de la Commission se poursuivront avec l'exécution du projet relatif à la phase finale de l'établissement des cartes de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et la construction de 462 bornes frontières en 2016 et 2017. Il est entendu et prévu que la construction des bornes restantes sera nécessaire par la suite pour achever la démarcation physique de la frontière terrestre.

165. La Commission s'emploiera aussi à aider les parties à mobiliser des fonds supplémentaires nécessaires pour terminer les travaux de démarcation et mener à bien les projets de renforcement de la confiance.

166. Outre l'équipe existante, il faudra faire appel à des compétences techniques et juridiques externes pour formuler un compromis afin de régler les derniers points de désaccord qui portent sur des caractéristiques géographiques telles que les balises, les rivières, les routes et les villages. De plus, outre les capacités disponibles en termes d'encadrement, il faudra faire appel à des experts en génie civil pour gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées à la reprise des travaux d'édification des bornes.

167. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les modalités de mesure des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 14

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
a) Progrès vers l'achèvement de la démarcation de la frontière terrestre et la conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime	i) Maintien du nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles participent le Cameroun et le Nigéria	Objectif	3	3	3
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			1
	ii) Pourcentage accru de la frontière terrestre pour lequel le Cameroun et le Nigéria se sont entendus sur l'emplacement des bornes frontières	Objectif	100 (2 100 km)	100 (2 100 km)	98 (2 058 km)
		Estimation		98 (2 058 km)	100 (2 100 km)
		Résultats effectifs			95 (2 001 km)
	iii) Progression du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre (pourcentage cumulé)	Objectif	81	80	80
		Estimation		78	76
		Résultats effectifs			76

iii) Accroissement du taux d'exécution de la construction de bornes le long de la frontière terrestre (pourcentage cumulé)	Objectif	51	55	
	Estimation		33	28
	Résultats effectifs			29

Produits

- 3 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes de levé topographique, le règlement des différends nés de ces missions, l'adoption de mesures de renforcement de la confiance destinées à la population des zones concernées par la démarcation et la gestion des travaux de démarcation et d'édification des bornes
- 2 réunions extraordinaires de la Sous-Commission de la démarcation, d'une durée moyenne d'une semaine, tenues pour coordonner les travaux du comité chargé de rédiger la déclaration de la délimitation de la frontière et de valider l'annexe 1 de la déclaration
- 2 réunions extraordinaires de l'équipe technique conjointe d'une durée moyenne d'une semaine tenues pour décider des toponymes et des travaux visant à établir les cartes définitives
- 2 réunions consultatives juridiques et techniques avec les parties visant à faciliter le règlement des points faisant l'objet d'un différend après le levé topographique conjoint et l'adoption par les parties des solutions proposées
- 1 mission sur le terrain d'une durée de vingt semaines menée pour gérer, superviser sur le plan technique et contrôler les travaux des entrepreneurs titulaires des contrats de démarcation
- 3 réunions avec les donateurs concernant les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des travaux de démarcation restants et des initiatives de renforcement de la confiance
- 4 réunions du Comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique sur les activités de pose des bornes, à Yaoundé et Abuja
- Campagne d'information sur les réalisations de la Commission en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance, et élaboration de supports de communication sur la procédure de démarcation, y compris un documentaire
- 1 mission de terrain d'une durée d'environ 1 semaine menée le long de la frontière terrestre par la Sous-Commission de la démarcation afin de régler les différends et d'évaluer l'avancement des travaux de démarcation
- Établissement de 140 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière terrestre), de 2 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière maritime), de 3 projets de carte à l'échelle 1/500 000 et de 1 projet de carte à l'échelle 1/1 500 000 (intégralité de la frontière) décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 mission technique chargée de vérifier les données de terrain des cartes finales et de valider les cartes
- 1 projet de déclaration décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 mission à N'Djamena organisée pour rencontrer la Commission du bassin du lac Tchad afin de réunir les documents nécessaires pour le projet de cartes définitives

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la presqu'île de Bakassi	i) Nombre de visites effectuées par les observateurs civils dans la zone frontalière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, afin de veiller au respect des droits des populations concernées	Objectif	3	3	3
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			3
	ii) Nombre d'incidents à la frontière et de cas de présence illégale de soldats signalés après le retrait et le transfert d'autorité	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0

iii) Maintien du nombre d'antennes administratives camerounaises dans l'ensemble de la presqu'île de Bakassi	Objectif	2	2	2
	Estimation		2	2
	Résultats effectifs			2

Produits

- 2 missions de terrain effectuées par des observateurs civils à la frontière terrestre afin de veiller au respect des droits des populations touchées et à leur bien-être, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
- 2 réunions consultatives sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans les zones frontalières
- 2 rapports des observateurs civils sur leur visite dans la zone de la frontière terrestre

Mesure des résultats

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			2017	2016	2015
c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières et revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad	i) Nombre de violations signalées dans le secteur du lac Tchad	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
	ii) Maintien de l'appui aux projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria (nombre de projets)	Objectif	4	4	4
		Estimation		4	4
		Résultats effectifs			4
	iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation des ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria au profit des projets de renforcement de la confiance	Objectif	4	4	4
		Estimation		4	4
		Résultats effectifs			4

Produits

- 4 études de faisabilité menées avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs à l'issue de l'évaluation commune des besoins en vue de mobiliser des fonds
- 4 projets mis au point à la suite d'études de faisabilité, destinés à améliorer le bien-être des populations concernées, portant sur la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi et l'accès au réseau électrique, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources menées auprès des Gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 1 mission de terrain visant à sensibiliser la population des zones concernées par les travaux de démarcation
- 1 mission menée par la Commission du bassin du lac Tchad pour fournir une assistance à l'application des mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, à la suite de visites d'observateurs civils sur le terrain

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières inspirée des enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria	i) Nombre de réunions régionales tenues avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations régionales concernant le règlement des questions relatives aux frontières	Objectif	1	1	1
		Estimation		–	1
		Résultats effectifs			1

Produits

- Coopération avec le Programme frontière de l'Union africaine afin de mettre en commun les enseignements sur la prévention des conflits tirés des travaux de la Sous-Commission de la démarcation, et donner des informations actualisées sur les progrès accomplis
- Établissement de directives pratiques relatives à la définition des frontières (règlement juridique des différends, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations concernant les travaux de démarcation) à l'intention des responsables des États membres de l'Union africaine
- 2 documents sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la déclaration de la frontière et à l'établissement des cartes définitives

Facteurs externes

168. L'objectif pourra être atteint si le Cameroun et le Nigéria continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission, si la situation sur le plan de la sécurité s'améliore et si les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'édification des bornes et à l'appui aux mesures de confiance sont disponibles.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) – (4)	(8) = (5) – (3)
Militaires et personnel de police	95,6	84,0	11,6	95,6	78,9	–	(16,7)	67,3
Personnel civil	1 786,9	1 631,0	155,9	1 786,9	1 706,9	–	(80,0)	1 551,0
Dépenses opérationnelles	3 075,7	3 035,9	39,8	3 075,7	2 599,3	14,4	(476,4)	2 559,5
Total	4 958,2	4 750,9	207,3	4 958,2	4 385,1	14,4	(573,1)	4 177,8

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 16
Postes temporaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	-	10	-	2	-	12
Change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

169. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par le fait que les dépenses communes de personnel au titre du personnel recruté sur le plan international ont été inférieures aux prévisions; la diminution du montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée au conseiller militaire; la réduction du nombre de missions d'évaluation sur le terrain chargées d'examiner les points de désaccord et de résoudre les problèmes, qui ont été remplacées par des sessions « en bureau » du fait des menaces que fait peser Boko Haram sur leur sécurité. Ces économies ont été en partie annulées par l'augmentation des dépenses au titre de la location de véhicules, également pour des raisons de sécurité.

170. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2017 s'élève à 4 385 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend 78 900 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions), de l'indemnité d'habillement et des déplacements pour relève de 1 conseiller militaire, 1 706 900 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 10 postes soumis à recrutement international (3 P-5, 6 P-4, 1 agent du Service mobile) et 2 postes soumis à recrutement local, et les montants suivants au titre des dépenses opérationnelles diverses : 911 100 dollars pour les services de consultants; 405 800 dollars pour les voyages; 277 800 dollars pour les installations et infrastructures; 72 000 dollars pour les transports terrestres; 318 400 dollars pour les transports aériens; 251 800 dollars pour les communications; 116 500 dollars pour l'informatique; et 245 900 dollars pour les fournitures, services et matériels divers.

171. Aucun changement n'est proposé pour 2017 quant au nombre et au classement des postes affectés à l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

172. La variation (à la baisse) entre les montants nécessaires pour 2017 et le budget approuvé de 2016 s'explique principalement par la diminution du nombre d'observateurs civils, passé de huit à cinq. On estime que ce nombre va diminuer, la menace que représente Boko Haram obligeant à réduire le nombre des missions d'observation dans les régions septentrionales du Cameroun et du Nigéria. La variation s'explique également par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, et la situation de famille du personnel en poste actuellement, ainsi que par le ratio dépenses

communes de personnel effectives/traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses afférentes au personnel recruté sur les plans international et local, et par la diminution du montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée au conseiller militaire.

Ressources extrabudgétaires

173. Au total, 903 bornes frontière ont été édifiées grâce à des ressources extrabudgétaires apportées par le Cameroun et le Nigéria, ainsi que par le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne. Le montant des ressources disponibles pour 2016 s'élève à environ 1,8 million de dollars. On estime qu'il faudra édifier 1 800 bornes le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria pour que le projet d'abornement soit terminé. Sur ces 1 800 bornes, 238 ont été édifiées entre novembre 2015 et mars 2016 et 462 autres seront érigées entre 2016 et 2017. L'achèvement des activités de démarcation dépendra des conditions de sécurité, du maintien de l'appui institutionnel des deux gouvernements et de l'obtention de nouvelles ressources extrabudgétaires. Le montant des ressources nécessaires pour les mêmes activités en 2017 s'élève à quelque 1,8 million de dollars.

174. Il est prévu d'organiser des réunions avec les donateurs afin de négocier de nouveaux engagements de dépenses, tant pour la poursuite de la démarcation de la frontière terrestre que pour l'appui aux projets de renforcement de la confiance. Pour permettre la construction des 1 800 bornes prévues, la Commission devra mobiliser quelque 11,1 millions de dollars de ressources additionnelles.

175. Aux fins de l'exécution des programmes transfrontières menés conjointement par les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et destinés à aider la population concernée par la démarcation, certains projets ont été choisis dans les deux pays pour mettre en place des initiatives de renforcement de la confiance, l'accent étant particulièrement mis sur les besoins des femmes et des jeunes. La Commission devra mobiliser quelque 30 millions de dollars pour financer les projets choisis dans les deux pays.

F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(8 217 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

176. Le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban en 2007, suite au conflit armé entre Israël et le Hezbollah en 2006 et à l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 1701 (2006). L'intensification des activités des Nations Unies au Liban et de nouveaux problèmes d'ordre politique et humanitaire et concernant le développement et la sécurité ont nécessité d'accroître la coordination entre les intervenants des Nations Unies pour fournir un appui efficace au Liban et à son peuple.

177. Le Coordonnateur spécial est le fonctionnaire des Nations Unies de plus haut rang chargé d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de toutes les parties politiques et de la communauté diplomatique en poste au Liban. En outre, il

assure la coordination des activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, les donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de l'ONU au Liban. Pour appuyer son action, le Bureau donne des orientations politiques à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'équipe de pays des Nations Unies, institutionnalise des relations de travail étroites et met en place des mécanismes systématiques permettant des consultations régulières, des échanges d'informations et une intégration plus poussée des activités de l'Organisation. Le Coordonnateur spécial est secondé par le Coordonnateur spécial adjoint pour le Liban, qui est aussi coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire (depuis 2012). Le Coordonnateur spécial adjoint est responsable de la planification et de la coordination de l'action humanitaire et des activités de développement de l'ONU au Liban.

178. En 2013, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour que le Liban puisse compter sur un soutien ferme et coordonné de la part de la communauté internationale pour continuer à relever les nombreux défis lancés à sa sécurité et à sa stabilité (voir S/PRST/2013/9), et pour souligner la nécessité qu'une aide d'ordre humanitaire et en matière de développement et de sécurité soit dispensée par les donateurs, le Secrétaire général a créé le Groupe international d'appui au Liban pour servir de cellule de soutien politique. Depuis lors, le rôle de coordination de haut niveau du Bureau s'est nettement accru, compte tenu des défis croissants posés par le conflit syrien.

179. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui politique du Bureau du Coordonnateur spécial en particulier et des Nations Unies en général. Le maintien de la présence politique des Nations Unies concourt aux efforts déployés par le Liban et la communauté internationale en vue de promouvoir l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de coordonner l'appui de la communauté internationale pour faire face aux répercussions de la crise syrienne sur le Liban. Le 17 mars 2016, le Conseil de sécurité s'est inquiété, dans une déclaration de presse sur la situation au Liban, de la vacance de la présidence libanaise et de l'impasse politique actuelle au Gouvernement, qui limitent considérablement l'aptitude du pays à remédier à l'insécurité et aux problèmes économiques, sociaux et humanitaires auxquels il est confronté. Les membres du Conseil ont souligné le rôle crucial que jouent l'armée et les services de sécurité libanais pour ce qui est d'étendre et de maintenir l'autorité de l'État et de promouvoir la stabilité du pays, et ont déclaré qu'ils demeuraient préoccupés par les conséquences néfastes de la crise syrienne pour la stabilité du Liban et la menace imminente qu'elle constituait pour sa sécurité. Ils ont rappelé l'importance de la politique libanaise de dissociation, invité instamment toutes les parties libanaises à se garder de toute immixtion dans la crise syrienne, et se sont dits profondément préoccupés par les conséquences de l'accueil de plus d'un million de réfugiés syriens au Liban. Cette inquiétude a été réitérée dans une déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 24 mai 2016. Le Bureau continue à articuler une action autour de trois axes stratégiques d'intervention : a) la paix et la sécurité; b) la stabilité; et c) l'appui à la stabilisation et au développement. La stratégie relative à l'ensemble du Liban consiste en interventions coordonnées concernant ces trois axes.

180. Compte tenu des défis précités, le Bureau appuie les efforts déployés par le Gouvernement libanais pour maintenir la stabilité et la sécurité intérieures aux fins

de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et compte tenu des incidences du conflit en République arabe syrienne. Il continue à entretenir des relations avec toutes les parties libanaises pour promouvoir la pleine application de la politique de distanciation du Liban, formulée dans la Déclaration de Baabda en 2012, réaffirmée dans la déclaration ministérielle de l'actuel gouvernement en 2014 et demandée le Conseil de sécurité dans la déclaration de son Président du 19 mars 2015 (S/PRST/2015/7) et dans ses déclarations à la presse du 17 mars et du 24 mai 2016. Le Bureau continue à encourager vivement le dialogue entre les parties au sujet des élections présidentielles et législatives qui devraient se tenir conformément au calendrier d'ici à juin 2017, suite à la réussite des élections municipales tenues en mai 2016.

Coopération avec d'autres entités

181. Le Bureau du Coordonnateur coopère étroitement avec la FINUL, aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Ces deux missions ont des relations étroites pour coordonner leurs relations avec les parties prenantes, conformément à leur mandat respectif. Elles entretiennent une collaboration sur certaines questions qui concernent les opérations en général ou qui se recoupent, suite aux recommandations issues du bilan stratégique de la FINUL réalisé en 2014. Elles visent à renforcer leur collaboration et leur action conjointe.

182. Afin d'assurer l'intégration accrue des activités des Nations Unies au Liban, le Coordonnateur spécial, de concert avec le Coordonnateur spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban, entretient des relations fréquentes et approfondies avec d'autres entités des Nations Unies et les donateurs internationaux, par l'intermédiaires de l'équipe de pays des Nations Unies et du Forum des représentants des donateurs pour le développement du Liban. Ces relations ont permis d'intensifier les échanges d'informations et de mieux coordonner les politiques concernant la gestion des crises et l'aide au développement à long terme au Liban. Le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban actualisé est le cadre stratégique conjoint d'intervention de l'ONU et du Gouvernement pour 2016 et fait office de plan national dans le cadre du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience. Pour renforcer la démarche intégrée adoptée par les Nations Unies dans le pays et concrétiser la stratégie axée sur l'ensemble du pays, les organisations des Nations Unies œuvrent à l'élaboration d'un cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2017-2020. Ce dernier s'appuie sur les trois volés précédemment cités et respectera les exigences du cadre stratégique intégré ainsi que du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

183. Le Bureau assure la coordination avec le Gouvernement libanais, les membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Allemagne et l'Italie dans le cadre du Groupe international d'appui au Liban, et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, dans le système des Nations Unies, pour préserver le consensus actuel sur la stabilité du Liban et promouvoir l'appui financier international. Le Coordonnateur continuera à collaborer avec le Groupe international d'appui au Liban et à porter son programme tendant à mobiliser un appui en faveur de l'État, des réfugiés et des communautés d'accueil vulnérables. Pour renforcer l'autorité de l'État, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1701 (2006), le Bureau continuera à animer

le mécanisme de coordination conjointe des donateurs pour l'assistance aux forces armées libanaises et à coordonner l'appui international en faveur du plan de renforcement de leurs capacités en coprésidant la Commission militaire exécutive. En outre, l'appui accordé par le Bureau aux efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de renforcer les institutions et les moyens de l'État en matière de sécurité, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur le Liban (S/PRST/2015/7), y compris dans les domaines de l'appui à la lutte contre le terrorisme, de la protection des frontières et des droits de l'homme, exigera des efforts coordonnés et intégrés d'assistance de l'ONU.

184. Le Bureau bénéficie de la présence d'autres organismes et missions des Nations Unies. En vertu du mémorandum d'accord avec la FINUL, celle-ci lui fournit un appui dans les domaines de la finance, des achats, des services techniques, des communications, des services de santé, des transports et de la logistique. D'autres organismes des Nations Unies consentent également un appui au Bureau : ainsi, le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité du PNUD fournit un appui en matière de services de sécurité et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale assure des services médicaux à Beyrouth.

Résultats obtenus en 2016

185. Tout au long de l'année 2016, la situation est restée généralement stable en ce qui concerne la cessation des hostilités entre le Liban, Israël et le sud du Liban. Le Bureau continue à participer aux réunions du mécanisme de coordination tripartite. Il entretient également de nombreux contacts avec les différentes parties en vue de renforcer les efforts visant à préserver le calme qui prévaut généralement le long de la Ligne bleue depuis 2006. Dans le cadre de ses bons offices, il s'est employé activement avec les parties prenantes de part et d'autre de la Ligne bleue à apaiser les tensions suite à des incidents de sécurité, notamment le 4 janvier 2016. Le Coordonnateur spécial pour le Liban a encouragé la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, dont celles relatives au respect de la cessation des hostilités et à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. L'évolution de la situation régionale a assombri les perspectives de mise en place, avec les parties, d'un mécanisme en vue de définir et de négocier le statut des fermes de Chebaa, la question de Ghajar, le désarmement des groupes armés non étatiques et les perspectives de progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise.

186. Le Bureau a entretenu une collaboration étroite avec les parties libanaises et avec des membres de la communauté internationale pour contribuer à préserver le calme et la stabilité au Liban, compte tenu du risque accru qu'engendre le conflit en République arabe syrienne et de l'aggravation des tensions de part et d'autre de la Ligne bleue. Le Groupe international d'appui au Liban s'est réuni au niveau ministériel à New York en septembre 2015, et au niveau des ambassadeurs à Beyrouth à intervalles réguliers.

187. Le Bureau a continué à évaluer les incidences de la crise syrienne au Liban, en particulier en ce qui concerne l'afflux et la présence de réfugiés et la situation en matière de sécurité dans les zones frontalières septentrionale et orientale et a fait rapport à ce sujet. L'amélioration du partage de l'information sur les questions humanitaires, politiques et sécuritaires avec d'autres organismes des Nations Unies a permis d'améliorer l'analyse conjointe et l'appréciation de la situation.

188. Le Bureau, par l'entremise du Coordonnateur adjoint pour les questions de sécurité/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, a animé les efforts menés pour coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, lancé en décembre 2014 par le Gouvernement libanais et l'Organisation des Nations Unies et réactualisé pour 2016 à la fin de l'année 2015, et a établi des rapports à ce sujet. Des rapports d'activité mensuels et trimestriels concernant le Plan ont été établis et les activités d'appels de fonds se sont intensifiées. Pour l'instant, les fonds reçus en 2016 s'élèvent à 1 milliard de dollars. Près de 100 partenaires continuent à travailler dans le cadre du plan pour répondre aux besoins prioritaires. Des efforts ont été fournis, en particulier, pour que davantage d'enfants réfugiés soient inscrits dans les écoles.

189. Alors que les effets du conflit syrien sur le Liban se font sentir plus longtemps, on s'attache particulièrement à intensifier l'appui aux communautés et établissements d'accueil libanais. Dans ce contexte, le Bureau examine avec les institutions financières internationales et les pays donateurs les moyens de répondre aux besoins structurels à long terme du Liban en raison de la fragilité du pays, bien qu'il soit un pays à revenu intermédiaire. La visite du Secrétaire général au Liban en mars 2016, mission conjointe historique menée avec les Présidents de la Banque mondiale et de la Banque islamique de développement, était axée sur la mise en place de mécanismes de financement novateurs, dont une solution de prêt à des conditions libérales dans le cadre d'une initiative de financement conjointe de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui vient s'ajouter aux mécanismes classiques d'aide au développement.

190. Le Bureau a repris l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du respect des obligations en matière de droits de l'homme dans le cadre de la fourniture d'une assistance par l'Organisation des Nations Unies et les donateurs internationaux au Liban. Suite à la publication des recommandations du Comité contre la torture relatives au Liban en octobre 2014, à l'examen périodique universel réalisé en 2015 et au rapport publié en 2016 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Bureau a procédé à des consultations relatives à leur application avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, d'autres membres du Groupe de travail pour les droits de l'homme au Liban et des organismes de la société civile. Le Bureau a aussi collaboré avec ces partenaires sur l'élaboration d'une stratégie en matière de droits de l'homme pour l'équipe de pays des Nations Unies au Liban, et a poursuivi les consultations entreprises avec les autorités libanaises et les principaux donateurs aux forces armées libanaises, des consultations sur la promotion des composantes droits de l'homme des programmes d'assistance.

Hypothèses budgétaires pour 2017

191. Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à lancer des initiatives aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il continuera à collaborer étroitement avec la FINUL pour perpétuer et mettre à profit la cessation des hostilités le long de la Ligne bleue et pour promouvoir l'objectif à plus long terme qu'est la conclusion d'un accord permanent de cessez-le-feu, tel que le Conseil de sécurité l'a défini en détail dans sa résolution 1701 (2006), et cherchera à approfondir le dialogue ouvert sur ce sujet avec les parties prenantes concernées. Le Bureau exhortera également toutes les parties au Liban à respecter la politique de dissociation du Gouvernement ainsi que la Déclaration de Baabda. Il

appuiera les efforts du Gouvernement libanais visant à préserver la sécurité intérieure et à réduire autant que faire se peut les effets déstabilisateurs du conflit en cours en République arabe syrienne, notamment en préconisant la poursuite de l'aide aux forces armées libanaises et aux autres services de sécurité et en s'employant à promouvoir les droits de l'homme et à encourager les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre l'extrémisme violent au moyen d'une démarche stratégique unifiée. Le Bureau continuera aussi à codiriger le mécanisme de coordination entre l'armée, les Nations Unies et les donateurs, et à coprésider la Commission militaire exécutive, plus particulièrement en ce qui concerne l'assistance à l'armée qui doit faire face à un regain de tension dans la région.

192. Le Bureau continuera à encourager le dialogue, notamment par les différents dialogues nationaux, en vue de promouvoir le consensus dans le pays sur les principales questions. Il encouragera en outre toutes les parties à faire en sorte que les normes constitutionnelles soient respectées, notamment en ce qui concerne l'intégrité des principales institutions et toute élection devant être tenue. Des élections législatives devraient avoir lieu en 2017 sauf si elles sont organisées plus tôt suite à l'élection d'un nouveau président. Le Bureau œuvrera également en faveur d'une meilleure représentation des femmes en politique, y compris dans les partis politiques et les institutions nationales. À cette fin, le Coordonnateur spécial et son Bureau offriront un ensemble de services combinant efforts, appui consultatif et sensibilisation. Des consultations fréquentes seront organisées dans différentes régions du pays et avec les parties prenantes de la société civile, ainsi que dans les capitales des principaux acteurs régionaux et internationaux.

193. Compte tenu de l'augmentation de la présence civile des Nations Unies au Liban suite à la crise en Syrie, le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires chercheront à harmoniser l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes conformément au cadre stratégique des Nations Unies afin de répondre aux besoins humanitaires tout en assurant la stabilité des communautés d'accueil et en faisant la promotion des solutions à long terme permettant de soutenir les services publics essentiels. Alors que la crise syrienne entre dans sa sixième année, l'Organisation des Nations Unies continuera à aider le Liban à préconiser une assistance directe des donateurs au Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban et aux instruments de financement à taux préférentiels à long terme conformément au cadre stratégique pour le Liban. L'accent sera placé en particulier sur la promotion du soutien international continu à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin que les services nécessaires soient fournis aux réfugiés palestiniens au Liban ainsi qu'aux réfugiés palestiniens venant de République arabe syrienne.

194. Sous la houlette du Coordonnateur spécial, les Nations Unies continueront à plaider en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), des droits de l'homme, du droit international humanitaire, de l'égalité des sexes et de la protection des réfugiés, en particulier des femmes et des enfants. Le Bureau va chercher à développer ses activités de vulgarisation dans les médias dans ces différents domaines. L'élaboration d'une approche fondée sur les droits de l'homme exhaustive pour les Nations Unies a commencé en 2016 et sa mise en œuvre débutera en 2017. Il sera important de poursuivre les activités d'information et de

coordination avec les interlocuteurs gouvernementaux, et notamment les forces de sécurité, afin d'assurer le respect des obligations en matière de droits de l'homme.

195. De plus, le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires dirigeront l'équipe de pays des Nations Unies afin de mettre en œuvre le cadre stratégique intégré des Nations Unies pour 2017-2020, qui réunit les trois grands axes que sont la paix et la sécurité, la stabilité et la stabilisation, et l'aide au développement, et poursuivront le travail accompli avec le Gouvernement en 2016 concernant les objectifs de développement durable. Conformément à la politique du Secrétaire général relative à l'évaluation et à la planification intégrées, les processus de planification prendront en compte les défis pluridimensionnels de l'ensemble du Liban. Le cadre stratégique s'appuie sur l'optique du Coordonnateur spécial tendant à considérer le Liban dans son intégralité et établira un cadre permettant une intervention plus cohérente du système des Nations Unies face aux défis d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire et en matière de développement. L'équipe de pays des Nations Unies va utiliser les discussions menées avec le Gouvernement libanais et la société civile pour faciliter la promotion et l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales et mettre en œuvre le plan national relatif à ces objectifs de façon coordonnée et cohérente.

196. Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à suivre l'évolution de la situation à la frontière libano-syrienne et sur la Ligne bleue pour évaluer son incidence sur la sécurité et la stabilité du Liban et la situation humanitaire. Il continuera à appuyer et conseiller les missions en visite au Liban et en République arabe syrienne et fournira un appui intermissions aux organismes des Nations Unies en Syrie, si on lui en fait la demande. Il participera également à des opérations régulières de préparation des interventions d'urgence dans le pays et dans la région, pour assurer une préparation adéquate.

197. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 17

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Obtenir la stabilité politique, de meilleurs résultats en matière de développement au Liban et le maintien de la paix et de la sécurité internationales au sud du Liban

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
a) Dialogue politique suivi entre les parties libanaises sur les questions essentielles	i) Nombre de réunions du Cabinet auxquelles participeront les principaux groupes confessionnels	Objectif	45	45	45
		Estimation		40	20
		Résultat effectif			39
	ii) Nombre de femmes occupant des postes clés dans des partis politiques et des institutions au niveau national	Objectif	20		
		Estimation		10	
		Résultat effectif			10

iii) Nombre d'élections législatives ou municipales tenues avec l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial compte tenu du calendrier électoral	Objectif	1	2	–
	Estimation		1	1
	Résultat effectif			–
iv) Nombre de réunions du dialogue national dirigé par le Président et/ou du dialogue parlementaire dirigé par le Président de l'Assemblée	Objectif	15		
	Estimation		14	
	Résultat effectif			12

Produits

- 170 réunions de la Coordonnatrice spéciale pour le Liban et son équipe avec les principaux dirigeants des partis politiques libanais et dignitaires religieux sur les questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- Comptes rendus quotidiens de l'impact de la situation en Syrie sur le Liban
- 40 déclarations soulignant l'importance du dialogue politique et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité pour répondre aux besoins du Liban en matière de stabilité, qui sont devenus plus importants
- 12 contributions aux exposés mensuels du Conseil de sécurité et dialogue constant avec les membres du Conseil sur la situation au Liban
- 4 réunions du Groupe international d'appui au Liban
- 2 contributions régulières aux rapports semestriels du Secrétaire général sur la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
- 60 télégrammes chiffrés sur la situation politique et de sécurité au Liban et les retombées de la crise syrienne
- 80 entretiens avec les médias du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban axés sur le dialogue national, le consensus, la stabilité et la sécurité
- 1 déclaration du Groupe international d'appui au Liban

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			2017	2016	2015
b) Respect de l'arrêt des hostilités au sud du Liban et mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité	i) Nombre de violations de la Ligne bleue par voie aérienne, maritime et terrestre	Objectif	–	–	–
		Estimation		1,968	1,200
		Résultat effectif			2,485
	ii) Nombre de mécanismes mis en place avec les différentes parties afin de déterminer et de négocier le statut des fermes de Chebaa	Objectif	1	1	1
		Estimation		1	–
		Résultat effectif			–
	iii) Pourcentage des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise en vue de consolider le régime frontalier	Objectif	40	40	40
		Estimation		40	40
		Résultat effectif			40

Produits

- Suivi hebdomadaire des positions, déclarations et actions diplomatiques impliquant le Liban et Israël, en vue de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Déclarations publiques bimensuelles encourageant le plein respect de la Ligne bleue et l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Réunions hebdomadaires de coordination des lignes d'action et de partage de l'information avec la FINUL
- Participation à 9 réunions du mécanisme de coordination tripartite avec les parties

- 12 contributions aux exposés mensuels du Conseil de sécurité et dialogue constant avec les membres du Conseil sur la situation au Liban
- Réunions bimensuelles avec les parties pour débattre de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Réunions multilatérales trimestrielles sur les questions frontalières et examen avec les principaux interlocuteurs libanais des problèmes de gestion des frontières
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires, de reconstruction et de développement	i) Maintien du nombre de réunions de coordination des donateurs	Objectif	24	24	24
		Estimation		24	24
		Résultat effectif			24
	ii) Maintien du nombre de réunions de coordination du système des Nations Unies (y compris les réunions thématiques et les réunions des équipes spéciales)	Objectif	86	86	86
		Estimation		86	86
		Résultat effectif			86
	iii) Financement à l'appui de l'intervention humanitaire en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil dans le cadre du Plan 2015 de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban (en dollars É.-U.)	Objectif	2,5 milliards	2,14 milliards	1,5 milliard
		Estimation		1,3 milliard	850 millions
		Résultat effectif			1 milliard
	iv) Nombre de programmes conjoints mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies	Objectif	4	1	1
		Estimation		2	1
		Résultat effectif			–
	v) Nombre d'initiatives conjointes mises en place par l'équipe de pays des Nations Unies	Objectif	5	1	–
		Estimation		2	–
		Résultat effectif			–

Produits

- Achèvement du cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban qui réunit les actions des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité, de la gouvernance et des objectifs socioéconomiques pour la période 2017-2020
- Programmes conjoints des Nations Unies élaborés et déployés dans les domaines prioritaires
- Activités conjointes de planification et de programmation menées avec le Gouvernement et les partenaires nationaux/internationaux dans les domaines prioritaires, incluant notamment l'action humanitaire et de stabilisation pour faire face à la crise, un programme de développement à plus long terme et des interventions pilotes au niveau national
- Réunions mensuelles de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et de l'équipe de gestion du programme de pays et réunions régulières des groupes de travail chargés de questions thématiques du cadre stratégique des Nations Unies, tel que prorogé
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur l'action humanitaire et les activités de stabilisation et de développement des Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à poursuivre leur participation et de coordonner les programmes et activités
- Système de suivi des flux d'aide financière au Liban, en collaboration avec les autorités nationales compétentes

- Réunions mensuelles de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable
- Réunions de coordination bimensuelles avec la Banque mondiale, y compris sur le mécanisme de financement régional
- Planification semestrielle des interventions d'urgence en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Réunions de coordination bisannuelles avec l'UNRWA et la communauté des donateurs en vue d'améliorer les conditions dans les camps de réfugiés palestiniens

Facteurs externes

198. L'objectif devrait être atteint si a) le conflit en République arabe syrienne n'affecte pas davantage la situation en matière de sécurité et la stabilité à long terme au Liban; b) la volonté politique des parties de traiter des questions relatives à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité s'impose; c) l'élection d'un nouveau président et les élections législatives n'ont pas davantage de répercussions sur l'aptitude du Liban à traiter des questions essentielles d'ordre politique et humanitaire et concernant la stabilisation et la sécurité; et d) la communauté internationale demeure engagée à soutenir les objectifs du Bureau afin qu'il puisse réaliser les objectifs proposés et son mandat.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Personnel civil	6 817,3	6 758,7	58,6	6 817,3	6 570,7	–	(246,6)	6 512,1
Dépenses opérationnelles	1 649,4	1 662,6	(13,2)	1 649,4	1 646,8	85,4	(2,6)	1 660,0
Total	8 466,7	8 421,3	45,4	8 466,7	8 217,5	85,4	(249,2)	8 172,1

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 19
Postes temporaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis-trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2016	1	1	–	1	2	6	1	1	13	7	–	20	4	58	–	82
Effectif proposé pour 2017	1	1	–	1	2	6	1	1	13	7	–	20	4	58	–	82
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

199. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par le coût effectif des prestations des titulaires de postes nationaux, qui a été inférieur au budget, ainsi que par la diminution des coût de connexions à la rubrique des communications, qui ont été partiellement compensés par l'augmentation des montants nécessaires aux déplacements régionaux du Coordonnateur spécial et le coût de la réaffectation temporaire d'un spécialiste des questions politiques (P-4) du Département des affaires politiques à la section politique du Bureau, déployé en renfort pour six semaines afin de mener à bien des tâches critiques prévues par le mandat.

200. Les ressources requises pour 2017 sont estimées à 8 217 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national (6 570 700 dollars), ainsi que les dépenses au titre des consultants (37 500 dollars), des voyages (241 200 dollars), des installations et infrastructures (852 700 dollars), des transports terrestres (74 200 dollars), des communications (185 400 dollars), des technologies de l'information (111 000 dollars), des services de santé (2 000 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (142 800 dollars).

201. En 2017, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes du Bureau du Coordonnateur spécial.

202. L'écart (diminution) entre les ressources nécessaires pour 2017 et le budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par : a) la diminution des besoins en personnel recruté sur le plan international le taux de vacance de postes attendu de 15 % basé sur le taux moyen attendu pour 2016 (par rapport aux effets combinés des taux approuvés de 5 % pour les postes reconduits et de 50 % pour les nouveaux postes en 2016); et b) des coûts inférieurs de connectivité du réseau. Ces baisses sont en partie compensées par les besoins croissants de déplacements dans la région, qui est liée aux conséquences des dynamiques régionales sur la situation politique nationale, à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et aux mandats de bons offices du Bureau.

Ressources extrabudgétaires

203. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été allouée au Bureau en 2016 et il n'en est pas prévu non plus pour 2017.

G. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(6 686 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

204. Dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (voir S/2015/554 et S/2015/555), le mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a été prorogé jusqu'au 31 août 2018. La portée de ce mandat a été élargie pour prendre en compte les recommandations de l'examen stratégique interinstitutions dirigé par le Département des affaires politiques (voir S/PRST/2015/12), dans lesquelles il était également recommandé de renforcer les capacités du Bureau.

205. Les tensions ont continué de s'intensifier dans la région en 2016 à cause de désaccords politiques, de la criminalité transnationale organisée et de l'extrémisme violent dans le bassin du lac Tchad. La chute des cours du pétrole et des minerais a contribué à un ralentissement économique dans plusieurs pays de la région, perturbant la mise en œuvre des stratégies sous-régionales de sécurité et de développement convenues. En 2016, des élections ont eu lieu au Congo, au Gabon et au Tchad dans un climat de tensions et de violence pré et postélectorales. Des élections ont aussi été organisées en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et à Sao Tomé-et-Principe. Le Bureau devra continuer de prendre des mesures préventives et de mobiliser les acteurs régionaux pour consolider les acquis démocratiques et atténuer les menaces futures.

Coopération avec d'autres entités

206. Le Bureau a notamment formé des partenariats avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Commission du bassin du lac Tchad. Il a mis au point un cadre de coopération revitalisé avec la CEEAC, privilégie la collaboration avec cette institution et lui apporte son soutien, en réponse à un appel lancé par les chefs d'État de la région à cet effet.

207. Le Bureau a continué de coordonner ses activités avec d'autres entités et partenaires des Nations Unies, dont les États-Unis, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, l'Union africaine et l'Union européenne, pour faire face à la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Il collabore aussi étroitement avec l'UNOWAS pour promouvoir et appuyer l'action régionale et interrégionale sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée et pour lutter contre la menace que représente Boko Haram.

208. Afin de promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de maintenir de solides relations de travail avec toutes les équipes de pays des Nations Unies dans la région, le Bureau organise une réunion annuelle

des chefs des entités des Nations Unies en Afrique centrale. Il collabore à divers projets avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUUDC, entre autres entités des Nations Unies.

Résultats obtenus en 2016

209. En 2016, le Bureau a continué d'assurer le secrétariat du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et a fourni un appui à sa présidence en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation telles que des visites dans le bassin du lac Tchad et la promotion de la Convention de Kinshasa.

210. En 2011, le Bureau a été chargé d'élaborer une stratégie régionale visant à contrer la menace que représente la LRA et à remédier aux conséquences de ses activités, et d'en coordonner l'application, en étroite collaboration avec l'Union africaine et les entités des Nations Unies présentes dans la région ainsi qu'avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux (voir S/PRST/2011/21 et S/PRST/2012/18). En 2016, le Bureau a convoqué les parties prenantes impliquées dans la lutte contre la LRA pour examiner la situation en organisant des réunions de coordination stratégique et des visites de haut niveau dans les pays concernés.

211. En 2012, le Conseil de sécurité a prié le Bureau de prêter son concours aux États du golfe de Guinée et aux organisations de la sous-région pour l'organisation d'un sommet régional sur les actes de piraterie et les vols armés en mer, puis de continuer d'aider ces États et organisations à appliquer le document final du Sommet sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée tenu à Yaoundé (voir résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité et déclarations S/PRST/2013/13, S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12 de son président). En 2016, le Bureau a contribué à l'accélération de la mise en œuvre des résolutions du Sommet de Yaoundé en convoquant des réunions stratégiques du Centre interrégional de coordination, du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale et du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest, et en organisant des visites conjointes de haut niveau dans les pays touchés par Boko Haram avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. De même, le Conseil de sécurité ayant demandé au Bureau d'aider les États du bassin du lac Tchad à remédier aux effets des activités de Boko Haram (voir S/PRST/2015/12), celui-ci a entrepris un certain nombre d'activités, dont des visites conjointes de haut niveau de mobilisation et de sensibilisation avec l'UNOWAS, des visites de travail au quartier général de la Force multinationale mixte et l'organisation d'une réunion de coordination régionale avec l'Union africaine, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, la CEEAC et les acteurs de la sécurité nationale des États de la région.

212. Le Conseil de sécurité a invité le Bureau à prendre part à l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de lutte contre le braconnage et le commerce illicite des espèces sauvages (voir S/PRST/2014/8, S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12). En 2016, le Bureau a entrepris un vaste exercice de mise en réseau visant à identifier les acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et à cerner leurs rôles respectifs et les relations entre eux. Le Bureau collabore étroitement avec la CEEAC et ses États membres pour créer une plateforme de coordination grâce à une conférence régionale qui devrait produire un plan d'action structuré.

213. En juillet 2014, le Secrétaire général a nommé son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC membre d'une médiation menée en République centrafricaine par la CEEAC, au côté du médiateur désigné par cette dernière et de l'Union africaine. Le Conseil de sécurité s'est félicité de ce choix et du rôle joué par le Bureau, qu'il a invité à continuer d'appuyer les efforts internationaux de médiation dans le pays (voir S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12). En 2016, le Représentant spécial a continué d'appuyer la consolidation du processus de paix en République centrafricaine en maintenant des échanges constants avec les dirigeants régionaux et les pays voisins.

214. De 2016 à 2018, des élections sont prévues dans 10 pays. Le Conseil de sécurité a prié instamment le Bureau d'aider les États de la région à tenir des élections générales crédibles, notamment en promouvant la participation des femmes à la vie politique (voir S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12). Le Bureau a intensifié ses activités de bons offices en contribuant à la facilitation du dialogue entre les acteurs politiques au Congo, au Gabon, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad. Il a fourni une analyse approfondie de l'évolution de la situation politique et une veille stratégique continue afin de garantir des interventions rapides en cas de besoin.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

215. En 2017, les activités que le Bureau devra mener en priorité dans le cadre de son mandat seront les suivantes :

a) Renforcer les activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation : i) en menant des missions d'alerte rapide et de médiation dans les pays d'Afrique centrale à tous les niveaux (opérations et direction), notamment en collaboration avec la CEEAC et l'Union africaine; ii) en menant des activités visant à renforcer les capacités de médiation de la CEEAC; iii) en mettant en place une structure consultative permanente avec la CEEAC pour les alertes rapides et la prise de décisions coordonnée en matière de bons offices, de diplomatie préventive et de missions de médiation dans la sous-région; iv) en mettant en place un mécanisme consultatif permanent avec les médiateurs des États membres de la CEEAC;

b) Appuyer les initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité: i) en effectuant des missions techniques et diplomatiques, en collaboration avec la CEEAC, l'UNOWAS et la CEDEAO, afin de promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram, la piraterie dans le golfe de Guinée et d'autres menaces transrégionales; ii) en communiquant à tous les niveaux (opérations et direction), en collaboration avec la CEEAC et l'ONUSC, pour promouvoir la poursuite de la mise en œuvre des initiatives nationales et sous-régionales de lutte contre le braconnage et d'autres formes de criminalité transnationale; iii) en promouvant la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et l'intégration de l'égalité des sexes en Afrique centrale par des initiatives de sensibilisation et de conseil menées en étroite collaboration avec la CEEAC, les réseaux d'acteurs de la société civile et les autres parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional; iv) en assurant la coordination entre les acteurs engagés dans la lutte contre la LRA; v) en établissant, en collaboration avec la CEEAC et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, un mécanisme de consultation entre les chefs de la police et de la gendarmerie des États de la sous-région; vi) en créant, en collaboration avec la CEEAC et le Centre africain d'études et de recherche sur le

terrorisme, une structure réunissant les chefs d'état-major et de la sécurité extérieure de la sous-région en vue de promouvoir la coordination de la riposte contre le terrorisme et d'autres menaces dans la zone;

c) Assurer le renforcement de la cohérence des activités des Nations Unies en Afrique centrale, en vue de promouvoir une approche intégrée des questions de paix et de sécurité: i) en mobilisant l'appui du système de l'ONU en faveur de la CEEAC et d'autres initiatives régionales sur la paix et la sécurité; ii) en promouvant des initiatives et programmes des Nations Unies transfrontières et cofinancés pour résoudre des problèmes régionaux tels que la menace posée par Boko Haram;

d) Renforcer la capacité de conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies dans la région sur les principales évolutions concernant la paix et la sécurité en Afrique centrale: i) en menant régulièrement des missions d'évaluation dans les pays relevant de la compétence du Bureau; ii) en renforçant les mécanismes de partage de l'information avec les entités des Nations Unies, les gouvernements nationaux, le corps diplomatique, les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres acteurs dans la sous-région.

216. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 20

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Réalisations escomptées</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
<i>Objectif</i> : Prévenir les conflits et consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale					
a) Renforcement du dialogue et de la coopération entre les États d'Afrique centrale et les organisations sous-régionales en ce qui concerne la paix et la sécurité grâce à des missions de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation	i) Augmentation du nombre d'activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation menées auprès de hauts responsables des États Membres et des organisations sous-régionales en vue de prévenir, de gérer ou de régler les conflits dans la région	Objectif	60	40	12
		Estimation		40	35
		Résultats effectifs			35
	ii) Bon fonctionnement du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (nombre de réunions)	Objectif	2	2	2
		Estimation		2	2
		Résultats effectifs			2
b) Appui aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans la sous-région, ainsi qu'aux initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité, et coordination de ces activités	i) Nombre d'initiatives visant à promouvoir et à appuyer les initiatives régionales destinées à contrer les menaces existantes et potentielles pesant sur la sécurité, notamment Boko Haram, la LRA et l'insécurité maritime	Objectif	27	27	
		Estimation		27	24
		Résultats effectifs			24
	ii) Nombre d'initiatives prises pour renforcer les capacités des organisations régionales et des autres acteurs sous-régionaux clefs dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité	Objectif	17	10	
		Estimation		10	8
		Résultats effectifs			8

	iii) Nombre d'activités entreprises pour promouvoir la participation de la société civile à la promotion de la paix et de la sécurité	Objectif	2	2	
		Estimation		2	2
		Résultats effectifs			2
	iv) Nombre d'initiatives prises pour promouvoir une intégration régionale plus poussée dans la sous-région	Objectif	2	2	
		Estimation		2	2
		Résultats effectifs			2
c) Renforcement de la cohérence des travaux menés par l'ensemble du système des Nations Unies en Afrique centrale de façon à promouvoir une approche intégrée de la paix et de la sécurité dans la région	i) Nombre d'initiatives menées avec les partenaires des Nations Unies dans la sous-région en vue de sensibiliser l'opinion et de promouvoir la coordination	Objectif	11	11	
		Estimation		11	6
		Résultats effectifs			6
	ii) Nombre accru d'activités visant à mieux faire connaître les initiatives menées par le Bureau pour promouvoir la stabilité dans la région	Objectif	14	12	
		Estimation		12	6
		Résultats effectifs			6

Produits

- Participation à 2 sommets de l'Union africaine en vue d'inciter les dirigeants d'Afrique centrale, l'Union africaine et d'autres partenaires clefs à promouvoir davantage la paix et la stabilité en Afrique centrale
- Participation à 4 sommets d'organisations sous-régionales (CEEAC, Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) en vue de faire progresser les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans la sous-région
- 33 missions d'alerte rapide dans des pays d'Afrique centrale, dont au moins 10 avec la CEEAC, pour donner des conseils au sujet d'une action préventive
- 4 visites diplomatiques en République centrafricaine destinées à accompagner le processus de paix et de stabilisation
- Organisation de 2 réunions ministérielles du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et appui à la mise en œuvre des recommandations et des conclusions des réunions
- 2 missions de bons offices de haut niveau menées conjointement par le Bureau, la CEEAC et l'Union africaine dans la sous-région pour promouvoir la prévention et le règlement pacifique des conflits
- 2 ateliers visant à consolider et renforcer les capacités de médiation et de facilitation de la CEEAC
- 4 réunions de travail consacrées aux consultations et à la planification et 1 réunion de consultation et de planification de haut niveau entre le Bureau et la CEEAC sur une action commune, y compris sur les activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation dans la sous-région
- 1 réunion avec la direction de la CEEAC, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Commission du golfe de Guinée et de la Commission du bassin du lac Tchad de façon à promouvoir certains domaines de coopération
- 1 consultation de haut niveau organisée avec la CEEAC et le Département des affaires politiques afin de renforcer les capacités du réseau de médiateurs d'Afrique centrale dans la sous-région
- 1 réunion interrégionale de haut niveau à l'intention des médiateurs des régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, consacrée à des consultations et à l'échange de données d'expérience avec l'UNOWAS, la CEEAC et la CEDEAO
- 2 séminaires de renforcement des capacités et d'échange de données d'expérience organisés avec la CEEAC sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et les alertes rapides, avec l'appui du West Africa Network for Peacebuilding, à l'intention des organisations de la société civile de l'Afrique centrale
- 1 conférence de haut niveau organisée avec les parlementaires sur le rôle des organisations de défense des droits de l'homme dans la prévention des conflits dans la région de l'Afrique centrale
- 2 conférences sous-régionales sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

- Organisation de 2 visites du Bureau et de membres du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dans les pays confrontés à des problèmes de sécurité dans la sous-région, et suivi des recommandations du Comité
- 1 rapport annuel à l'Assemblée générale résumant les travaux du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- 1 réunion de travail visant à promouvoir l'application de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme
- 2 missions diplomatiques de haut niveau visant à promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram
- 2 réunions techniques visant à faciliter le travail de la Force multinationale mixte dans la lutte contre les menaces terroristes et Boko Haram
- 2 réunions techniques lors de visites sur le terrain dans des centres de coordination pour les affaires maritimes situés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale
- 1 réunion annuelle avec les chefs des institutions chargées de la sécurité en mer (CEDEAO, CEEAC, Commission du golfe de Guinée)
- 1 atelier coorganisé avec l'ONUDC, la CEEAC et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en vue de renforcer la coopération sous-régionale sur le braconnage, le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale
- Participation à 6 conférences sous-régionales destinées à renforcer la capacité institutionnelle concernant les menaces à la sécurité régionale
- 1 réunion organisée conjointement avec la CEEAC et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à l'intention des chefs de la police et de la gendarmerie de la sous-région pour formuler des recommandations sur le rôle des forces de sécurité dans le contexte des transitions démocratiques
- 1 réunion de haut niveau organisée conjointement avec la CEEAC, la CEDEAO, l'UNOWAS, l'Union africaine et le Comité des services de renseignement et de sécurité africains, avec la participation des chefs de la sécurité extérieure de la sous-région, pour promouvoir la coordination dans la lutte contre le terrorisme et d'autres menaces
- 1 réunion de haut niveau organisée conjointement avec la CEEAC, la CEDEAO et l'UNOWAS, avec la participation des chefs des forces de défense, pour promouvoir la coordination dans la lutte contre le terrorisme et d'autres menaces
- 2 missions diplomatiques menées conjointement avec l'Union africaine et la CEEAC visant à confirmer la détermination de l'ONU et de l'Union africaine à appliquer leurs stratégies régionales de lutte contre la LRA
- Organisation et facilitation de 2 réunions de coordination des points focaux sur la LRA
- 2 visites de terrain dans des pays touchés par la LRA
- Participation à 1 réunion ministérielle du mécanisme conjoint de coordination de façon à faire progresser la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur menée par l'Union africaine
- Participation à 1 atelier organisé par l'Union africaine et consacré à la stabilisation à long terme des pays touchés par la LRA
- Participation à 1 réunion annuelle du Groupe de travail international sur l'Armée de résistance du Seigneur
- Atelier conjoint avec la CEEAC sur l'intégration de l'égalité des sexes au sein des forces armées et de sécurité des États d'Afrique centrale
- 1 atelier sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique en Afrique centrale organisé conjointement avec la CEEAC
- 1 atelier visant à renforcer la capacité de la CEEAC et des États d'Afrique centrale de résoudre les différends constitutionnels
- 1 atelier sur la prévention des conflits sociaux avec le Centre for Environment and Development sur la gestion des forêts et des ressources naturelles
- 1 atelier régional visant à renforcer la liberté des médias et les capacités des journalistes pour ce qui est de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix
- 1 réunion de consultation avec les dirigeants des organismes de réglementation des médias de la région pour soutenir la liberté des médias et renforcer leurs capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix
- 1 conférence sous-régionale visant à promouvoir l'intégration régionale
- 2 ateliers de renforcement des capacités organisés avec l'appui du Département des affaires politiques pour aider de jeunes responsables politiques à se familiariser avec le dialogue, la médiation et la facilitation

- 1 atelier coorganisé par le BRENUAC et la CEEAC pour promouvoir le développement des capacités civiles de la Force multinationale d'Afrique centrale
- 1 table ronde de haut niveau organisée conjointement avec la CEEAC pour promouvoir l'inclusion des droits de l'homme et une plus grande participation des femmes au programme régional pour la paix et la sécurité
- 2 réunions de travail avec des entités des Nations Unies dans la sous-région visant à élaborer des initiatives et des programmes financés pour promouvoir la paix et la sécurité, notamment des projets visant à renforcer les capacités de la CEEAC
- 1 réunion des analystes politiques des missions de paix des Nations Unies, des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des conseillers pour les questions de paix et de développement en Afrique centrale concernant les menaces transversales qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité ainsi que la promotion de méthodes communes en matière de stratégie et d'engagement opérationnel
- 1 réunion annuelle de coordination des chefs des entités des Nations Unies dans la sous-région visant à promouvoir une approche commune sur la stratégie et l'engagement opérationnel
- 1 réunion de coordination avec ONU-Femmes et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme dans la sous-région
- 1 colloque organisé avec l'UNOWAS et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme sur la création d'un observatoire de suivi de l'extrémisme violent et de la radicalisation en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest
- 12 lettres d'information sur les activités du BRENUAC destinées à le faire mieux connaître
- 1 magazine annuel résumant les activités du BRENUAC pour mieux les faire connaître
- 1 activité organisée à l'occasion de la Journée internationale de la paix afin de mieux faire connaître les activités du Bureau

Facteurs externes

217. Les objectifs et les réalisations escomptées pourront être atteints si : a) aucun nouveau conflit ou crise ne survient, affectant le bien-être économique, politique et social des États de la sous-région, ou modifiant leurs priorités; b) les chefs d'État d'Afrique centrale témoignent de la volonté politique nécessaire pour offrir à la CEEAC et aux mécanismes régionaux de paix et de sécurité la vision et les moyens de fonctionner.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Montant net des crédits nécessaires pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Personnel civil	5 131,3	4 634,2	497,1	5 131,3	4 773,3	–	(358,0)	4 276,2
Dépenses opérationnelles	1 974,2	2 382,6	(408,4)	1 974,2	1 913,6	30,4	(60,6)	2 322,0
Total	7 105,5	7 016,8	88,7	7 105,5	6 686,9	30,4	(418,6)	6 598,2

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016,

Tableau 22
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateur recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
													Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2016	1	-	-	2	4	11	4	-	22	7	-	29	4	8	-	41
Effectif proposé pour 2017	1	-	-	2	4	11	4	-	22	7	-	29	4	8	-	41
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

218. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique par la baisse des dépenses imputables à l'échelon réel moyen et à la situation de famille du personnel international et national en poste actuellement, par le ratio des dépenses communes de personnel par rapport aux salaires effectifs et par un taux de vacance de 25 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 12,5 % pour les postes d'agent local (combinés avec les taux de vacance approuvés en 2016, qui étaient de 0 % pour les postes reconduits et de 35 % pour les nouveaux postes). Cette baisse est contrebalancée par l'augmentation des dépenses opérationnelles au titre des transports aériens et des voyages officiels, dus à l'intensification des missions de bons offices et de médiation menées par le Représentant spécial et le BRENUAC pour désamorcer les tensions et prévenir l'escalade de la violence et des conflits découlant des élections dans six pays de la sous-région d'Afrique centrale, ainsi que par l'augmentation des dépenses opérationnelles au titre des installations et infrastructures, pour ce qui est de la rénovation des installations de la mission, y compris les travaux de cloisonnement et le renforcement des mesures de sécurité de façon à assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle.

219. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2017 s'élève à 6 686 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 41 postes (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 4 AN et 8 AL) qu'il est proposé de reconduire (4 773 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 913 600 dollars), dont les services de consultants (60 000 dollars), les voyages (775 100 dollars), les installations et infrastructures (232 800 dollars), les transports terrestres (56 100 dollars), les transports aériens (227 500 dollars), les communications (421 400 dollars), l'informatique (77 800 dollars) et les fournitures, services et matériels divers (68 900 dollars).

220. Le tableau d'effectifs du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ne sera pas modifié en 2017.

221. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2017 et celles approuvées pour 2016 s'explique principalement par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, et la situation de famille du personnel en poste actuellement, par le ratio des dépenses de

personnel communes effectives par rapport aux salaires effectifs, sur la base des tendances des dépenses du personnel international et national, et par une diminution des dépenses prévues au titre des voyages en raison d'une réduction des activités électorales dans la région en 2017, la plupart de ces activités ayant été menées à bien en 2016, ainsi que par la diminution des dépenses prévues au titre du matériel et des pièces de rechange informatiques grâce aux stocks disponibles.

Ressources extrabudgétaires

222. En 2016, le Bureau a reçu des ressources extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars destinées à couvrir les dépenses liées aux voyages effectués pour coordonner la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Des ressources extrabudgétaires ont également été utilisées pour renforcer le Bureau du Représentant spécial, compte tenu de sa désignation par le Secrétaire général comme représentant de l'ONU dans la médiation menée par la CEEAC pour la République centrafricaine.

223. Le Bureau estime que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars seront nécessaires en 2017 pour appuyer les activités liées à sa mission de bons offices dans la sous-région.

H. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(70 324 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

224. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été créée par la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité qui, après en avoir prorogé le mandat à plusieurs reprises, l'a prorogé dernièrement jusqu'au 15 décembre 2016 dans sa résolution 2291 (2016).

225. Sur fond de détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2213 (2015) que le mandat de la Mission serait axé, à titre prioritaire, sur l'appui au processus politique et au dispositif de sécurité libyens par des activités de médiation et des missions de bons offices et que la MANUL entreprendrait : a) de surveiller la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte; b) d'appuyer la sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et de lutter contre sa prolifération; c) d'apporter une assistance aux principales institutions libyennes; d) d'appuyer, sur demande, la fourniture de services essentiels et l'acheminement de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires; e) d'appuyer la coordination de l'aide internationale.

226. Dans sa résolution 2259 (2015), le Conseil de sécurité a salué la signature, le 17 décembre 2015, de l'Accord politique libyen. Il a également considéré dans sa résolution 2291 (2016) que la Mission devait rétablir sa présence en Libye moyennant un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettraient, et prendre les dispositions en matière de sécurité requises à cette fin.

227. Nonobstant les progrès réalisés à ce jour avec la signature de l'Accord politique libyen, la MANUL va devoir rester particulièrement mobilisée, notamment pour ce qui est de ses activités de médiation, de ses bons offices et de

l'intensification de ses activités de conseil et d'appui technique concernant les mesures de sécurité en raison de la précarité de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye. Pour être en mesure d'aider efficacement les nouvelles autorités de transition, la Mission doit impérativement rétablir une présence permanente sur le territoire libyen.

Coopération avec d'autres entités

228. La MANUL coordonne ses activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies et les dispositifs d'intégration mis en place par le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, aux côtés de la communauté internationale, afin d'apporter un appui international aux secteurs prioritaires en Libye, dans le cadre d'un dispositif de coordination de la coopération technique internationale.

229. En ce qui concerne l'appui au processus politique, la MANUL continue de coopérer avec le PNUD en vue de mobiliser des ressources à l'appui du Gouvernement d'entente nationale et de l'application de l'Accord politique libyen. Eu égard au processus constitutionnel, elle reste le principal prestataire d'assistance technique à l'Assemblée constituante tandis que le PNUD s'occupe en priorité de la communication et de tout ce qui touche à l'éducation civique. Dans le cadre de l'équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, les membres du personnel de la MANUL et du PNUD offrent une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale, laquelle prépare un référendum national sur le projet de constitution et les scrutins qui se tiendront ensuite, et aident les autorités électorales à renforcer leurs capacités institutionnelles.

230. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, les activités d'intégration menées par la MANUL et le PNUD favorisent la participation des femmes libyennes à la vie politique en les amenant à prendre part aux grands processus politiques et à être présentes dans les structures gouvernementales, et visent également à accroître leur participation aux activités des principaux organes et dispositifs du secteur de la sécurité. La MANUL et le PNUD continuent également d'unir leurs forces pour obtenir auprès des donateurs des ressources permettant de poursuivre les activités menées dans ces domaines essentiels.

231. La Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit de la MANUL se charge des principales activités en matière de droits de l'homme pour le compte du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle s'emploie aussi, en étroite collaboration avec le PNUD, à mobiliser des ressources aux fins du renforcement de la réconciliation intercommunautaire, y compris la mise en œuvre de la Feuille de route Misrata-Taourgha, initiative de réconciliation visant à permettre le retour à Taourgha de milliers de déplacés.

232. Afin de rationaliser les activités prescrites de sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et de lutte contre la prolifération, le Service de la lutte antimines de l'ONU et la Section consultative concernant les armes et les munitions restent sous l'égide de la Division des institutions chargées de la sécurité de la MANUL (anciennement Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité). Travaillant main dans la main avec les partenaires humanitaires des Nations Unies, la Section consultative concernant les armes et les munitions appuie également les efforts visant à éliminer le risque omniprésent que représentent les restes explosifs de guerre pour la population civile, une des

priorités de l'action humanitaire. D'autres services de la MANUL appuient les acteurs humanitaires du système des Nations Unies dans leurs activités de protection, comme indiqué dans le Plan d'aide humanitaire pour la Libye. La Mission œuvre également à la mise en place d'un plan d'intervention humanitaire pour Syrte, où les combats ont entraîné d'importants déplacements de civils.

Résultats obtenus en 2016

233. L'Accord politique libyen signé en décembre 2015 établit un Conseil de la présidence appelé à prendre en charge la formation d'un gouvernement d'entente nationale basé à Tripoli. Le 30 mars 2016, le Conseil de la présidence est arrivé à Tripoli et s'est mis au travail, ce qui constitue la plus importante étape au regard de l'application de l'Accord politique libyen. Parmi les autres étapes déterminantes, on peut citer l'adoption d'un projet de constitution par l'Assemblée constituante le 19 avril 2016 et les progrès accomplis dans l'exécution de la Feuille de route Misrata-Taourgha, également signée en décembre 2015, qui vise à assurer le retour à Taourgha de plus de 40 000 déplacés.

234. En 2016, les activités de médiation et de bons offices de la MANUL ont essentiellement porté sur les initiatives prises par les acteurs libyens pour appliquer l'Accord politique libyen. L'entrée pacifique du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale à Tripoli en mars 2016, et la décision des membres du Congrès général national de se dissoudre pour constituer le Conseil d'État conformément aux dispositions de l'Accord politique libyen, ont constitué des avancées notables. Néanmoins, l'application pleine et entière de l'Accord politique libyen passe par d'autres étapes décisives. Il faut encore : a) que la Chambre des députés adopte l'amendement de la Déclaration constitutionnelle indispensable; b) que la Chambre des députés donne l'investiture au Gouvernement d'entente nationale, conformément à la proposition du Conseil de la présidence; c) que les institutions parallèles transmettent l'intégralité des pouvoirs qu'elles détiennent au Conseil de la présidence et au Gouvernement d'entente nationale. S'agissant de la participation des femmes à la vie politique et aux activités visant à assurer la sécurité, la Mission continue de s'employer à prêter son assistance et à prodiguer des conseils techniques en vue d'établir auprès du Conseil de la présidence et de faire fonctionner un service chargé d'appuyer les femmes et de leur donner des moyens d'action le but étant que la question du rôle des femmes et les questions connexes reçoivent, dans toute la Libye, l'appui et l'attention requis.

235. En matière de sécurité, la MANUL s'emploie à fournir conseils et appui technique au Comité de sécurité provisoire, organe créé par le Conseil de la présidence. L'une des principales fonctions du Comité est de mettre en place les arrangements de sécurité nécessaires, dont celles de leurs dispositions qui se rapportent à l'armée, à la marine et aux forces de police, et d'assurer la liaison avec les groupes armés en vue de mettre en place un environnement sain et sûr, qui permette au Gouvernement d'entente nationale d'exercer ses fonctions à Tripoli. S'il y a eu des progrès, la prolifération des armes n'en demeure pas moins réelle et des groupes armés continuent d'opérer sans que l'État parvienne à les contrôler. En outre, l'évolution des conditions de sécurité restent imprévisibles dans l'ensemble de la Libye, les groupes extrémistes se font de plus en plus menaçants et on constate un manque de légitimité des autorités chargées de la sécurité à Tripoli. Les réalisations escomptées en matière de développement d'institutions compétentes dans le secteur de la sécurité ont subi les conséquences de cet état de fait.

Néanmoins, en raison même de cette situation, il est crucial que la Mission ne se contente pas de maintenir son appui et ses activités de conseil en matière de sécurité mais qu'elle les intensifie.

236. La MANUL continue de faire un travail de suivi et d'information sur les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de faire fond sur les informations ainsi obtenues pour intervenir dans des affaires individuelles et plaider en faveur du renforcement de la législation, des politiques et des pratiques visant à protéger les droits de l'homme. Elle continue également de militer en faveur des articles de l'Accord politique libyen portant sur les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit et de leur application, notamment ceux concernant plus précisément le retrait aux groupes armés des pouvoirs de police et des fonctions pénitentiaires qu'ils exercent, le transfèrement des détenus dans des établissements officiels, et le sort des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile libyens. La MANUL dirige la médiation entre les représentants de Misrata et de Taourgha au sujet du retour de plus de 40 000 Taourgha déplacés. En décembre 2015, les deux parties ont adopté la Feuille de route Misrata-Taourgha, qui porte sur les responsabilités, les réparations, la reconstruction et la sécurité des déplacés de retour. Les travaux de mise en application de la feuille de route sont en cours.

237. En raison de la lenteur du processus politique et des difficultés rencontrées dans la formation du Gouvernement d'entente nationale, les travaux relatifs aux armes et munitions ont pris du retard. Néanmoins, par l'intermédiaire de sa Section consultative concernant les armes et les munitions, la MANUL s'est attachée à faire le nécessaire en ce qui concerne les armes et munitions non sécurisées, dont le nombre est particulièrement élevé en Libye, et a mis au point un dispositif technique de gestion des armes et des munitions qui sera présenté au Gouvernement d'entente nationale et servira à l'élaboration d'un plan national de gestion des armes et des munitions. Par ailleurs, aux côtés de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et dans le cadre du projet Small Arms Survey, elle est également parvenue à élaborer un programme de formation novateur conçu à l'intention des femmes libyennes et visant à faire évoluer les mentalités à l'égard de la possession d'armes légères et de petit calibre dans la société libyenne.

238. En ce qui concerne les principales institutions libyennes, la MANUL continue de prêter son concours, sur le plan technique, à l'Assemblée constituante. Elle a organisé un séminaire constitutionnel qui s'est tenue à Oman entre le 18 mars et le 6 avril 2016 et a rassemblé 32 membres de l'Assemblée. Ce cadre offrait les conditions propices à la recherche d'un consensus sur un projet de constitution après de longs débats sur le rôle de la seconde chambre, les droits des femmes, les modalités de l'élection présidentielle, la place du droit islamique, le choix de la capitale, la décentralisation et les droits des minorités. Lors d'un vote tenu à l'issue du séminaire, 34 membres de l'Assemblée sur 57 se sont prononcés en faveur de la dernière version en date du texte et de la préparation d'un référendum.

239. La Section de l'assistance électorale de la MANUL a, par l'intermédiaire de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, continué de prêter son concours à la Haute Commission électorale nationale au cours de l'année 2015, organisant une série de séances de formation et de réunions consacrées au renforcement des compétences axées principalement sur le renforcement des capacités techniques de la Haute Commission. Toutefois, les activités ont ralenti au premier semestre de 2016 parce que l'évolution du dialogue politique en Libye était globalement

imprévisible et que les échéances électorales ont été repoussées. En conséquence, les activités ont principalement porté sur la coordination et l'établissement de relations, y compris des contacts entre la Haute Commission et ses partenaires dans la région arabe, ainsi que l'approfondissement de la connaissance qu'avaient certains décideurs des questions électorales. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a également été en mesure de fournir des conseils techniques au sujet du processus d'élaboration de la Constitution.

240. Représentant de l'autorité nationale de lutte antimines, le Centre libyen de lutte antimines joue un rôle déterminant dans le déroulement et la coordination des activités de déminage humanitaire. La MANUL continue quant à elle d'aider le Centre à renforcer les capacités dont il dispose pour accréditer des partenaires d'exécution dans le domaine du déminage humanitaire et pour établir et hiérarchiser les ordres donnés en matière de levés de champs de mines, de dépollution et de sensibilisation aux risques. De même, la Mission soutient le Centre pour ce qui est de l'application des normes nationales de lutte antimines, forme le personnel aux activités de contrôle et d'assurance de la qualité, et établit des rapports au moyen du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines afin que les activités d'évaluation et de planification soient bien coordonnées.

241. Les activités du Centre libyen de lutte antimines revêtent une importance critique au moment où nombre de déplacés regagnent leurs lieux d'origine, dont beaucoup sont contaminés par des restes explosifs de guerre. À l'appui du dialogue Misrata-Taourgha, la Mission a envoyé des équipes de reconnaissance chargées d'évaluer l'ampleur de la contamination dans les zones de Taourgha où d'anciens habitants pourraient se réinstaller. De même, des activités de sensibilisation aux risques et de renforcement des capacités des équipes de reconnaissance et des équipes de déminage ont été menées dans toute la Libye pour protéger d'autres candidats au retour contre les risques liés aux mines.

242. La MANUL continue de coordonner l'action menée par la communauté internationale en Libye dans les champs d'activité prescrits en intervenant au niveau politique – par l'intermédiaire des différents envoyés spéciaux pour la Libye et d'autres acteurs – et dans différents domaines parmi lesquels les droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le déminage humanitaire. Après de longues discussions avec la communauté internationale et les interlocuteurs libyens, le système des Nations Unies en Libye s'attache, en collaboration avec des partenaires, à fournir une assistance dans les secteurs prioritaires et ce, dans le cadre d'un dispositif de coordination de la coopération technique internationale. À cette fin, la MANUL concourra à la mise en place des capacités nationales de coordination de l'assistance internationale nécessaires dans les domaines relevant de son mandat, et elle veillera ensuite à faciliter le travail des instances de coordination sectorielles, selon que de besoin.

243. Parallèlement aux efforts déployés en vue de faciliter la signature de l'Accord politique libyen, la MANUL a organisé, en coopération avec le FMI et la Banque mondiale, le Forum d'experts libyens pour la coopération en matière de développement tenu en octobre et décembre 2015 et en mars 2016. Le Forum doit servir d'espace de débat entre universitaires libyens, experts techniques et représentants de la communauté internationale sur les questions prioritaires concernant des domaines tels que la bonne gouvernance, le relèvement et la transition après un conflit. Il est prévu qu'en fin de compte le Forum contribue via la proposition de stratégies et d'orientations pratiques à l'institutionnalisation d'un

dialogue national sur le développement de la Libye après le conflit. Les interlocuteurs de la Mission continueront de collaborer avec le Forum sur les grandes questions dont il traite.

244. Le Plan d'aide humanitaire pour la Libye a été lancé en 2015 par le Coordonnateur de l'action humanitaire afin d'assurer la coordination des activités nationales et internationales d'acheminement de l'aide humanitaire en Libye. Grâce à ce Plan, l'Organisation des Nations Unies a été en mesure d'élaborer une stratégie de pays et des plans d'intervention dans plusieurs secteurs, son objectif étant de fournir une assistance ciblée à 1,3 millions de personnes dans le besoin. Pour sa part, la MANUL a apporté un appui sur les aspects relevant de son mandat, à savoir ceux qui ont trait à la protection.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

245. Le dialogue politique mené par la MANUL en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit en Libye a trouvé une issue positive le 17 décembre 2015, date de la signature de l'Accord politique libyen. Cependant, des mois après cette signature, la crise politique qui sévit en Libye ne semble pas près de cesser, l'application de l'Accord étant bloquée par des divergences toujours plus profondes. Par conséquent, en 2017, la priorité immédiate de la Mission sera de conclure le processus de transition démocratique pour faire disparaître certaines institutions ayant toutes les apparences d'un État parallèle, ce qu'elle fera en apportant un appui à l'application de l'Accord politique libyen et à la transmission pacifique du pouvoir au Gouvernement d'entente nationale. À cet égard, des efforts continueront d'être déployés pour élargir la base du soutien à l'Accord politique libyen et au Gouvernement d'entente nationale et se traduiront notamment par des consultations avec un large éventail de représentants de la société libyenne. La Mission fournira également un appui aux initiatives de réconciliation nationale.

246. L'élaboration de la constitution est au cœur de l'application de l'Accord politique libyen. L'assistance apportée à l'Assemblée constituante et au processus constitutionnel au sens plus large constitue donc un élément important des activités générales d'appui au processus politique menées par la Mission. Cet appui sera de plus en plus déterminant à mesure que la transition politique avancera, en raison notamment de la nécessité de préparer un référendum national sur le projet de constitution. En conséquence, il est proposé que dans le budget de 2017, la Division des affaires politiques de la Mission soit rebaptisée Division des affaires politiques et constitutionnelles.

247. Pour réduire sensiblement les divisions politiques qui traversent la société libyenne, il faut redoubler d'efforts à l'appui du volet du dialogue consacré à la sécurité et notamment poursuivre les activités d'appui visant à permettre au Conseil de la présidence et au Gouvernement d'entente nationale de fonctionner depuis Tripoli. À cette fin, la MANUL doit renforcer le rôle consultatif qu'elle joue en ce qui concerne l'appui fourni aux autorités libyennes, principalement pour l'élaboration et la mise en place de dispositifs de sécurité et de défense nationale. Cet appui comprend une assistance technique aux fins de la consolidation et de la réforme des forces de sécurité nationales, en particulier l'ossature et la composition des services de l'armée, et la coordination des activités menées par la communauté internationale pour épauler l'armée et la police dans leurs activités touchant à la sécurité, y compris la mobilisation d'une police des frontières. Dans le cadre plus large de l'action humanitaire, en ce qui concerne le retour des déplacés, la Mission

prodiguera des conseils sur la protection des personnes et les mesures de sécurité à prendre dans les zones de retour potentiel.

248. En l'absence de structure de commandement militaire unifiée et étant donné que la majorité des groupes armés continuent d'échapper au contrôle effectif de l'État libyen, des hostilités armées entre acteurs militaires pourraient éclater. L'accomplissement de progrès en la matière passe par la capacité d'offrir des perspectives sûres aux membres de milices. C'est pourquoi la Mission propose des moyens supplémentaires de planification des futures activités de désarmement, démobilisation et réintégration en Libye. Pour ce qui est de la situation à plus long terme, la MANUL devra également continuer de coordonner étroitement les activités émanant de la communauté internationale et se concerter avec les représentants de celle-ci en ce qui concerne la fourniture de conseils au Gouvernement d'entente nationale et à d'autres instances libyennes concernées par les questions de sécurité, dans le dessein d'élaborer des plans et stratégies permettant de faire front commun face au terrorisme.

249. Il convient de noter qu'en ce qui concerne le secteur de la sécurité en Libye, puisque la MANUL se consacre en priorité à la mise en place d'institutions publiques chargées de la sécurité, elle propose que la Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité change de nom et devienne la Division des institutions chargées de la sécurité et soit placée sous l'autorité directe du Conseiller militaire principal. En outre, bien que l'on ait d'abord pensé que le plus judicieux était de placer les activités d'analyse sous les auspices du Bureau du Chef de cabinet, la MANUL propose, pour tenir compte de l'arrivée du Conseiller militaire principal en 2017, de transférer les postes existants (un analyste principal de l'information (P-5) et un analyste de l'information (P-3)) du Bureau du Chef de cabinet à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission pour former un nouveau groupe indépendant qui ferait directement rapport au Conseiller militaire principal. Ainsi, l'analyse de la situation en matière de sécurité prendrait de l'importance et revêtirait un caractère plus global grâce à la simplification des rapports hiérarchiques entre les différents acteurs intervenant dans les affaires politiques et les questions de sécurité. À cette fin, il est envisagé de mieux tirer parti des synergies entre la planification des activités de renseignement, l'analyse des questions de sécurité et l'analyse conjointe.

250. Au vu de l'aggravation de la situation politique et de la détérioration des conditions de sécurité, auxquelles il faut ajouter le mécontentement de la population à l'égard du processus politique et l'incapacité de l'État d'établir un monopole et d'exercer seul la force afin d'assurer la sécurité dans le pays, il est indispensable que la MANUL rétablisse sa présence à part entière à Tripoli. En ayant directement accès aux principaux responsables libyens, la Mission sera mieux à même d'apporter son appui à l'Accord politique libyen, y compris à l'application des arrangements de sécurité. Tout en conservant un petit bureau à Tunis pendant l'année 2017, elle réinstallera progressivement son personnel à Tripoli. La première phase consistera, si les conditions de sécurité le permettent, à réinstaller les fonctionnaires de haut rang et ceux ont des fonctions techniques d'importance critique, et de rétablir les principales fonctions d'appui à la mission. Pour l'essentiel, la composante sécurité regagnera également Tripoli. Si les progrès accomplis sur le plan politique et celui de la sécurité sont suffisants, la Mission prévoit que la majorité des emplois seront de nouveau basés à Tripoli d'ici à la fin de 2017.

251. Du fait de l'intensification et du changement de nature des activités – qui tiennent aux efforts faits en vue de parvenir à l'application de l'Accord politique libyen – la MANUL a besoin de davantage de ressources humaines, d'autant plus que les conditions sont difficiles et qu'elle procédera au rétablissement échelonné de sa présence à Tripoli. À cet égard, étant donné que sa capacité de s'acquitter de ses principales activités est, tout comme la transition démocratique, tributaire de la situation en matière de sécurité, elle demande des capacités supplémentaires pour la Division des institutions chargées de la sécurité. Pareillement, compte tenu de l'importance et du rythme qu'il est prévu de donner aux activités de médiation et de bons offices en 2017, elle propose la création d'un poste de Sous-Secrétaire général destiné au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques). Placé directement sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, le titulaire dudit poste appuierait celui-ci dans ce qu'il entreprend pour assurer une transition pacifique et le transfert du pouvoir au Gouvernement d'entente nationale en mobilisant un appui et des ressources aux niveaux national et international pour l'application de l'Accord politique libyen. Le Représentant spécial adjoint effectuerait en outre des missions de bons offices au nom du Représentant spécial, en Libye et à l'étranger. Il l'épaulerait aussi pour ce qui est de la planification et de l'orientation stratégique des activités de la MANUL et apporterait une contribution essentielle aux opérations de la Mission en Libye en venant renforcer sa direction. Il serait le principal responsable de toutes les activités de la Mission qui se rapportent au volet politique du mandat.

252. En ce qui concerne l'appui à la mission, des postes supplémentaires seront nécessaires pour les achats, la gestion des contrats, l'administration et la gestion de projets, les services techniques, et le contrôle des mouvements et des opérations aériennes afin de fournir l'appui d'ensemble dont la MANUL a besoin pour fonctionner et mener ses activités en Libye et pour son bureau de Tunis. Ces postes permettront également d'appuyer le groupe de gardes des Nations Unies déployé récemment pour assurer la protection du personnel et des biens de la Mission à Tripoli, comme indiqué dans le rapport de la mission d'évaluation des besoins dirigée par le Siège effectuée en janvier 2016 (voir S/2016/182, par. 83).

253. En ce qui concerne le personnel chargé d'assurer la sécurité, la MANUL a aussi demandé des postes supplémentaires dans plusieurs domaines, notamment : a) la protection des installations, qui consiste essentiellement à fouiller les piétons et inspecter les véhicules aux postes de contrôle, assurée par des gardes locaux; b) les opérations de protection, qui consistent principalement à escorter les hauts fonctionnaires des Nations Unies; c) le renforcement du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité pour ce qui est de la coordination des tâches, des opérations de liaison et de l'évaluation de la menace, et de la mise en place d'un centre de communications spécial fonctionnant 24 heures sur 24; d) la sécurité incendie.

254. Le mandat de la Mission vient à expiration le 15 décembre 2016. Il n'a pas fondamentalement changé depuis que la Mission a quitté le territoire libyen en 2015, le projet de rétablissement complet de sa présence n'étant pas achevé.

255. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats figurent ci-après.

Tableau 23

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Un processus de transition pacifique, ordonné et démocratique qui réponde aux aspirations du peuple libyen

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Déroulement des opérations électorales selon le calendrier indiqué dans la déclaration relative à la Constitution provisoire, et ses amendements, et comme convenu lors des processus de médiation et de dialogue, ou dans la nouvelle Constitution adoptée

a) i) Mise en place du cadre électoral, législatif et réglementaire nécessaire à la conduite du référendum constitutionnel et des scrutins ultérieurs

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Intégration dans le projet de constitution de dispositions électorales visant à garantir la mise en place d'un cadre électoral stable

2016 (estimation) : Intégration dans la Constitution de dispositions relatives à la gestion des processus électoraux, conformément aux normes reconnues au niveau international, ainsi que de dispositions relatives aux mesures spéciales temporaires concernant la représentation des femmes

2017 (cible) : Adoption de lois relatives aux processus électoraux définies dans la Constitution, conformes aux bonnes pratiques en vigueur au niveau international et comprenant des mesures temporaires spéciales concernant la représentation des femmes

ii) Maintien des capacités de la Haute Commission électorale nationale de fonctionner dans tout le pays et d'organiser des scrutins

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Maintien du personnel et de la capacité à fonctionner de la Haute Commission électorale nationale et de 17 bureaux auxiliaires sur le terrain

2016 (estimation) : Pleines capacités en termes de personnel et de capacité à fonctionner de la Haute Commission électorale nationale et de 17 bureaux auxiliaires sur le terrain afin d'appuyer la conduite du référendum constitutionnel

2017 (cible) : Pleines capacités en termes de personnel et de capacité à fonctionner de la Haute Commission électorale nationale et de 17 bureaux auxiliaires sur le terrain afin d'appuyer la conduite du référendum constitutionnel et d'autres scrutins comme le dispose la nouvelle Constitution

iii) Recensement et inscription des électeurs potentiels pour le référendum constitutionnel et tout scrutin ultérieur

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Préparatifs en vue de l'amélioration technique et de la mise à jour du système électronique d'inscription sur les listes électorales

2016 (estimation) : Mise à jour du système électronique d'inscription sur les listes électorales par la Haute Commission électorale nationale

2017 (cible) : Poursuite des activités de la Haute Commission électorale nationale liées à la mise à jour des listes électorales

iv) Tenue du référendum constitutionnel et des scrutins ultérieurs comme le dispose la nouvelle Constitution

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Finalisation et approbation du texte du premier projet de constitution par les membres de l'Assemblée constituante

2016 (estimation) : Tenue d'un référendum constitutionnel crédible organisé par la Haute Commission électorale nationale

2017 (cible) : Tenue de scrutins crédibles dans le plein respect de la Constitution et des lois électorales, et conformément aux bonnes pratiques en vigueur au niveau international

Produits

- Réunions hebdomadaires avec les autorités libyennes dans le pays concernant le cadre électoral, législatif et réglementaire pour conduire des scrutins comme le dispose la nouvelle Constitution
- Échanges quotidiens avec la Haute Commission électorale nationale pour donner des conseils et un appui sur tous les aspects des scrutins à venir comme le dispose la Constitution
- Réunions quotidiennes avec la direction de la Haute Commission électorale nationale pour donner des conseils sur la poursuite des processus électoraux, ainsi que des processus et activités visant à renforcer la structure institutionnelle et les capacités de la Haute Commission
- Réunions quotidiennes pour donner des conseils et un appui aux bureaux électoraux municipaux de la Haute Commission électorale nationale sur la poursuite des processus électoraux et des processus et activités
- 12 séances de formation, ateliers et séminaires portant sur le renforcement des capacités organisés en Libye ou ailleurs à l'intention de la Haute Commission électorale nationale

- 4 réunions sur l'administration des élections avec la Haute Commission électorale nationale en Libye afin de coordonner les activités des partenaires internationaux qui contribuent à l'organisation des élections
- 12 réunions sur la coordination et l'échange d'informations avec les partenaires internationaux qui contribuent à l'organisation des élections en Libye et 12 réunions avec des partenaires bilatéraux appuyant les élections
- 6 forums, tables rondes ou ateliers organisés à l'intention de 240 représentants de la société civile, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour renforcer les connaissances générales et la sensibilisation aux questions électorales
- 5 ateliers pour conseiller des représentants de groupes vulnérables, y compris les femmes, sur les moyens de promouvoir un meilleur accès et une plus grande participation aux consultations électorales
- 3 ateliers sur la planification de la sécurité des opérations électorales à l'intention de la police libyenne

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales

b) i) Adoption et approbation, lors d'un référendum libre, équitable et crédible, du projet de constitution

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Publication le 6 octobre des travaux du comité composé de 12 membres à laquelle l'Assemblée constituante avait confié l'élaboration d'un premier projet de constitution

2016 (estimation) : Adoption d'une constitution conforme aux normes reconnues au niveau international

2017 (cible) : Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales

ii) Élaboration et adoption d'une constitution conforme aux normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international et aux principes de l'état de droit et qui préserve les mesures relatives à la justice transitionnelle

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Demande de l'Assemblée constituante au Comité de rédaction de réexaminer le projet de constitution et de parvenir à une entente sur les questions en suspens concernant les recommandations exprimées au sujet des droits et des libertés, des principes internationaux de l'état de droit et de l'inclusion de mesures relatives à la justice transitionnelle afin d'améliorer le projet publié le 6 octobre

2016 (estimation) : Adoption par l'Assemblée constituante d'un projet de constitution dans lequel il est tenu compte des observations communiquées par les partenaires en matière de droits de l'homme

et qui comprend des dispositions relatives aux droits de l'homme et aux principes de l'état de droit et de la justice transitionnelle reconnus au niveau international, conformément aux normes internationales

2017 (cible) : Nouveaux apports au projet de constitution de mai 2016 eu égard aux normes internationales en matière de droits de l'homme, d'état de droit et de justice transitionnelle, si le texte devait faire l'objet de modifications

iii) Prise en compte des droits des femmes dans la Constitution

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Organisation d'un dialogue par l'Assemblée constituante sur la promotion et la garantie du respect des droits des femmes dans la Constitution

2016 (estimation) : Intégration dans la Constitution d'au moins 3 dispositions relatives à l'égalité des sexes, ainsi que d'une disposition relative à la création d'un Conseil national supérieur des femmes

2017 (cible) : Nouveaux apports au projet de constitution de mai 2016 eu égard aux normes internationales en matière d'égalité des sexes, si le texte devait faire l'objet de modifications

Produits

- Fourniture d'un appui technique à l'Assemblée constituante, y compris pour soutenir les efforts de sensibilisation et de dialogue entre les parties à l'Accord politique libyen au moyen de 4 ateliers et séminaires visant à promouvoir un consensus sur le projet final soumis au référendum constitutionnel
- Rencontres mensuelles avec des organisations de la société civile, y compris des organisations d'avocats et d'avocats commis d'office, sur la conduite d'un processus constitutionnel sans exclusive, en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux minorités
- Rencontres mensuelles avec des partenaires, des donateurs et des organisations non gouvernementales internationaux qui appuient le processus constitutionnel

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Mise en œuvre de l'Accord politique libyen, y compris la mise sur pied des institutions issues de l'Accord qui bénéficient d'une plus grande légitimité et d'un soutien plus marqué de la population

c) i) Progrès dans la mise en œuvre de l'Accord politique libyen avec le soutien adéquat des acteurs politiques, des acteurs de l'appareil de sécurité, des tribus et des organisations de la société civile

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Création, en vertu de l'Accord politique libyen signé par les participants au dialogue politique le 17 décembre 2015, du

Conseil de la présidence composé de 9 membres chargé de désigner les membres du Gouvernement d'entente nationale

2016 (estimation) : Progrès de la part des institutions issues de l'Accord politique libyen quant à la mise en œuvre de la feuille de route politique convenue entre les parties prenantes libyennes, avec les garanties et les mécanismes de soutien suffisants apportés par la communauté internationale

2017 (cible) : Soutien accru au Gouvernement d'entente nationale et à la mise en œuvre de l'Accord politique libyen parmi les acteurs politiques, les acteurs de l'appareil de sécurité et le grand public en Libye, avec les garanties et les mécanismes de soutien suffisants apportés par la communauté internationale

ii) Renforcement des capacités des institutions issues de l'Accord politique libyen, notamment le Gouvernement d'entente nationale, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et de fournir des services à la population

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Tenue de consultations, à la suite de la signature de l'Accord politique libyen, avec le Conseil de la présidence concernant l'aide à apporter au Gouvernement d'entente nationale

2016 (estimation) : Pleines capacités des groupes d'appui technique et déploiement d'experts au Bureau du Premier Ministre et dans des ministères d'exécution choisis pour appuyer la gestion de projets, la coordination, le suivi et l'élaboration de politiques dans des domaines prioritaires au niveau national

2017 (cible) : Rétablissement de la capacité opérationnelle à Tripoli, pleines capacités des groupes d'appui technique et renforcement des capacités à l'appui du Bureau du Premier Ministre et de ministères d'exécution choisis conformément aux priorités nationales

Produits

- 8 réunions des participants au dialogue libyen afin de garantir la mise en œuvre de l'Accord politique libyen, ainsi que de régler les différends ou de surmonter les blocages au sein du Gouvernement d'entente nationale ou entre celui-ci et d'autres institutions issues de l'Accord politique libyen

- 10 réunions de dialogue entre les municipalités, les acteurs de la société civile et les partis politiques libyens afin d'élargir le soutien à l'Accord politique libyen
- 6 réunions de dialogue et de renforcement de la confiance auxquelles participent des acteurs politiques et des représentants des tribus afin de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen
- 8 ateliers et séminaires sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dans les domaines prioritaires au niveau national pour soutenir le Gouvernement d'entente nationale et les organes délibérants et municipaux compétents
- Réunions bihebdomadaires avec des organisations de la société civile afin de les aider à exprimer leur position sur des thèmes prioritaires et à élaborer des stratégies pour guider leurs contacts avec le Gouvernement d'entente nationale
- 12 séances de formation au renforcement des capacités à l'intention des membres et des comités spécialisés de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État eu égard à leurs rôles et responsabilités respectifs
- 9 séances de formation spécialisée concernant la sensibilisation et la communication stratégique à l'intention des institutions issues de l'Accord politique libyen, notamment le Gouvernement d'entente nationale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Renforcement de l'autonomisation, de la participation et de la représentation des femmes dans les domaines de la politique et de la sécurité

d) i) Renforcement de la capacité nationale en matière d'égalité des sexes et de promotion de la participation des femmes aux processus politiques

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Création par les femmes libyennes d'un cadre en faveur de la paix (la « voie des femmes ») eu égard au processus de dialogue politique; prise en compte des questions concernant les femmes dans le dialogue politique, avec l'organisation de 3 réunions portant sur l'utilisation d'une terminologie non sexiste et l'intégration de dispositions relatives au genre dans l'Accord politique libyen

Estimation 2016 : Création d'un mécanisme ou d'un organe national consacré à la problématique hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes; après la création de ce mécanisme ou de cet organe, 25 % des postes principaux au sein du Gouvernement d'entente nationale sont occupés par des femmes

2017 (cible) : Mise en œuvre de la proposition faite au Conseil de la présidence de doter en personnel une unité de soutien aux femmes et à leur autonomisation

ii) Participation accrue des femmes dans les structures de gouvernance libyennes

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : 16 % des postes au sein du Gouvernement d'entente nationale proposé sont occupés par des femmes; 3 ministères sur les 18 que compte le Gouvernement d'entente nationale sont dirigés par des femmes.

2016 (estimation) : Participation d'au moins 60 % des ministères d'exécution du Gouvernement d'entente nationale à des réunions et des débats portant sur l'intégration des femmes dans les structures de gouvernance libyennes

2017 (cible) : Les femmes sont représentées dans au moins 75 % de toutes les structures de gouvernance prévues dans l'Accord politique libyen; création de 2 groupes de femmes au Haut Conseil d'État et à la Chambre des députés.

iii) Renforcement des capacités des organisations de femmes en Libye

Mesure des résultats

Résultat effectif 2015 : Création par des organisations de femmes d'un cadre commun en faveur de l'action et de la mobilisation autour de la question de l'égalité des sexes et de la Constitution, y compris pour la formation d'une division de soutien aux femmes et à leur autonomisation au sein du Gouvernement d'entente nationale

2016 (estimation) : Élaboration et introduction du programme des femmes libyennes pour la paix par les organisations de femmes, axé sur le renforcement du rôle des femmes dans les efforts de réconciliation et le dispositif de sécurité

2017 (cible) : Participation d'au moins 120 représentantes d'organisations de femmes dans l'est, l'ouest et le sud de la Libye à des activités de sensibilisation à la participation des femmes aux processus politiques; mise en œuvre d'au moins 6 initiatives dans l'est, l'ouest et le sud de la Libye portant sur le rôle des femmes dans les efforts de réconciliation, sur la base du programme des femmes pour la paix élaboré à Montreux (Suisse) en 2015.

iv) Promotion du rôle des femmes dans le dispositif de sécurité en Libye

Mesure des résultats

Résultat effectif 2015 : Formation des organisations de femmes au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration; priorité accordée au rôle des femmes dans le dispositif de sécurité par les participants à la conférence organisée à Montreux (Suisse) en 2015 au cours de l'élaboration du programme des femmes libyennes pour la paix

2016 (estimation) : Détermination d'un calendrier et d'un plan d'action par le Ministère de l'intérieur pour former les membres de la police nationale aux questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité

2017 (cible) : Formation de 50 membres de la police nationale aux questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité; participation des femmes travaillant au Ministère de l'intérieur aux processus de démobilisation et de (ré)intégration

Produits

- Dialogue mensuel avec des acteurs clefs du Gouvernement d'entente nationale afin de promouvoir la participation à la vie politique et leur représentation dans ce domaine
- 4 rencontres avec des partis politiques afin de promouvoir la participation des femmes dans le Gouvernement d'entente nationale
- 6 séances de formation et ateliers pour la division proposée de soutien aux femmes et à leur autonomisation afin de contribuer à la rendre opérationnelle et d'appuyer son programme de travail
- 6 ateliers sur l'intégration de la problématique hommes-femmes avec les principaux ministères du Gouvernement d'entente nationale
- 12 séances de sensibilisation à la participation et à la représentation des femmes dans la prise de décisions pour les principaux décideurs dans 13 ministères d'exécution du Gouvernement d'entente nationale
- 6 réunions d'assistance technique et 3 ateliers à l'intention de 120 représentantes d'organisations de femmes à Tripoli, Benghazi et Sabha afin de mettre au point un cadre de mobilisation en faveur des questions relatives aux femmes et de l'égalité des sexes pour mener des activités de sensibilisation à l'égard du Gouvernement d'entente nationale
- 18 ateliers pour permettre aux femmes de l'est, de l'ouest et du sud (à Benghazi, Tripoli et Sabha, respectivement) de débattre des aspects relatifs à la sécurité et à la réconciliation figurant dans le programme des femmes pour la paix
- 3 sessions de formation et ateliers à l'intention de groupes et d'organisations de femmes concernant la création d'un cadre pour débattre des questions liées à la réconciliation nationale
- 12 réunions avec des représentants de groupes et d'organisations à Benghazi et à Sabha afin de débattre des questions principales qui ont une incidence sur l'égalité des sexes dans ces régions

- 6 rencontres avec les principaux responsables du Ministère de l'intérieur afin de mettre au point un calendrier et un plan d'action pour former des membres de la police aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris les processus de démobilisation et de (ré)intégration
- 3 séances de formation et ateliers à l'intention de 60 responsables de la police concernant les femmes et la paix et la sécurité
- 6 réunions avec des femmes travaillant au Ministère de l'intérieur afin de leur donner des conseils concernant les processus de démobilisation et de (ré)intégration
- 2 ateliers à l'intention de 50 membres de la police nationale concernant la question du genre dans la démobilisation et la (ré)intégration

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Mise en place d'institutions libyennes compétentes chargées de la sécurité, avec notamment une meilleure gouvernance de la sécurité nationale grâce à une répartition claire des fonctions et des attributions, à une coordination efficace et à un contrôle démocratique de l'appareil de sécurité

e) i) Mise au point d'un dispositif de sécurité provisoire, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu, le retrait, la démobilisation et la (ré)intégration des groupes armés, ainsi que la gestion et le suivi des armes, conformément à l'Accord politique libyen

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Création du Comité de sécurité provisoire, à la suite de la signature de l'Accord politique libyen, afin de faciliter l'arrivée du Conseil de la présidence à Tripoli; tenue de multiples réunions de préparation aux niveaux national et international afin de débattre de la capacité nationale de planification pour appuyer la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité provisoire, y compris les mesures relatives au cessez-le-feu et au suivi de celui-ci

2016 (estimation) : Mise en œuvre de la capacité nationale de planification afin d'appuyer la concrétisation du dispositif de sécurité provisoire, y compris les mesures relatives au cessez-le-feu et au suivi de celui-ci, avec des mécanismes de soutien internationaux

2017 (cible) : Mise en place du dispositif de sécurité provisoire et des mécanismes de suivi afin d'assurer la sécurité à Tripoli et dans d'autres agglomérations, y compris Benghazi et Sabha, et de préparer une réforme plus large du secteur de la sécurité et le programme de démobilisation et de (ré)intégration

ii) Création d'un mécanisme de coordination de la sécurité au niveau national

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Tenue de multiples réunions de préparation aux niveaux national et international afin de prévoir des mécanismes de coordination pour le dispositif de sécurité provisoire à Tripoli

Estimation 2016 : Tenue de discussions de préparation avec des acteurs libyens concernant l'élaboration d'une proposition de mécanisme national de coordination de la sécurité

2017 (cible) : Mise sur pied d'un conseil national de sécurité sous les auspices du Gouvernement d'entente nationale et revitalisation des principaux ministères chargés de la sécurité

iii) Amélioration de la sécurité publique et renforcement des capacités de la police

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Tenue de multiples réunions de préparation aux niveaux national et international pour discuter des améliorations à apporter en matière de sécurité publique et de renforcement des capacités de la police

2016 (estimation) : Lancement de la mise en œuvre du plan de réforme de la police par le comité de restructuration et de planification

2017 (cible) : Poursuite de l'élaboration du plan de renforcement des capacités de la police et d'autres services chargés de l'application des lois, lancé en 2016, y compris les détails concernant les domaines de spécialisation de la police et des autres services; mise en œuvre par le Ministère de l'intérieur du plan stratégique du Gouvernement d'entente nationale pour veiller à la bonne intégration des groupes armés

iv) Renforcement des capacités des Ministères de la défense et de l'intérieur nécessaires à la réforme du secteur de la sécurité, y compris en ce qui concerne la démobilisation et la (ré)intégration des groupes armés

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Aucun progrès en raison de l'instabilité accrue dans les domaines de la

politique et de la sécurité; toutefois, conduite d'activités de planification détaillée au sein de la communauté internationale

2016 (estimation) : Lancement de la réforme du secteur de la sécurité par les autorités libyennes conformément aux normes internationales

2017 (cible) : Élaboration et lancement par les autorités libyennes de programmes de réforme du secteur de la sécurité, de renforcement de la gestion des frontières, ainsi que de démobilisation et de (ré)intégration des groupes armés; présentation par les autorités libyennes de propositions concernant les stratégies relatives à la défense et à la police nationales au Gouvernement d'entente nationale

v) Création d'un mécanisme formel de gestion des frontières, associant les autorités compétentes en Libye et les pays voisins

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Aucun progrès en raison de l'instabilité accrue dans les domaines de la politique et de la sécurité

2016 (estimation) : Recensement des acteurs nationaux aux points de franchissement des frontières et dans les zones frontalières

2017 (objectif) : Reprise du travail par les gardes frontière et les garde-côtes afin de contrôler les frontières libyennes

Produits

- Facilitation de l'organisation de 6 réunions de dialogue et de renforcement de la confiance entre les groupes armés, ainsi qu'entre les groupes armés et les acteurs politiques afin de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen
- 8 ateliers et séminaires concernant la mise en œuvre du dispositif de sécurité provisoire, comme prévu dans l'Accord politique libyen et afin de soutenir le Gouvernement d'entente nationale
- Réunions bimensuelles avec des acteurs libyens du domaine de la sécurité et des groupes armés afin de renforcer le dispositif de sécurité provisoire en vigueur et le cessez-le-feu
- 6 ateliers et séminaires avec les autorités libyennes concernant le dispositif de sécurité dirigé par l'État à l'intention du Gouvernement d'entente nationale, y compris l'architecture nationale de sécurité et l'élaboration d'une politique nationale de sécurité
- Facilitation de l'organisation de 8 réunions de dialogue et de renforcement de la confiance entre les groupes armés, ainsi que de renforcement de la confiance entre les groupes armés et les acteurs politiques, portant notamment sur des propositions concrètes concernant la démobilisation et la (ré)intégration, ainsi que le rassemblement des armes de gros et moyen calibre

- Facilitation de l'organisation de 4 conférences avec les partenaires au niveau international et national et l'équipe de pays des Nations Unies sur des propositions concernant la démobilisation et la (ré)intégration
- Réunions hebdomadaires avec les comités d'intégration, de planification et de restructuration centrales au sein du Ministère de l'intérieur concernant la réforme et le développement de la police libyenne
- 6 ateliers à l'intention de la police libyenne et des parties prenantes dans la population concernant les questions liées au maintien de l'ordre, y compris la garde présidentielle, la réforme de la police et la coordination avec l'armée et d'autres acteurs du secteur de la sécurité
- Échanges hebdomadaires avec le Ministère de la défense et l'armée concernant la réforme et le développement de l'armée libyenne
- 6 ateliers avec l'armée libyenne concernant la réforme du secteur de la sécurité
- 5 réunions avec des organisations de la société civile libyenne concernant le maintien du dispositif de sécurité et du cessez-le-feu au niveau local
- 2 documents de réflexion rédigés en collaboration avec des représentants de la police et de l'armée portant sur des recommandations concernant les lois relatives à la police et à l'armée
- Échanges hebdomadaires avec des interlocuteurs libyens engagés dans les questions relatives aux frontières
- Réunions mensuelles et 4 ateliers, en collaboration avec la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne, à l'intention des autorités libyennes chargées des frontières concernant le renforcement de la sécurité aux frontières

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|--|---|
| f) Réduction des effets de la prolifération illicite des armes et des munitions, en particulier la menace que représentent les engins explosifs improvisés | f) i) Mise en place d'une structure de gouvernance institutionnelle pour promouvoir la lutte antimines humanitaire, ainsi que la gestion des armes et des munitions |
|--|---|

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Finalisation d'un cadre national de gestion des armes et des munitions en mesure d'appuyer et de conseiller le Gouvernement d'entente nationale

2016 (estimation) : Élaboration d'une stratégie nationale de déminage, conforme aux Normes internationales de la lutte antimines, par le Centre libyen de lutte antimines

2017 (cible) : Appui à la création d'un comité interministériel de gestion des armes et des munitions

ii) Pleines capacités des autorités libyennes à mener et coordonner la lutte antimines dans tout le pays conformément aux Normes internationales de la lutte antimines

Mesure des résultats

2015 (résultats effectifs) : Tenue de réunions avec la communauté internationale afin de soutenir les parties prenantes libyennes dans l'élaboration de normes nationales de lutte antimines conformes aux Normes internationales de la lutte antimines

2016 (estimation) : Finalisation de la dépollution de 2 km² de terres, ainsi que de la neutralisation et de la destruction de 40 000 restes explosifs de guerre, armes et munitions; conduite d'une évaluation technique dans tout le pays concernant la menace posée par les restes explosifs de guerre, les armes et les munitions

2017 (cible) : Formation de 20 équipes de lutte antimines dans les domaines principaux de la lutte antimines; création d'un centre national de coordination pour la lutte antimines

Produits

- Échanges hebdomadaires avec les acteurs nationaux du domaine de la sécurité, y compris les ministères, concernant des questions relatives à la sécurité
- Réunions hebdomadaires avec les autorités libyennes concernant le renforcement des capacités et l'élaboration de programmes humanitaires pour lutter contre la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre au niveau national
- 8 réunions de coordination avec des partenaires d'exécution internationaux et nationaux concernant la lutte antimines, ainsi que la gestion des munitions et des armes, en y associant des représentants régionaux et en tenant compte des points de vue exprimés dans la région
- 4 ateliers concernant l'élaboration d'un plan de gestion des armes et des munitions à l'intention des personnes compétentes en la matière au sein du Gouvernement d'entente nationale
- 6 programmes pilotes concernant les armes et les munitions à l'appui du Gouvernement d'entente nationale avec le soutien de partenaires
- Élaboration d'un plan national de sensibilisation aux risques avec la contribution de l'autorité nationale de lutte antimines, l'accent étant mis sur les régions touchées par le conflit conformément aux priorités nationales
- Suivi et évaluation de 20 cours techniques à l'intention des équipes libyennes de lutte antimines actives dans tout le pays

Réalisations escomptées

g) Renforcement des capacités en matière de surveillance et de constatation des violations des droits de l'homme, d'exercice de poursuites et de lutte contre l'impunité et d'amélioration de la protection et de l'exercice des droits de l'homme

Indicateurs de succès

g) i) Mise en conformité des textes avec les normes internationales des droits de l'homme par suite de modification

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Amorce de l'examen de textes de loi libyens

2016 (estimation) : Un texte de loi modifié dans le sens des normes des droits de l'homme internationalement reconnues

2017 (objectif) : Définition et mise à exécution par le Gouvernement d'entente nationale et d'autres entités compétentes d'un ordre de priorités aux fins de la mise en conformité des textes de loi avec les normes internationales des droits de l'homme

ii) Multiplication des actions, renforcement des moyens et de la coordination de l'action des organisations de défense des droits de l'homme, y compris en matière de surveillance et de constatation des violations graves de ces droits

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Aucun progrès enregistré, l'instabilité politique et l'insécurité s'étant aggravées.

2016 (estimation) : Redynamisé, le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme reprend ses activités.

2017 (objectif) : Fondu en une seule entité, le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme concourt avec d'autres organisations de défense des droits de l'homme à la sauvegarde des droits de l'homme en Libye.

iii) Mise en application de l'Accord politique libyen et des accords postérieurs résultant de son application dans le respect des normes des droits de l'homme internationalement reconnues

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : L'Accord politique libyen consacre des dispositions aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et l'état de droit.

2016 (estimation) : Amorce de la mise en application des dispositions de l'Accord politique libyen consacrées aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à l'état de droit.

2017 (objectif) : Poursuite de l'application des dispositions de l'Accord politique libyen consacrées aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à l'état de droit

iv) Assistance aux collectivités locales, le but étant de faciliter le retour des personnes déplacées

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Conclusion d'un accord-cadre bilatéral, établissement d'une feuille de route consacrée à la justice, à la réconciliation, aux réparations et au retour des familles Taouergha déplacées

2016 (estimation) : On entreprend de mettre au point un accord opérationnel qui viendra organiser le retour des familles Taouergha déplacées.

2017 (objectif) : Les membres de la communauté Taouergha commencent à regagner Taouergha, une certaine forme de réparation leur étant octroyée comme prescrit par les accords conclus.

v) Fourniture d'appui au Gouvernement d'entente nationale et à ses forces de sécurité dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces non onusiennes

2015 (résultat effectif) : Aucun progrès enregistré, l'instabilité politique et l'insécurité s'étant aggravées

2016 (objectif) : Arrêtée et adoptée pour la Libye, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme est portée à la connaissance du Gouvernement d'entente nationale et de ses organismes de sécurité.

2017 (objectif) : Fourniture systématique d'appui au Gouvernement d'entente nationale dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Produits

- Réunions bimensuelles avec le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme consacrées à l'examen des questions intéressant la sécurité du personnel et la gestion des documents et dossiers sensibles
- Organisation de 2 sessions de renforcement des capacités en matière de surveillance, de plaidoyer et d'organisation à l'intention de groupes de la société civile
- Publication de 6 déclarations d'intérêt général consacrées à l'application et au respect des dispositions de l'Accord politique libyen concernant les droits de l'homme sur toute l'étendue du pays, le but étant de surveiller les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- Publication de 3 communiqués ou décisions consacrés au principe de responsabilité et aux droits de l'homme de concert avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU
- Publication d'un rapport sur les cas de poursuites du chef de violations des droits de l'homme, analyse statistique à l'appui

- Réunions bimensuelles avec toutes les parties prenantes libyennes consacrées à la situation des droits de l'homme
- Réunion mensuelle avec les responsables du Conseil de la présidence et du Gouvernement d'entente nationale pour faire le point de l'application de l'Accord politique libyen et évoquer les besoins d'aide
- Réunions mensuelles avec les parties prenantes libyennes pour examiner la situation des droits de l'homme et plaider en faveur de la défense desdits droits
- Publication de 6 déclarations d'intérêt général et d'un rapport consacrés à la situation des droits de l'homme sur toute l'étendue du pays, le but étant de surveiller la situation desdits droits
- Soumission aux interlocuteurs nationaux (police, armée et administration pénitentiaire) d'un rapport comportant des recommandations aux fins de la vérification des antécédents de violations des droits de l'homme de candidats à l'admission aux secteurs de la justice et de la sécurité
- Organisation d'un atelier consacré à la réforme législative à l'intention de parlementaires et d'organisations de la société civile
- Organisation de 4 réunions consacrées au retour des Taouergha et à la mise en œuvre de la Feuille de route portant politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas de d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non-onusiennes en Libye, y compris la stratégie de surveillance, de constatation et de communication et les consignes d'application de ladite politique dans le pays
- Remise de 2 modules de formation à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme aux membres du Gouvernement d'entente nationale et à des représentants de la société civile

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

h) Institution d'une procédure de justice transitionnelle complète et sans exclusive

h) i) Mise en application des principes de justice transitionnelle résultant de l'Accord politique libyen

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Aucun progrès enregistré, l'instabilité politique et l'insécurité s'étant aggravées

2016 (estimation) : Le dispositif de justice transitionnelle est mis en place dans le respect des normes internationalement reconnues.

2017 (objectif) : Amorce de la mise en application des dispositions de l'Accord politique libyen consacrées à la justice transitionnelle, y compris la loi de 2013 portant justice transitionnelle

ii) Réforme de textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle dans le sens de leur mise en conformité avec les normes fondamentales des droits de l'homme et les garanties de respect de la légalité

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Aucun progrès enregistré

2016 (estimation) : Les textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle font l'objet de discussion avec le Gouvernement d'entente nationale.

2017 (objectif) : Le Gouvernement d'entente nationale établit des projets de loi portant modification des textes de loi majeurs intéressant la justice transitionnelle

iii) Les services de sécurité du Gouvernement d'entente nationale respectent le jeu des dispositifs de justice transitionnelle tel que prescrit par les normes internationales des droits de l'homme.

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Sans objet

2016 (estimation) : Les entités de sécurité compétentes du Gouvernement d'entente nationale concourent à l'élaboration d'une stratégie complète de vérification d'antécédents respectueuse des normes internationales des droits de l'homme.

2017 (objectif) : Les autorités libyennes adoptent et mettent en application une stratégie complète de vérification d'antécédents respectueuse des garanties de la légalité.

iv) Renforcement du suivi de procès pénaux majeurs de responsables de l'ancien régime, le but étant devoir respecter plus strictement les normes des droits de l'homme internationalement reconnues

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Les autorités libyennes reçoivent la synthèse des procès de responsables de l'ancien régime.

2016 (estimation) : Les autorités libyennes instituent le « droit d'appel » et aucune peine de mort n'est mise à exécution

2017 (objectif) : Les autorités libyennes font respecter plus strictement les normes internationales de respect des droits de la défense et d'équité du procès. Elles maintiennent de facto le moratoire sur les exécutions.

Produits

- Organisation de 2 ateliers avec des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes en vue d'arrêter une stratégie nationale de justice transitionnelle
- Organisation de 2 ateliers sur les personnes portées disparues en Libye à la suite du conflit à l'intention de représentants du Ministère des martyrs et blessés et de la Commission des personnes portées disparues
- Organisation de 3 réunions avec des responsables de la justice et du législatif consacrées aux modifications envisageables à la loi portant exclusion de la vie politique et de l'administration
- Organisation de 2 ateliers consacrés à l'application des dispositions de l'Accord politique libyen intéressant la justice transitionnelle à l'intention de représentants du Gouvernement d'entente nationale et de la société civile
- Organisation de 5 réunions avec la magistrature et les avocats sur les procès de membres de l'ancien régime
- Suivi de 2 procès intéressant la justice transitionnelle
- Organisation de 4 réunions avec des responsables de la justice et du législatif sur la modification de textes de loi intéressant la justice transitionnelle

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

i) Le système de justice libyen fonctionne mieux et de façon plus équitable

i) i) La question de l'état de droit est envisagée à l'occasion du dialogue politique dans le respect des principes de droit et de l'état de droit internationalement reconnus.

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Les exigences de l'état de droit sont envisagées à l'occasion de deux cycles de dialogue politique.

2016 (estimation) : Les exigences de l'état de droit sont érigées en principes gouvernant la mise en œuvre de tout accord politique.

2017 (objectif) : Début d'application des dispositions de l'Accord politique libyen intéressant l'état de droit

ii) Un plus grand nombre de tribunaux obéissent aux normes internationales.

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : 10 tribunaux obéissent pleinement aux normes internationales.

2016 (estimation) : 12 tribunaux obéissent pleinement aux normes internationales.

2017 (objectif) : 14 tribunaux obéissent pleinement aux normes internationales des droits de l'homme.

iii) La police judiciaire est mieux outillée s'agissant spécialement de traiter tout détenu dans le respect des normes internationales des droits de l'homme.

Mesure des résultats.

2015 (résultat effectif) : Inscription du traitement des détenus à l'ordre du jour du dialogue politique

2016 (estimation) : Réduction du nombre de dénonciation de cas de mauvais traitements sur la personne de détenus dans les prisons libyennes

2017 (objectif) : Institution d'une direction de la police judiciaire responsable devant le Gouvernement d'entente nationale

iv) Avancées dans la remise en liberté de personnes détenues illégalement

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Une commission a reçu pour mission de faciliter la remise en liberté de personnes détenues illégalement.

2016 (estimation) : Il est lancé au moins 3 initiatives en faveur de la remise en liberté de détenus en coordination avec les autorités judiciaires ou les conseils locaux.

2017 (objectif) : Examen des cas de 500 détenus de Tripoli

Produits

- Réunions bihebdomadaires et concertation avec les hauts fonctionnaires et les organisations de la société civile intéressés, l'objet étant d'examiner l'état de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire
- 1 réunion de haut niveau avec 20 parties prenantes de l'administration consacrée à la réforme de la procédure législative, le but étant de renforcer l'appareil de justice pénale
- Visites mensuelles des prisons libyennes, le but étant de plaider en faveur de la remise en liberté de personnes détenues illégalement
- 3 ateliers consacrés à la réforme de l'administration pénitentiaire à l'intention du personnel de la police judiciaire
- 2 ateliers consacrés à la réforme de l'instruction et de la justice pénales

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

j) Institution d'une procédure de réconciliation nationale sans exclusive fondée sur l'Accord politique libyen obéissant aux principes d'ouverture, de transparence, d'indépendance et d'appropriation par les populations

j) i) Le Gouvernement d'entente nationale arrête une stratégie complète de réconciliation nationale, respectueuse des normes internationales, venant associer les ministères compétents et diverses parties prenantes libyennes à l'entreprise.

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : sans objet

2016 (estimation) : Amorce des consultations aux fins de l'élaboration de la stratégie complète de réconciliation nationale assortie de calendrier

2017 (objectif) : La stratégie complète de réconciliation nationale assortie de calendrier est soumise pour adoption au Gouvernement d'entente nationale.

ii) Participation élargie des femmes aux initiatives nationales et locales de réconciliation nationale

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Sans objet

2016 (estimation) : Les femmes participent à au moins 3 manifestations consacrées à la réconciliation

2017 (objectif) : Les femmes représentent au moins 30 % des participants aux mécanismes de réconciliation nationale. Les organisations féminines définissent une plateforme d'action commune qui se veut un outil de plaidoyer auprès du Gouvernement d'entente nationale à l'occasion de toute entreprise de consolidation de la paix et de réconciliation.

Produits

- 1 atelier consacré à l'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale organisé à l'intention de 30 participants issus de couches diverses de la société libyenne
- 1 conférence de dialogue national sur la réconciliation nationale organisée à l'intention de 100 participants issus de couches diverses de la société libyenne
- Facilitation de 5 ateliers et tables rondes consacrés à l'élaboration d'un document de stratégie multisectorielle de réconciliation nationale à soumettre au Gouvernement d'entente nationale organisés à l'intention de représentants des ministères de l'intérieur, de la défense, de la justice, des martyrs et blessés, de la justice transitionnelle et de la réconciliation nationale
- Réunions mensuelles avec les parties prenantes nationales clefs et les acteurs internationaux consacrées à la conception et à la mise à exécution d'une campagne de réconciliation nationale
- 5 ateliers de renforcement des capacités organisés à l'intention du personnel du Ministère de la réconciliation nationale
- Facilitation de 15 sessions de consultation et de mise en confiance consacrées à la conception et à la mise à exécution d'une campagne de réconciliation nationale à laquelle seraient associés les personnes âgées, les chefs de tribus, les organisations de la société civile, les associations de victimes, la jeunesse et les femmes, les municipalités, les partis politiques et les groupes armés

- 3 forums ou tables rondes d'information et de sensibilisation à l'entreprise de réconciliation nationale organisés à l'intention de 200 représentants d'organisations de la société civile, l'accent étant spécialement mis sur les femmes et la jeunesse, dans le cadre d'une stratégie nationale d'information et de sensibilisation
- 1 conférence nationale consacrée au devoir de mémoire, à la critique de l'histoire et à l'enseignement de l'histoire comme contribution à la paix et à la réconciliation nationale
- 3 ateliers consacrés à l'examen du rôle de la femme dans l'entreprise de réconciliation nationale organisés à l'intention de 60 femmes représentant toutes les régions du pays
- 2 ateliers consacrés à l'élaboration d'une plateforme de revendication de représentation féminine à hauteur de 30 % dans tous plans et programmes de réconciliation nationale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

k) Fourniture d'un appui international bien coordonné aux fins de la période de transition dans le sens des priorités arrêtées par le Gouvernement d'entente nationale

k) i) Coordination technique de l'aide internationale de concert avec les interlocuteurs nationaux

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : 83 réunions de coordination de la communauté internationale avec la participation des interlocuteurs libyens

2016 (estimation) : 80 réunions de coordination de la communauté internationale avec la participation des interlocuteurs libyens

2017 (objectif) : 80 réunions de coordination de la communauté internationale avec la participation des interlocuteurs libyens. Mise en place du cadre de coordination de l'action internationale. Les instances de coordination siègent régulièrement avec la participation de partenaires internationaux et libyens.

ii) Alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales libyennes

Mesure des résultats

2015 (résultat effectif) : Réorientation de l'aide internationale au profit du Gouvernement d'entente nationale

2016 (estimation) : Consolidation de l'aide internationale au profit du Gouvernement d'entente nationale

2017 (objectif) : Achever de recenser l'aide internationale dans le cadre de coordination de l'action internationale. Identifier les besoins et aider à aligner l'aide sur les priorités arrêtées par le Gouvernement d'entente nationale et son appareil de sécurité

Produits

-
- Réunions de coordination bimensuelles avec la communauté internationale consacrées aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et à l'état de droit
 - Réunion de coordination mensuelle avec la communauté internationale consacrée à l'autonomisation des femmes
 - Réunions de coordination mensuelles avec les partenaires internationaux consacrées à l'aide multilatérale aux fins du renforcement des capacités de la police libyenne
 - 25 réunions de coordination avec la communauté internationale consacrées aux questions de défense et de sécurité, y compris l'aide à la transition sur le plan de la sécurité et au renforcement des capacités
 - 6 réunions du Groupe de travail sur l'atténuation des menaces d'engins explosifs improvisés
 - Réunions mensuelles du Comité de coordination technique mixte organisées avec la participation d'acteurs nationaux et internationaux
 - 6 réunions du Comité de direction politique supérieur, 2 réunions de hauts responsables et 72 réunions de groupes de travail sectoriels organisées dans un cadre de coordination de l'action internationale, le but étant d'évoquer et de rationaliser l'aide apportée dans des domaines prioritaires
 - Réunions mensuelles au sein du Ministère du plan consacrées à l'examen des priorités arrêtées dans le Cadre de coordination de l'action internationale
 - 2 ateliers consacrés à l'examen de la mise en œuvre de l'appui international dans des secteurs clefs retenus
-

Facteurs externes

256. La MANUL devrait atteindre ses objectifs pour autant que les conditions suivantes soient réunies : a) l'Accord politique libyen et le Gouvernement d'entente nationale suscitent l'adhésion qui convient; b) les dissensions entre les nouveaux acteurs du pays dans les domaines politique, social et sécuritaire ne viennent pas empêcher le Gouvernement d'entente nationale de bâtir les institutions et services de l'État; c) l'élaboration d'une nouvelle constitution n'accuse aucun retard; d) il se dégage un consensus ou projet de société commun national quant au sort à réserver à l'héritage de Kadhafi, à la manière de gérer la transition avant les élections et de partager le pouvoir après celles-ci; e) la mise en place des fondements législatifs et juridiques d'un État démocratique moderne va de l'avant; f) les groupes armés respectent les dispositions de l'Accord politique libyen et l'autorité du Gouvernement d'entente nationale touchant les questions de sécurité; g) l'unification de l'armée va de l'avant; et h) les partenaires internationaux sont disposés à participer au mécanisme de coordination et à fournir les ressources nécessaires.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montant nécessaire pour la période 1 ^{er} janvier-31 décembre 2017			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédit ouvert pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Écart (2017-2016)	Montant net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Personnel militaire et civil	–	2 409,0	(2 409,0)	–	9 991,5	–	9 991,5	12 400,5
Dépenses de personnel civil	24 040,4	23 954,4	86,0	24 040,4	27 395,9	–	3 355,5	27 309,9
Dépenses opérationnelles	17 141,1	19 386,6	(2 245,5)	17 141,1	32 937,1	5 031,7	15 796,0	35 182,6
Total	41 181,5	45 750,0	(4 568,5)	41 181,5	70 324,5	5 031,7	29 143,0	74 893,0

^a Montant net nécessaire, déduction faite du montant estimatif des sous-utilisations ou dépassements de crédits pour 2016.

Table 25

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs nationaux		
Effectif approuvé pour 2016	1	2	2	7	10	27	28	2	79	74	1	154	8	33	2 197
Effectif propose pour 2017	1	3	2	7	12	36	37	2	100	118	1	219	10	75	12 316
Variation	–	1	–	–	2	9	9	–	21	44	–	65	2	42	10 119

257. Le dépassement de crédits attendu pour 2016 s'explique essentiellement par les crédits additionnels nécessaires au titre des dépenses de personnel militaire et civil et des dépenses opérationnelles occasionnées par le rétablissement d'une présence permanente en Libye par retour échelonné tel qu'envisagé dans les résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité. Les dépenses additionnelles sont financées par le jeu de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 6 juin 2016 à hauteur de 4 991 200 dollars en présence de l'une des hypothèses envisagées dans la résolution 70/250 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2015. Une demande de crédits correspondant au montant utilisé par le

jeu de l'autorisation d'engagement sera incorporée dans le projet de budget global des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017.

258. Le montant des crédits demandés pour 2017 qui s'élève à 70 324 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) permettrait de couvrir les dépenses au titre des contingents militaires (9 991 500 dollars); du personnel civil (27 395 900 dollars), y compris les traitements et dépenses communes du personnel recruté sur le plan international (24 893 900 dollars); du personnel recruté sur le plan national (1 939 400 dollars); des Volontaires des Nations Unies (274 700 dollars); du personnel fourni par des gouvernements (287 900 dollars); et les dépenses opérationnelles (32 937 100 dollars), y compris celles afférentes aux consultants (677 500 dollars); aux voyages officiels (2 036 800 dollars); aux installations et infrastructures (10 993 300 dollars); aux transports aériens (5 627 000 dollars) et terrestre (5 029 800 dollars); aux communications (2 340 800 dollars); à l'informatique et aux communications (861 600 dollars); aux services médicaux (768 100 dollars); et aux fournitures, services et matériel divers (4 602 200 dollars).

259. En 2017, il est proposé de créer en exécution des résolutions 2273 (2016) et 2291 (2016) du Conseil de sécurité 119 nouveaux postes, dont 33 à affecter à la composante organique (1 SSG, 1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 3 SM, 2 AN, 6 AL et 6 VNU); 47 étant destinés à la composante de sécurité (1 P-4, 1 P-3, 32 SM et 13 AL); et 39 à la composante d'appui (1 P-5, 2 P-3, 9 SM, 23 AL et 4 VNU). Il est en outre proposé de réaffecter deux postes (1 P-5 et 1 P-3) du Bureau du chef de cabinet à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

260. Dans la perspective d'un retour en Libye, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sera sans doute plus fortement sollicité, devant dialoguer plus souvent avec des interlocuteurs et institutions libyens et gérer une mission élargie. Aussi est-il proposé de doter le bureau d'un poste P-3 d'assistant spécial et d'un poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) (spécialiste des affaires politiques) dont les titulaires viendraient l'aider à s'acquitter des fonctions sus-évoquées.

261. Devant faire face à des tâches d'un genre nouveau de plus en plus nombreuses dictées par l'entreprise de mise en œuvre de l'Accord politique libyen et le retour échelonné à Tripoli envisagé, la MANUL demande un appoint en ressources humaines pour 2017. Comme elle envisage de tenir le cap et la cadence de ses activités de bons offices et de médiation, la Mission propose d'être dotée d'un nouveau poste de sous-secrétaire général, dont le titulaire, étant l'adjoint au Représentant spécial du Secrétaire général et chargé des affaires politiques, viendrait aider ce dernier à opérer en douceur le transfert du pouvoir au Gouvernement d'entente nationale, notamment en mobilisant soutiens et moyens aux niveaux national et international aux fins de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen. L'adjoint exercerait au nom du Représentant spécial une mission de bons offices en Libye et à l'étranger. Il devra de plus être secondé par des collaborateurs [1 P-4 assistant spécial, 1 assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile)] vu la charge de travail et le rythme des activités de tout secrétariat. L'assistant spécial, qui gèrerait le bureau du Représentant spécial adjoint et assurerait en chef de file la liaison avec les autres composantes de la Mission et le Siège de l'ONU, ainsi qu'avec les interlocuteurs externes, dont les représentations diplomatiques, les organisations

régionales et les entités non gouvernementales concourant ou désireuses de concourir aux initiatives de bons offices en cours, viendrait apporter un concours aux institutions de la transition et à d'autres activités relevant du mandat de la Mission dont la responsabilité aurait été confiée au Représentant spécial adjoint. L'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) serait chargé de dépouiller et de traiter toute documentation de fond émanant des diverses composantes de la Mission à faire viser par le Représentant spécial adjoint et d'organiser les déplacements de ce dernier dans le pays et à l'étranger. Chargé de l'administration générale du bureau du Représentant spécial adjoint, l'assistant administratif (agent du Service mobile) aurait notamment pour mission d'aider administrativement à gérer les priorités et d'organiser le travail du bureau.

262. Le bureau du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire demande à être doté de 2 postes de coordonnateur (P-4) et d'un poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) dont les titulaires seraient affectés à une section de coordination ayant spécialement pour vocation d'accomplir les tâches nécessaires pour faire approuver, mettre en place et surveiller le Cadre de coordination de l'action internationale. Les titulaires des postes de coordonnateur en question aideraient à aligner l'aide internationale sur les besoins et priorités définis aux niveaux national et régional, à identifier les points d'entrée de l'aide et viendraient assurer la liaison avec les interlocuteurs nationaux et internationaux compétents, le but étant de mettre en place les capacités nécessaires pour planifier, coordonner et exploiter l'aide internationale.

263. Jouant un rôle de coordination critique, le Bureau du Chef de cabinet permet à la Mission de fonctionner en toute logique et cohérence dans tous ses secteurs, composantes et emplacements. À cette fin, il supervise les mécanismes et dispositifs essentiels qui permettent à la Mission de s'acquitter rationnellement de son mandat, en assurant la planification stratégique et opérationnelle, la coordination des politiques, en aidant la direction de la Mission à arrêter des choix majeurs et en pourvoyant à la gestion de l'information. Aussi, la MANUL souhaiterait-elle voir créer 1 poste P-4 de juriste, 1 poste P-3 de déontologue, 3 postes d'assistant administratif (agent local) et 1 poste de préposé au bien-être du personnel (Volontaire des Nations Unies) qui viendraient aider à traiter des questions touchant diverses matières dont celles d'ordre juridique général, ou qui intéressent les marchés et achats, le droit administratif de l'ONU, y compris l'interprétation et l'application des textes concernant le personnel et les finances et le contentieux.

264. Conseiller en chef du Représentant spécial du Secrétaire général pour toutes questions intéressant la sécurité, le Conseiller militaire principal (ayant rang de Sous-Secrétaire général) joue un rôle clef dans les efforts que la Mission fait pour régler la crise de sécurité en cours et planifier le concours que l'ONU envisage d'apporter à la Libye en matière de sécurité pendant sa marche vers la démocratie. Comme il est essentiel d'aller de l'avant dans la mise en place des dispositifs de sécurité et de tenir le cap en matière de sécurité à ce stade de la transition, la MANUL demande à être dotée d'un poste P-4 d'assistant spécial et d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) ainsi qu'à se voir affecter 4 postes de personnel fourni par des gouvernements, dont les titulaires viendraient aider le bureau du Conseiller militaire principal à s'acquitter de sa mission critique en organisant efficacement les méthodes de travail du cabinet, en concourant à définir ses stratégies et plans de travail. Deux des titulaires de postes de personnel

fournis par des gouvernements auront qualité de conseillers militaires censés épauler le Conseiller militaire principal dans l'exécution de tâches de fond entrant dans sa mission.

265. Pour 2017, la Mission propose de rebaptiser la Division de coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité Division des institutions de sécurité celle-ci devant relever directement du Conseiller militaire principal, par suite de la réorientation du concours de la MANUL dans le secteur de la sécurité qui est venue lui assigner comme mission première d'aider à bâtir les institutions de sécurité de l'État. Si elle avait estimé au départ que le mieux serait d'affecter cette capacité au Bureau du Chef de cabinet, la MANUL demande maintenant de réaffecter les postes existants, soit celui d'analyste de l'information hors classe (P-5) et celui d'analyste de l'information (P-3) du Bureau du Chef de cabinet à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le but étant de créer un nouveau groupe indépendant relevant directement du Conseiller militaire principal, ce réaménagement venant donner à la Mission les moyens d'analyses de sécurité plus poussées et plus complètes, les liens de rattachement hiérarchiques des divers intervenants en ce domaine se trouvant ainsi simplifiés.

266. Ayant pour vocation de centraliser et de gérer les besoins d'informations de la Mission pour le compte du Représentant spécial du Secrétaire général et des autres membres de l'équipe de direction de la Mission ainsi que ceux de l'équipe de pays des Nations Unies, s'il y a lieu, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission définit des plans de collecte de l'information. Il est ainsi proposé de renforcer ses capacités d'analyse en la dotant d'un poste P-4 d'analyste de l'information et d'un poste P-3 de personnel fourni par un gouvernement, le but étant de lui permettre d'établir en temps utile des rapports d'évaluation plus fouillés et plus précis et de fournir à la haute direction des produits du système d'information géospatiale, à savoir des cartes thématiques renseignant sur l'expansion de l'organisation de l'État islamique et sur le croissant pétrolier libyen, ainsi que des images satellitaires et des cartes militaires dont elle a de plus en plus besoin.

267. Dans le cadre du concours d'ensemble qu'elle apporte à la Libye dans sa marche vers la démocratie, la MANUL s'assigne pour priorité immédiate de mettre ses bons offices et son entreprise de médiation au service de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et de la constitution d'une force de police efficace respectueuse de l'état de droit et des droits de l'homme. À cette fin, la Mission voudrait voir doter la nouvelle Division des institutions de sécurité d'un poste P-5 de conseiller politique hors classe et de 3 postes de personnel fourni par des gouvernements dont les titulaires viendraient apporter un concours consultatif stratégique au Ministère de l'intérieur et aider à donner à la Police nationale les moyens de sa mission notamment en matière de police technique, de renforcement des capacités, de formation et d'organisation, d'intégration d'anciens membres de groupes armés, de poursuite et de sanction de manquements à la discipline policière, de respect de la parité des sexes, de police de proximité et de traitement de cas de violences au sein du foyer. La Mission voudrait également voir créer 2 postes de spécialistes des questions de démobilisation, désarmement et réintégration (1 P-4, 1 P-3), dont les titulaires seraient chargés de donner à la haute direction de la Mission des avis et conseils stratégiques en matière de démobilisation, désarmement et réintégration, de planifier les interventions de la Mission en ce domaine, de faciliter le dialogue avec les acteurs politiques libyens, les forces de sécurité et les groupes armés dans le pays, notamment d'organiser des consultations, séminaires et

groupes de travail et d'aider le Gouvernement à définir une politique et à planifier et mettre en œuvre tous programmes de démobilisation, d'intégration/réintégration et désarmement. Ils auraient également pour vocation de mobiliser et coordonner l'appui international et de l'équipe de pays des Nations Unies en faveur des programmes libyens dans ce domaine. La Mission voudrait en outre être dotée d'un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire viendrait mettre ses compétences de haut niveau au service de la police des frontières quand on sait que la communauté internationale joue un grand rôle dans ce domaine, principalement par l'intermédiaire de la mission d'assistance de l'Union européenne en matière de gestion frontières en Libye.

268. Pour soutenir efficacement le Gouvernement d'entente nationale nouvellement créé et concourir encore plus à la mise en œuvre des autres dispositions de l'Accord politique libyen, la Division des affaires politiques et constitutionnelles (ancienne Division des affaires politiques) demande à être dotée d'un poste de spécialiste des affaires politiques (Volontaires des Nations Unies) et d'un poste d'assistant administratif (agent local). Le spécialiste des affaires politiques serait chargé de suivre et d'analyser l'évolution de la situation, les tendances et questions nouvelles de la vie politique et d'en rendre compte, singulièrement en ce qu'elles intéresseraient l'application de l'Accord politique libyen, cependant que l'assistant administratif viendrait aider à pourvoir aux besoins d'administration générale, à la gestion des ressources humaines, ainsi que des questions budgétaires et financières.

269. Le but étant d'aider le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale à améliorer la situation des droits de l'homme et, plus précisément, à donner application aux dispositions de l'Accord politique libyen consacrées à la matière, il est important de se donner les moyens de surveiller la situation des droits de l'homme dans toutes les régions du pays. C'est pourquoi la Mission voudrait voir doter la Division des droits de l'homme, de l'état de droit et de la justice transitionnelle d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), d'un poste d'agent de l'administration pénitentiaire (P-3), d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies), d'un poste d'assistant administratif (Service mobile) et d'un poste d'assistant administratif (agent local), lui donnant ainsi les moyens de veiller au respect des prescriptions et normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

270. Comme la MANUL se réinstalle à Tripoli, le Service de l'autonomisation des femmes sera encore plus fortement mis à contribution en 2017. L'entreprise de réconciliation nationale sera également un des temps forts de la période d'établissement du budget, si bien qu'il s'agira d'œuvrer spécialement à donner aux femmes les moyens de participer à toutes initiatives dans ce sens. Le Service continuera également d'aider à mettre en place les organes de gouvernement nouvellement créés et à leur donner les moyens de leur vocation, en particulier le Groupe d'appui à l'autonomisation des femmes dont la création est proposée et le Ministère d'État des affaires féminines et du développement. Le Service continuera également de témoigner sa solidarité et son appui à la plateforme des femmes libyennes qui, ayant vu le jour pendant le dialogue politique, s'est donné pour ambition de promouvoir l'égalité des sexes et d'amener l'État à répondre de ses actes ainsi que le prescrit la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Aussi la Mission propose-t-elle de doter le Service en 2017 d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-4), d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national) et d'un poste

d'assistant administratif (agent local) dont les titulaires viendraient épauler la Conseillère principale pour la problématique hommes-femmes (D-1).

271. Le réaménagement et les changements d'ordre structurel opérés dans la Section de la sécurité sont dictés notamment par la nécessité d'améliorer l'encadrement du personnel, d'aligner les liens de rattachement hiérarchique sur ceux des services du Siège de l'ONU, par les prescriptions du dispositif de responsabilité et les exigences du rétablissement des opérations en Libye. À cet égard, la Mission souhaiterait être dotée de 47 postes supplémentaires (1 poste de chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité (P-4), 1 poste de coordonnateur (P-3), 30 postes d'agent de sécurité (Service mobile), 1 poste de spécialiste de la sécurité incendie (Service mobile), 1 poste de superviseur de salle radio (Service mobile), 5 postes de spécialistes assistants de sécurité incendie et de sécurité (agent local) et 8 postes d'assistant service radio pour lui permettre d'assurer la protection 24 heures sur 24 des hauts responsables des Nations Unies et d'offrir une protection suffisante pendant tous déploiements opérationnels. Le chef du Centre a pour mission d'en superviser et d'en gérer les activités, de donner à ses collaborateurs les moyens d'évaluer rapidement les risques et menaces au sein de la Mission et de fournir à celle-ci en temps utile le fruit d'analyses de sécurité et de lui prêter le concours opérationnel nécessaire à l'exécution de ses programmes.

272. Étant donné les diverses nouvelles initiatives qui sont censées être mises en branle dans la perspective du retour échelonné de la Mission en Libye et la multiplication des activités à coordonner pour fournir l'appui administratif et logistique nécessaire sur le terrain à cette fin, le bureau déjà fort sollicité du chef de l'appui à la mission sera sans doute sérieusement mis à contribution. Cela étant, la Mission souhaite voir créer un poste de chef adjoint de l'appui à la mission (P-5), dont le titulaire serait chargé de superviser les activités opérationnelles transversales et les capacités de facilitation et la fonction stratégique. Elle souhaiterait également être dotée de 2 postes P-3, de 9 postes d'agent du Service mobile, de 23 postes d'agent local et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies dont les titulaires seraient affectés à l'exécution de fonctions ayant trait aux achats, aux finances, à la gestion des ressources humaines, aux services aériens, aux services médicaux, aux communications et à la technologie.

273. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2017 et les crédits approuvés pour 2016 s'explique principalement par les dépenses additionnelles afférentes au personnel civil et militaire, ainsi que par les dépenses opérationnelles liées à la création de 119 nouveaux postes et au déploiement envisagé de 234 gardes des Nations Unies à Tripoli en 2017 en exécution des résolutions 2259 (2015), 2273 (2016) et 2291 (2016) du Conseil de sécurité dans lesquelles celui-ci encourage la Mission à rétablir une présence permanente en Libye par un retour échelonné. On se souviendra que la Mission avait temporairement déménagé à Tunis depuis 2014, la sécurité s'étant sérieusement détériorée en Libye.

Fonds extrabudgétaires

274. Il n'est nullement prévu d'avoir recours à des fonds extrabudgétaires en 2017.